

Bulletin d'information et de **documentation**

Gouvernement du Grand-Duché
de Luxembourg



Service
Information
et **Presse**

Luxembourg

septembre-
décembre **3/98**

Bulletin d'information et de documentation

Department des Grands-Duchés de Luxembourg

Photos

Photothèque S.I.P., Anouk Antony, Manuel Dias, Jean-Claude Ernst, Marcel Ernst, Tessy Hansen, Thierry Martin, Ute Metzger, Jean Picard, Raymond Reuter, Lé Sibenaler, Tom Wagner, Serge Waldbillig, Guy Wolff
City Tourist Office Luxembourg

Layout

Christian Coiffard

Rédaction

Anne-Carole Herz

Impression

Imprimerie Saint-Paul S.A.



SOMMAIRE

Bulletin d'information et de **documentation**

Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg

Publication du Service Information et Presse
3, rue du Saint-Esprit L-1475 Luxembourg



et de documentation

Ministère de l'Éducation, du Développement Humain et de la Jeunesse

SOMMAIRE

L'EURO

Visites à l'étranger

009

Mission de promotion économique
en Thaïlande et en Malaisie
du 18 au 23 octobre 1998 021

S.A.R. le Prince Héritier
et la secrétaire d'Etat, Madame Lydie Err
en voyage officiel en Amérique latine
du 1er au 8 décembre 1998 022

Visite officielle du Premier ministre
Jean-Claude Juncker à Ljubljana,
à Vienne, puis à Sofia
les 8 et 9 septembre 1998 024

Rencontre Poos-Védrine
8 septembre 1998 025

Mission économique en Italie
du 21 au 24 septembre 1998 025

Visite officielle du Premier ministre
Jean-Claude Juncker en Suisse
9 novembre 1998 026

Visite d'une délégation
luxembourgeoise au Cap-Vert
du 16 au 23 novembre 1998 026

Vers un partenariat de coopération
entre le Luxembourg et le Mali
du 23 au 26 novembre 1998 027

Visites au Luxembourg

Visite d'Etat du Président de l'Inde
S.E.M. K.R. Narayanan
et de Madame Narayanan
du 14 au 16 septembre 1998 031

Visite de travail du ministre du Travail
et de la Sécurité sociale de Turquie,
Dr. Nami Cagan
1er septembre 1998 033

Visite de travail de
Monsieur Jean-Jacques Viseur,
ministre belge des Finances
17 septembre 1998 033

Visite de travail
de Madame Wackernagel-Jacobs
17 septembre 1998 033

Visite officielle du Président
du Parlement slovène à Luxembourg
28 septembre 1998 034

Visite de travail de Monsieur Adolf Ogi,
Conseiller fédéral suisse
les 1er et 2 octobre 1998 034

Le dissident chinois Wei Jingsheng
reçu par Monsieur Poos
8 octobre 1998 034

Le Général Spiering
chez Monsieur Bodry
12 octobre 1998 034

Tournée des capitales de
Monsieur Viktor Klima à Luxembourg
13 octobre 1998 035

Visite de Monsieur Wim Duisenberg
à Luxembourg
14 octobre 1998 035

Visite de travail du ministre
du Commerce de l'Inde
14 octobre 1998 036

Visite de Monsieur Lionel Jospin
à Luxembourg
19 octobre 1998 036

Le Comité de Bruxelles
des ambassadeurs de l'ASEAN
à Luxembourg
20 octobre 1998 037

Le ministre de la Famille
et de la Promotion féminine,
Madame Jacobs, a reçu
son homologue du Panama
21 octobre 1998 037

SOMMAIRE

| | |
|--|-----|
| <p>Visite de travail du ministre des Affaires étrangères de Lettonie, M. Valdis Birkavs 21 octobre 1998</p> | 037 |
| <p>Monsieur Carlos Westendorp chez Jacques F. Poos 22 octobre 1998</p> | 038 |
| <p>Les ambassadeurs du Conseil de Coopération du Golfe à Luxembourg 22 octobre 1998</p> | 038 |
| <p>Visite officielle de M. Boutros Boutros-Ghali à Luxembourg 28 octobre 1998</p> | 038 |
| <p>Visite de travail de Madame Waltraud Klasnic, représentante de la région de Styrie en Autriche 19 novembre 1998</p> | 039 |
| <p>Visite du secrétaire d'Etat slovaque Jan Figel 19 novembre 1998</p> | 039 |
| <p>Visite de courtoisie du ministre fédéral des Finances Oskar Lafontaine 24 novembre 1998</p> | 040 |
| <p>Visite du Chancelier autrichien Viktor Klima 27 novembre 1998</p> | 040 |
| <p>Le Premier ministre albanais en visite à Luxembourg 4 décembre 1998</p> | 041 |
| <p>Visite de travail de Madame Däubler-Gmelin, ministre allemande de la Justice 8 décembre 1998</p> | 041 |
| <p>Visite de Monsieur Lucius Wildhaber, nouveau Président de la Cour européenne des Droits de l'Homme 14 décembre 1998</p> | 042 |
| <p>Visite de Monsieur Joschka Fischer dans le cadre de sa tournée des capitales 18 décembre 1998</p> | 042 |

Conseils et rencontres UE

| | |
|--|-----|
| <p>Sommet de Pörschach les 24 et 25 octobre 1998</p> | 043 |
| <p>Réunion informelle des ministres des Affaires étrangères de l'UE à Salzbourg les 5 et 6 septembre 1998</p> | 045 |
| <p>Réunion du Comité de politique économique du Conseil de l'Union européenne 18 septembre 1998</p> | 046 |
| <p>Conseil ECOFIN à Vienne les 25 et 26 septembre 1998</p> | 046 |
| <p>Conseil "Affaires Générales" à Luxembourg : Agenda 2000, élargissement, Balkans occidentaux 5 octobre 1998</p> | 046 |
| <p>Conseil UE-EEE et 2ème Conférence européenne à Luxembourg 6 octobre 1998</p> | 047 |
| <p>Conseil "Affaires Générales" à Luxembourg : Agenda 2000, ressources propres, élargissement, Balkans occidentaux 26 octobre 1998</p> | 047 |
| <p>Inauguration de la nouvelle Cour des Droits de l'Homme 3 novembre 1998</p> | 047 |
| <p>103^{ème} réunion du Comité des ministres du Conseil de l'Europe 4 novembre 1998</p> | 048 |
| <p>Conseil Affaires générales à Bruxelles: Agenda 2000 et élargissement les 9 et 10 novembre 1998</p> | 049 |
| <p>Les ministres de la Réforme administrative de l'Union européenne réunis à Vienne 12 novembre 1998</p> | 049 |
| <p>Conclave des ministres des Affaires étrangères de l'UE et Conseil "Affaires générales" 6 - 7 décembre 1998</p> | 050 |

Conférences internationales

| | |
|--|-----|
| Rencontre des ministres des Affaires étrangères du Bénélux à Luxembourg 1er septembre 1998 | 051 |
| 53ème Assemblée générale des Nations-Unies 25 septembre 1998 | 053 |
| Assemblée générale du Fonds Monétaire International : Concert du quatuor ACTAR à l'ambassade de Washington 3 au 8 octobre 1998 | 054 |
| La Sarre, la Rhénanie-Palatinat, la Lorraine et le Luxembourg signent une charte de coopération culturelle 9 octobre 1998 | 055 |
| Admission du Luxembourg aux réunions des principaux contributeurs du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues 15 octobre 1998 | 056 |
| Conférence de Vienne : relance du partenariat UE-Afrique australe 3 et 4 novembre 1998 | 056 |
| Conseil des ministres de l'UEO à Rome 16 et 17 novembre 1998 | 057 |
| Réunion Bénélux à Luxembourg 19 novembre 1998 | 057 |
| Conférence ministérielle de la Francophonie à Bucarest les 4 et 5 décembre 1998 | 058 |
| Jacques F. Poos au Conseil Atlantique Nord 8 décembre 1998 | 058 |
| Mise en oeuvre des accords de paix en Bosnie:Lydie Err au PIC à Madrid les 15 et 16 décembre 1998 | 059 |

| | |
|--|-----|
| Réunion des ministres de la Défense de l'OTAN 17 et 18 décembre 1998 | 059 |
|--|-----|

Divers

| | |
|--|-----|
| Visite de S.A.R. la Grande-Duchesse Héritière au Centre de Logopédie à Luxembourg 16 septembre 1998 | 063 |
| Signature de cinq protocoles d'Accord avec la République de Namibie 7 octobre 1998 | 063 |
| Luxembourg signe le statut de la Cour criminelle internationale 13 octobre 1998 | 064 |
| Le prix "Vision for Europe" décerné à Monsieur Jean-Claude Juncker 19 octobre 98 | 064 |
| Sommet de la Grande Région : un succès pour tous 19 novembre 1998 | 066 |
| Signature d'une convention entre le Luxembourg et la République d'Afrique du Sud 23 novembre 1998 | 066 |
| Monsieur Jean-Claude Juncker reçoit la "Goldene Ente" de la presse de la Sarre 17 décembre 1998 | 066 |
| Inauguration de la "Maison de la Presse" 17 décembre 1998 | 067 |

Discours

| | |
|---|-----|
| Discours de S.E.M. Narayanan, Président de l'Inde à l'occasion de sa visite au Luxembourg | 071 |
|---|-----|

| | | | |
|--|-----|---|-----|
| <p>Visite de S.E.M. Narayanan, Président de l'Inde Toast de S.A.R. le Grand-Duc lors du dîner de gala à la Salle des Glaces de l'Ancienne Abbaye d'Echternach 15 septembre 1998</p> | 072 | <p>Allocution de Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier ministre du Grand-Duché du Luxembourg, lors de la remise du prix "Vision for Europe" 19 octobre 1998</p> | 086 |
| <p>Discours de Monsieur le Premier ministre Jean-Claude Juncker lors du déjeuner offert à l'occasion de la visite de S.E.M. Narayanan, Président de l'Inde, à Luxembourg</p> | 073 | <p>La Francophonie au Luxembourg Discours de Madame Erna Hennicot-Schoepges à l'occasion de la visite de Monsieur Boutros-Ghali au Luxembourg 28 octobre 1998</p> | 088 |
| <p>Discours de S.E.M. Jacques F. Poos, Vice-premier ministre, Ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération du Grand-Duché de Luxembourg devant la 53e session de l'Assemblée Générale des Nations Unies à New York 25 septembre 1998</p> | 074 | <p>50^{ème} anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme Discours de M. Jacques F. Poos, Vice-premier ministre, ministre des Affaires étrangères Chambre des Députés, 3 décembre 1998</p> | 091 |
| <p>Allocution de Monsieur André Lussi, Président de la Fondation Edmond Israël, à l'occasion de la remise du prix "Vision for Europe" à S.E. Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier ministre du Grand-Duché du Luxembourg 19 octobre 1998</p> | 079 | <p>Débat d'actualité à la Chambre des députés sur la coopération au développement Déclaration de Madame Lydie Err, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, au Commerce extérieur et à la Coopération 10 février 1999</p> | 094 |
| <p>Allocution de Monsieur Edmond Israël à l'occasion de la remise du prix "Vision for Europe" à S.E. Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier ministre du Grand-Duché du Luxembourg 19 octobre 1998</p> | 082 | <p>Discours de Jean-Claude Juncker prononcé lors du colloque : "L'euro en tant que stabilisateur dans le système économique international" organisé par l'Institut d'Etudes Européennes et Internationales et la Fondation Pierre Werner Hémicycle européen, Kirchberg, 4 décembre 1998</p> | 103 |
| <p>Allocution de Max Conzémus, étudiant du Lycée Robert Schuman, à l'occasion de la remise du prix "Vision for Europe" à S.E. Monsieur Jean-Claude Jucker, Premier ministre du Grand-Duché du Luxembourg 19 octobre 1998</p> | 083 | | |
| <p>Allocution de Monsieur Lionel Jospin, Premier ministre français, à l'occasion de la remise du prix "Vision for Europe" à S.E. Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier ministre du Grand-Duché du Luxembourg 19 octobre 1998</p> | 084 | | |

L'EURO



Le Sommet Ecofin qui eut lieu à Bruxelles le 31 décembre 1998 fut sans doute le plus marquant de l'année, puisque c'est lors de cette réunion que furent fixés les taux de conversion définitifs entre l'euro et les monnaies participantes. Le Premier ministre luxembourgeois, Monsieur Jean-Claude Juncker, qui représentait le Luxembourg, a déclaré que l'introduction de l'euro constituait "la dernière grande ambition du siècle". Il a également considéré "le lancement de l'euro comme une borne historique pour l'Europe". Et d'ajouter: "En un demi-siècle, les pères fondateurs ont multiplié les ponts. Nous soudons aujourd'hui les failles et nos divisions. Nous montrons que le vieux continent est capable des plus grandes réalisations s'il est animé d'une volonté inébranlable. Il n'est vieux que lorsqu'il doute, mais s'il rêve, il retrouve sa jeunesse et ne cesse d'étonner le monde". Le Premier ministre a également rendu un vibrant hommage à l'un des pères fondateurs de l'Europe, Monsieur Pierre Werner, que Monsieur Juncker a décrit comme faisant partie du "long cortège des artisans du succès".



L'EURO

L'EURO



Le même soir, la dernière étape de l'introduction de l'euro fut la cérémonie à l'Office des publications à Luxembourg, où Monsieur Jacques Santer afficha le règlement donnant naissance à l'euro. En tant que Président de la Commission européenne, il considéra que l'introduction de l'euro constitue "la plus importante des étapes depuis le Traité de Rome en 1958". Monsieur Werner se déclara heureux que "ses cogitations ne furent pas vaines" et considéra l'arrivée de l'euro comme un véritable cadeau au lendemain de ses 85 ans.

L'ensemble des personnalités présentes à cet événement souligna le long chemin parcouru durant ces cinquante dernières années par l'Europe pour parvenir jusqu'à ce jour de "conquête de souveraineté, mais aussi d'identité de l'Europe", comme le déclara Monsieur Strauss-Kahn. En voici les principales étapes.



HISTORIQUE GÉNÉRAL

D E L A C O N S T R U C T I O N

1944

*Signature des accords de
Bretton Woods*

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, un nouvel ordre monétaire est établi par les Etats-Unis d'Amérique : le Système Monétaire International (SMI). Le dollar devient monnaie de référence et des parités officielles sont fixées entre les monnaies.

1948

Congrès de La Haye

Plusieurs dizaines de mouvements pro-européens voient le jour à partir de 1946.

Le congrès réunit les délégués de 24 pays européens. On s'y emploie à organiser la réalisation de l'Union européenne. Mais la coopération européenne se rend compte de ses limites. Les premières institutions déçoivent, l'Europe n'avance pas.

1951

Traité de Paris instituant la CECA (Communauté européenne du Charbon et de l'Acier).

1957

Traité de Rome

Les pays fondateurs créent la Communauté Economique Européenne (CEE).

La CEE a pour ambition le développement économique et la stabilité politique de l'Europe. Elle se donne deux objectifs : la mise en place d'un marché commun par la libéralisation des échanges et la mise en œuvre de politiques économiques communes par les pays européens.

1969

Sommet de La Haye

Un groupe d'experts est chargé, sous la direction de Pierre Werner, d'établir la marche à suivre pour la création d'une Union monétaire. Le rapport Werner est présenté en 1970 et signé en 1971.

1972

En mars, les Etats membres tentent de redresser la situation en créant le "serpent dans le tunnel".

Le tunnel oblige les monnaies à ne pas s'écarter de plus de 2,25% de la parité fixée avec le dollar. Dans le tunnel, le serpent contraint les monnaies européennes à respecter entre elles un écart maximum de 2,25% par rapport à leurs parités fixes.

Mais ce système ne résiste pas aux crises pétrolières. En moins de deux ans, le serpent perd la plupart de ses membres exceptés le Luxembourg, l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas et le Danemark.

1973

Six pays décident de laisser flotter conjointement leurs monnaies face au dollar, ce qui entraîne la disparition du "tunnel".

L'objectif d'une Union économique et monétaire ne peut dès lors pas être atteint pour 1980 et il faut imaginer une nouvelle forme de coopération monétaire.



L'EURO

L'EURO

E U R O P É E N N E

1979

Le Système Monétaire Européen (SME) est créé afin de stabiliser les monnaies européennes. Une unité de compte commune est créée : l'écu.

Le SME est un succès. Il prépare déjà le passage à la monnaie unique.

1986

L'Acte Unique européen est signé : le programme du Marché commun est adopté en vue de supprimer toutes les barrières douanières.

1989

Le Conseil européen de Madrid approuve le rapport Delors (très proche de celui de Pierre Werner) : il propose un plan en trois étapes pour parvenir à l'Union économique et monétaire. Ce plan envisage le remplacement des monnaies nationales par une monnaie unique et la création d'une Banque centrale européenne.

1992

Signature du Traité de Maastricht

Le traité confirme la réalisation de l'UEM et fixe la date de l'introduction de la monnaie unique au 1er janvier 1999 au plus tard. Le traité entre en vigueur en novembre 1993.

1995

Conseil européen de Madrid

L'introduction de la monnaie unique baptisée "euro" est fixée au 1er janvier 1999.

On détermine une période de transition qui prendra fin le 31 décembre 2001.

1996

Le Conseil européen de Dublin règle les différents aspects du cadre juridique nécessaire pour l'utilisation de l'euro et détermine les principaux éléments du Pacte de stabilité et de croissance.

1997

Traité d'Amsterdam

1998

Le Conseil européen extraordinaire à Bruxelles désigne les pays qui entreront dans l'UEM : le "club des onze" comporte l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Portugal.

1er janvier 1999

Début effectif de l'UEM et fixation définitive des taux de conversion entre les monnaies participantes et l'euro.

1er janvier 2002

Introduction et généralisation de la monnaie unique européenne, basculement bancaire et retrait des monnaies nationales. Circulation parallèle des billets et des pièces en euro et en monnaies nationales. Pendant six mois, chacun est libre d'utiliser l'euro ou la monnaie nationale. Les monnaies nationales seront progressivement retirées.

1er juillet 2002

Disparition des monnaies nationales.



LES DÉBUTS

Le Luxembourg fait partie du "club des onze" pays de l'Union européenne qui a lancé l'euro le 1er janvier 1999.

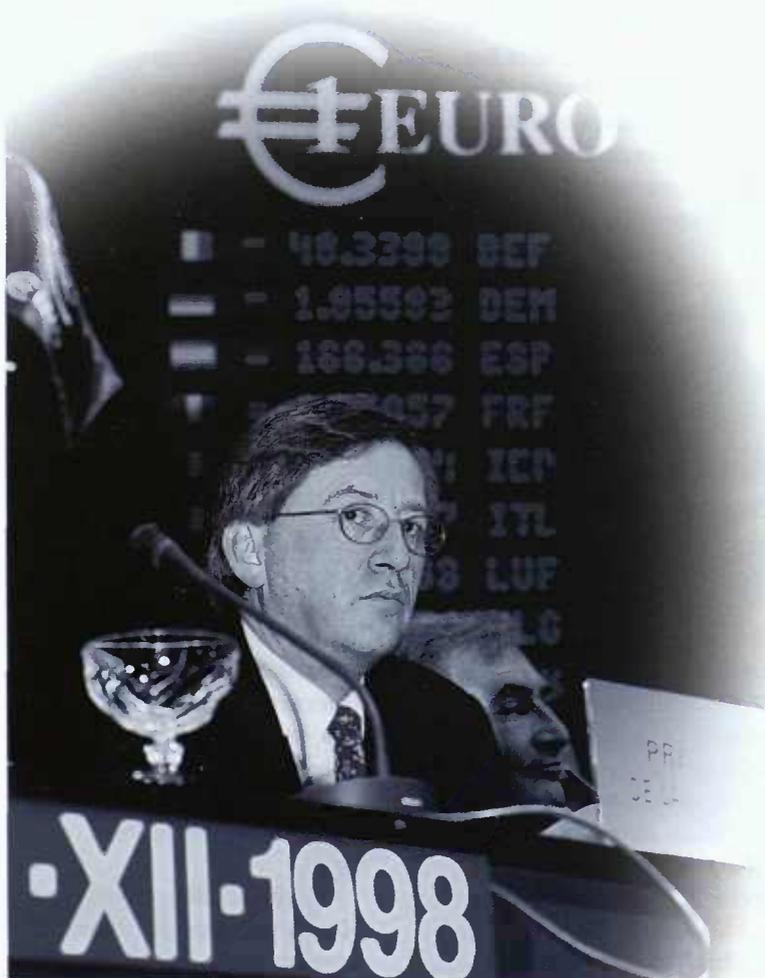
Mais le lien qui unit le Luxembourg à l'Union européenne est bien plus fort et bien plus ancien que l'on ne pourrait le penser.

Les origines de l'intérêt porté par le Luxembourg à une éventuelle union avec ses pays voisins remontent aux années 50.

Le Luxembourg marque son vif intérêt lorsque Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, propose en 1950 de placer la production de charbon et d'acier de l'Allemagne et de la France sous une haute autorité commune, indépendante des gouvernements et capable d'imposer ses décisions. En 1951, le Traité de Paris institue la CECA (Communauté européenne du Charbon et de l'Acier) dont le siège sera installé au Luxembourg.

Depuis cette époque, nombreux furent les hommes politiques luxembourgeois qui ont participé à la création de l'Union économique et monétaire européenne.

Ainsi, Gaston Thorn, qui fut Premier ministre du Luxembourg entre 1974 et 1979 puis Président de la Commission européenne entre 1981 et 1985, est considéré par ses pairs comme l'un des hommes politiques les plus expérimentés de la politique européenne. Lui et bien d'autres incarnent ainsi l'esprit d'ouverture du Luxembourg.





PIERRE WERNER un des pères de l'Euro

*Pierre Werner, Premier ministre
et ministre des Finances
(1959-1974 et 1979-1984)
peut être considéré comme
l'un des pères, voire l'architecte
de l'Union économique et
monétaire et de l'euro.*

Le "Plan Werner"

*Au cours du Sommet de la Haye en 1969, le
Conseil des Ministres décide de construire une
Union économique et monétaire.*

*Les ministres des Finances de l'époque, parmi
lesquels Valéry Giscard d'Estaing et Karl Schiller,
chargent un groupe d'experts, présidé par le
Président et ministre des Finances du gouverne-
ment luxembourgeois, Pierre Werner, de préparer
un rapport établissant la marche à suivre pour l'in-
troduction de cette union avant 1980. Ce groupe
présente son rapport en octobre 1970.*

*Le rapport Werner prévoit la mise en place de
l'Union économique et monétaire en trois étapes
sur une période de dix ans.*

*L'objectif final est de parvenir à la convertibilité
irréversible des monnaies des Etats membres, la
libération totale des mouvements de capitaux et la
fixation irrévocable des taux de change, voire le
remplacement des monnaies nationales par une
monnaie unique.*

*Sur le plan institutionnel, le rapport Werner pré-
conise la création d'un "centre de décision pour la
politique économique" et d'un "système commu-
nautaire de banques centrales".*

*Parmi les motivations ayant poussé M. Werner à
accepter la tâche d'établir un plan par étapes en
vue de la création d'une Union économique et
monétaire, figuraient les expériences luxembour-
geoises en matière monétaire et la conviction
qu'un marché commun n'offre de chances égales
à tous que si l'échange économique se fait dans
un espace monétaire cohérent et stable.*

*En raison des nouvelles tempêtes monétaires et
des chocs pétroliers des années 70, ce n'est que
vers la fin des années 70 que les conditions éco-
nomiques permettent aux responsables politiques
de s'attaquer à nouveau à la mise en place de
l'Union monétaire.*

*Ainsi que le prévoit le Plan Werner, le Système
monétaire européen (SME) voit le jour en 1979. Le
SME se distingue par ses cours de change flottant
de façon limitée et constitue une étape préliminaire
à l'Union monétaire. Celle-ci, assortie d'une
monnaie unique prévue par le Traité de Maastricht,
entre finalement en vigueur dans les 15 Etats
membres de l'Union européenne en 1993.*



JACQUES SANTER

Premier Ministre du Luxembourg de 1994 à 1995

et Président de la Commission européenne de 1995 à 1999

Nommé Président de la Commission européenne en 1994, Monsieur Jacques Santer est depuis l'une des figures principales de la politique européenne.

Mais son engagement pour l'intégration de l'Union européenne remonte aux années 80.

En 1985, sous la Présidence luxembourgeoise du Conseil de la Communauté européenne, Monsieur Santer négocie avec succès l'accord sur la première révision des Traités des Communautés européennes: l'Acte Unique européen.

Déjà l'euro

Durant le premier semestre 1991, le Luxembourg exerce à nouveau la Présidence de l'Union européenne. Sous l'égide du Premier ministre Jacques Santer, du ministre des Affaires étrangères Jacques Poos et du ministre des Finances Jean-Claude Juncker sont mis au point les textes visant à créer une Union économique et monétaire remplaçant les monnaies nationales par une monnaie commune. Dans le cadre d'une Conférence intergouvernementale sur l'Union économique et monétaire se négocie un compromis sous la présidence de M. Jean-Claude Juncker. Ce compromis trouvera sa consécration six mois plus tard.

Le sommet de Maastricht

La Présidence néerlandaise du Conseil européen du deuxième semestre 1991 explore encore d'autres chemins, mais c'est finalement le compromis luxembourgeois élaboré sous la présidence de Monsieur Santer qui est retenu comme base du traité négocié au Sommet de Maastricht en décembre 1991.

L'admission à l'Union économique et monétaire est conditionnée par la convergence des politiques économiques des Etats participants. Les critères prévus par le Traité de Maastricht ont pour but de réaliser une convergence maximale des politiques économiques et budgétaires de ces Etats. Sans une telle convergence, l'Union économique et monétaire aurait été constamment exposée à des tensions internes qui auraient mis en péril tout le processus.

JEAN-CLAUDE JUNCKER

et la naissance du pacte de stabilité et de croissance

Le critère budgétaire contenu dans le Traité de Maastricht est prolongé lors du Sommet de Dublin du mois de décembre 1996 par un compromis trouvé in extremis grâce au talent de négociateur et d'intermédiaire du Premier ministre luxembourgeois Jean-Claude Juncker.

Ce pacte est destiné à éviter des déficits publics excessifs et à promouvoir la surveillance et la coordination des politiques économiques.



1997

La Présidence Luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne

La Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne se place à un moment crucial de l'histoire de la construction européenne puisqu'une étape de plus vers l'Union économique et monétaire est franchie à ce moment-là.

Le succès rencontré par la Présidence luxembourgeoise est dû à l'engagement des hommes politiques luxembourgeois, entre autres celui de M. Jacques F. Poos, qui contribue à créer un climat serein et favorable. Ce climat a également pu être vérifié lors des négociations à Mondorf-les-Bains.

Lors de la réunion informelle ECOFIN à Mondorf-les-Bains, du 25 au 26 octobre 1997, la création de l'euro avance à grands pas. Les ministres de l'Economie et des Finances, accompagnés des gouverneurs des banques centrales des quinze pays membres de l'Union européenne, obtiennent des avancées significatives sous la présidence de M. Jean-Claude Juncker. La décision la plus remarquable fut l'annonce de la fixation des taux de conversion des devises européennes entre elles le 2 mai 1998, avec 7 mois d'avance sur le calendrier prévu. Cette décision, prise à la surprise générale, lance un message clair aux marchés financiers.

En effet, parmi d'autres succès obtenus, notamment en ce qui concerne l'emploi (Sommet de Luxembourg en novembre 1997), M. Jean-Claude Juncker annonce l'accord sur la création du Conseil

de l'euro (EURO XI), instance informelle de coordination des politiques économiques des pays qui adopteront l'euro. Un tel accord est nécessaire car des politiques compatibles sont indispensables pour réussir à mieux gérer les potentialités économiques de l'Europe et obtenir une croissance plus fertile en matière d'emplois. La coordination s'applique aux politiques budgétaire, fiscale, structurelle et salariale.

1999

1^{er} janvier 1999 date arrêtée pour le lancement de l'euro

La date d'entrée en vigueur de la monnaie unique est fixée au 1^{er} janvier 1999. Les dispositions nécessaires pour établir les parités définitives et la liste des membres sont arrêtées pendant la Présidence luxembourgeoise. Cette liste est présentée le 3 mai 1998 sous Présidence britannique: le Conseil décide que 11 Etats membres, dont le Luxembourg, sont qualifiés pour faire partie de la zone Euro et annonce les taux de change bilatéraux entre les monnaies participantes. A cette occasion les chefs d'Etat et de gouvernement procèdent à la nomination du premier président de la Banque Centrale européenne en la personne de Monsieur Wim Duisenberg. Le 1^{er} juin, la Banque Centrale est mise en place officiellement.

La naissance de l'euro



Le 31 décembre 1998, à la veille de la naissance de l'euro, le Conseil des Ministres des Finances et de l'Economie se réunit à Bruxelles et adopte les taux de conversion définitifs entre l'euro et les monnaies participantes. Réunion historique où une fois encore le Luxembourg se distingue par la présence de deux de ses représentants ayant suivi à plus d'un titre le long processus de création de l'euro. Jacques Santer en tant que Président de la Commission européenne et Jean-Claude Juncker en sa qualité de ministre des Finances sont seuls dans cette enceinte à avoir négocié au niveau des instances européennes les principales étapes du processus de décision qui ont conduit à la naissance de la monnaie commune. Pour mémoire, le taux de conversion entre l'euro et le franc luxembourgeois, tel qu'il a été fixé irrévocablement le 31 décembre 1998 est le suivant : 1 euro = 40,3399 LUF.



La Présidence luxembourgeoise

La Présidence luxembourgeoise de 1999 à 2000 a été exercée par le président de la République, le général de division Jean-Claude Van Cauwenberghe. Il a été élu le 17 janvier 1999 pour un mandat de cinq ans.

Le général de division Jean-Claude Van Cauwenberghe a exercé ses fonctions de président de la République luxembourgeoise du 17 janvier 1999 au 17 janvier 2004. Il a été élu par le Grand-Duché de Luxembourg.

Le général de division Jean-Claude Van Cauwenberghe a exercé ses fonctions de président de la République luxembourgeoise du 17 janvier 1999 au 17 janvier 2004. Il a été élu par le Grand-Duché de Luxembourg.

Le général de division Jean-Claude Van Cauwenberghe a exercé ses fonctions de président de la République luxembourgeoise du 17 janvier 1999 au 17 janvier 2004. Il a été élu par le Grand-Duché de Luxembourg.

Le général de division Jean-Claude Van Cauwenberghe a exercé ses fonctions de président de la République luxembourgeoise du 17 janvier 1999 au 17 janvier 2004. Il a été élu par le Grand-Duché de Luxembourg.

Le général de division Jean-Claude Van Cauwenberghe a exercé ses fonctions de président de la République luxembourgeoise du 17 janvier 1999 au 17 janvier 2004. Il a été élu par le Grand-Duché de Luxembourg.

1^{er} janvier 1999

Le 1^{er} janvier 1999, le Grand-Duché de Luxembourg a rejoint l'Union européenne. Cette date marque le début de la présidence luxembourgeoise de la République.

Le 1^{er} janvier 1999, le Grand-Duché de Luxembourg a rejoint l'Union européenne. Cette date marque le début de la présidence luxembourgeoise de la République.

Le 1^{er} janvier 1999, le Grand-Duché de Luxembourg a rejoint l'Union européenne. Cette date marque le début de la présidence luxembourgeoise de la République.

Le 1^{er} janvier 1999, le Grand-Duché de Luxembourg a rejoint l'Union européenne. Cette date marque le début de la présidence luxembourgeoise de la République.

Le 1^{er} janvier 1999, le Grand-Duché de Luxembourg a rejoint l'Union européenne. Cette date marque le début de la présidence luxembourgeoise de la République.

La naissance de l'euro

Le 1^{er} janvier 1999, l'euro est introduit comme monnaie officielle de l'Union européenne. Cette date marque le début de l'ère de la monnaie unique.

Le 1^{er} janvier 1999, l'euro est introduit comme monnaie officielle de l'Union européenne. Cette date marque le début de l'ère de la monnaie unique.



Map of Europe showing the location of the countries mentioned in the text.

Mission de promotion économique en Thaïlande et en Malaisie

Le 11 mai 1988, le ministre de l'Économie et des Finances, M. Jacques Lespagnol, a été nommé à la tête de la mission de promotion économique en Thaïlande et en Malaisie. Cette mission a pour objectif de promouvoir les produits français dans ces deux pays, de développer les relations commerciales et industrielles entre la France et ces deux pays, et de faciliter l'accès des entreprises françaises à ces deux pays. La mission sera dirigée par M. Jacques Lespagnol, ministre de l'Économie et des Finances, et sera composée de représentants de différents ministères et de représentants de la communauté économique française.

La Thaïlande est un pays en développement qui connaît une croissance économique soutenue. Elle est membre de l'Association des Nations du Sud-Est Asiatique (ASEAN) et de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC). La Malaisie est également un pays en développement qui connaît une croissance économique soutenue. Elle est membre de l'ASEAN et de l'OMC. La mission de promotion économique en Thaïlande et en Malaisie vise à promouvoir les produits français dans ces deux pays, à développer les relations commerciales et industrielles entre la France et ces deux pays, et à faciliter l'accès des entreprises françaises à ces deux pays. La mission sera dirigée par M. Jacques Lespagnol, ministre de l'Économie et des Finances, et sera composée de représentants de différents ministères et de représentants de la communauté économique française.

La mission de promotion économique en Thaïlande et en Malaisie sera dirigée par M. Jacques Lespagnol, ministre de l'Économie et des Finances, et sera composée de représentants de différents ministères et de représentants de la communauté économique française. La mission vise à promouvoir les produits français dans ces deux pays, à développer les relations commerciales et industrielles entre la France et ces deux pays, et à faciliter l'accès des entreprises françaises à ces deux pays.

La mission de promotion économique en Thaïlande et en Malaisie sera dirigée par M. Jacques Lespagnol, ministre de l'Économie et des Finances, et sera composée de représentants de différents ministères et de représentants de la communauté économique française. La mission vise à promouvoir les produits français dans ces deux pays, à développer les relations commerciales et industrielles entre la France et ces deux pays, et à faciliter l'accès des entreprises françaises à ces deux pays.

La mission de promotion économique en Thaïlande et en Malaisie sera dirigée par M. Jacques Lespagnol, ministre de l'Économie et des Finances, et sera composée de représentants de différents ministères et de représentants de la communauté économique française. La mission vise à promouvoir les produits français dans ces deux pays, à développer les relations commerciales et industrielles entre la France et ces deux pays, et à faciliter l'accès des entreprises françaises à ces deux pays.

La mission de promotion économique en Thaïlande et en Malaisie sera dirigée par M. Jacques Lespagnol, ministre de l'Économie et des Finances, et sera composée de représentants de différents ministères et de représentants de la communauté économique française. La mission vise à promouvoir les produits français dans ces deux pays, à développer les relations commerciales et industrielles entre la France et ces deux pays, et à faciliter l'accès des entreprises françaises à ces deux pays.

Visites à l'étranger

WILSON
a Leitzinger



S.A.R. le Grand-Duc Hérédier et Madame Lydie Err s'entretenant avec S.A.R. le Roi de Malaisie

Mission de promotion économique en Thaïlande et en Malaisie

du 18 au 23 octobre 1998

Une délégation luxembourgeoise composée de représentants des secteurs financier, commercial et industriel ainsi que du secteur touristique s'est rendue en Asie du 18 au 23 octobre 1998, emmenée par S.A.R. le Grand-Duc Hérédier et Madame Lydie Err, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères. Le but de cette mission de promotion économique fut l'approfondissement des relations commerciales entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume de Thaïlande, d'une part, et la Malaisie d'autre part.

S.A.R. le Prince Henri a expliqué devant les représentants des Chambres de commerce à Bangkok et à Kuala Lumpur le rôle important de cette mission économique et a confirmé que le Luxembourg maintiendrait ses contacts avec ces pays

malgré la crise économique. Il a en outre tracé des parallèles entre cette crise économique et celle dont a été frappée l'Europe dans les années 70. A cette époque, le Luxembourg dut lui aussi restructurer son économie et choisit de jouer la carte de la diversité. Cette stratégie porta ses fruits puisque l'économie luxembourgeoise dispose aujourd'hui de toute une série d'activités et n'est plus axée sur le seul secteur sidérurgique.

A la fin de cette présentation, S.A.R. le Prince Henri a invité les représentants des différentes Chambres de commerce à se rendre au Luxembourg afin de se faire leur propre idée du savoir-faire luxembourgeois.

De son côté, la secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, Madame Lydie Err, a évoqué les relations entre l'Asie et l'Europe et a insisté sur le rôle de la fondation Asie-Europe qui a pour but de promouvoir les relations culturelles et sociales entre les deux continents. Elle a également confirmé que le

Luxembourg participerait au Asia Europe Trust Fund et a informé les partenaires asiatiques de l'intention du Grand-Duché du Luxembourg d'organiser un séminaire pour les petites et moyennes entreprises en automne prochain, séminaire qui s'inscrit dans le cadre du partenariat Asie-Saar-Lor-Lux. Ce partenariat, cofinancé par la Commission européenne, vise la promotion des PME dans les différentes régions.

A Bangkok, lors de l'ouverture officielle du séminaire, le président de la Chambre de commerce thaïlandaise, Monsieur Vichien Tejapaibul, a dressé un bilan concis de la crise asiatique et notamment de ses répercussions sur l'économie thaïlandaise. Il a en outre souligné la nécessité pour son pays de coopérer davantage avec d'autres partenaires économiques.

En marge des contacts commerciaux, la délégation officielle luxembourgeoise a été reçue par le Premier ministre thaïlandais, Monsieur Chuan Leekpai, et le ministre des Affaires étrangères, Monsieur Surin Pitsuwan. Lors de ces entrevues ont été évoqués les efforts du gouvernement thaïlandais pour combattre la crise économique ainsi que l'extension des relations dans le cadre de l'ASEM.

A Kuala Lumpur, lors de l'ouverture officielle du séminaire, le Vice-Président de la Chambre de commerce et d'industrie (NCCIM) a informé les représentants luxembourgeois sur les mesures qui ont été prises par



Entrevue de la délégation luxembourgeoise avec le Premier ministre Chuan Leekpai

son gouvernement pour combattre la crise et les premiers résultats de cette politique sur l'économie malaisienne. Il a également profité de cette occasion pour retracer les grandes lignes du modèle malaisien, la "Vision 2020". En effet, ce plan a pour objectif d'atteindre le niveau économique des pays européens de l'ouest au plus tard en l'an 2020. Toutefois, sans l'implantation d'investissements étrangers en Malaisie permettant un développement continu de son industrie, ce but sera difficile à atteindre.

S.A.R. le Grand-Duc Héritier et Madame Lydie Err ont également été reçus par le Roi Seri Paduka Baginda Yang di-Pertuan Agong Tuanku Ja'Afar au Palais royal, rencontre qui leur a permis de discuter des objectifs de la mission de promotion économique, sujet également abordé lors de l'entrevue avec le ministre thaïlandais des Affaires étrangères.

Il est à noter qu'une délégation de représentants du secteur touristique a accompagné pour

la première fois une mission économique. Le séminaire sur le tourisme, dont le but a été d'inclure le Luxembourg en tant qu'étape lors des voyages en Europe de touristes asiatiques, remporta un véritable succès.

S.A.R. le Prince Héritier et la secrétaire d'Etat, Madame Lydie Err en voyage officiel en Amérique latine

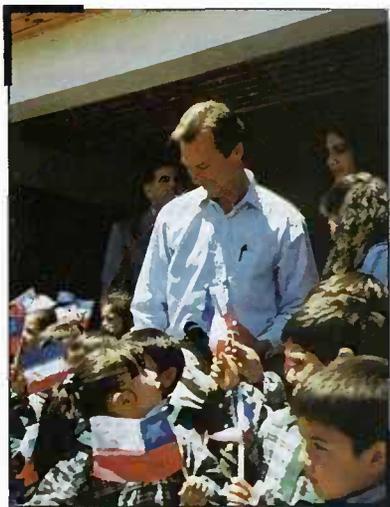
du 1er au 8 décembre 1998

S.A.R. le Grand-Duc Héritier et Madame Lydie Err, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, se sont rendus en Amérique latine du 1er au 8 décembre 1998. Au centre de cette visite se trouvaient principalement les relations économiques entre le Grand-Duché du Luxembourg et l'Argentine, le Chili et le Brésil.

En Argentine, comme dans les autres pays visités au cours de ce voyage officiel, les relations économiques bilatérales furent au centre des discussions. Les arguments pour convaincre les investisseurs luxembourgeois étaient en particulier basés sur le fort potentiel économique détenu par l'Argentine. Lors du discours d'ouverture du séminaire, S.A.R. le Grand-Duc Héritier souligna les avantages que présente l'économie luxembourgeoise pour les investisseurs étrangers: une industrie forte et très diversifiée, un rôle crucial au sein de l'Union européenne, une situation géographique centrale au sein de l'Europe des Quinze, quelques-uns des critères qui



Madame Err et Monsieur Insulza, ministre chilien des Affaires étrangères, signant l'arrangement relatif aux modalités d'application de la Convention sur la Sécurité sociale entre le Luxembourg et le Chili



S.A.R. le Grand-Duc Hérédier parmi les enfants au coeur d'un village du Chili

font du Luxembourg un partenaire particulièrement intéressant. Si les lacunes qui restent à combler furent brièvement énumérées par Madame Lydie Err, elles furent également au coeur des débats avec le ministre des Affaires étrangères argentin: un accord afin d'éviter la double imposition et un accord aérien qui allègerait considérablement les échanges entre les deux pays. La délégation luxembourgeoise put en outre rencontrer le maire de Buenos Aires, Monsieur Fernando de la Rúa, ainsi que le Vice-Président et Président du Sénat, le Dr. Carlos F. Ruckauf qui exprima sa volonté de poursuivre de manière égale le commerce bilatéral entre son pays et les Etats-Unis, d'une part, et l'Europe, d'autre part.

Le voyage se poursuit à Santiago du Chili, où la délégation luxembourgeoise reçut un accueil particulièrement chaleureux. L'ordre de "Santiago de Nueva Extremadura" fut décerné à S.A.R. le Prince Henri par

le maire de la ville. Le Grand-Duc Hérédier eut alors un entretien avec le ministre des Affaires étrangères, le ministre des Finances et le Président Eduardo Frei, en compagnie de Madame Lydie Err. Le ministre des Finances chilien souligna la bonne santé de l'économie de son pays, et ce malgré les effets néfastes de la crise asiatique. Les chiffres de la croissance sont en effet positifs depuis de nombreuses années. Le ministre souligna en outre que le Luxembourg fait partie des pays qui attirent le plus les investisseurs chiliens. Quant à Madame Lydie Err, elle exprima la volonté du gouvernement luxembourgeois d'ouvrir la voie à la signature d'un accord entre les deux pays en terme de non-double imposition ainsi que la nécessité de conclure un accord aérien bilatéral. La visite au Chili se clôtura par l'inauguration d'un projet d'aide au développement dans un certain nombre de villages chiliens que

la délégation put visiter et dont elle put apprécier l'accueil chaleureux et festif.

La dernière étape de la visite fut marquée à São Paulo par la première rencontre entre les représentants du ministère des Affaires étrangères luxembourgeois et le Consul honoraire du Luxembourg en Amérique latine. Les discussions furent principalement basées sur les possibilités d'amélioration des flux d'informations entre les partenaires luxembourgeois, en vue d'employer aux meilleurs de leurs moyens les nouvelles technologies (Internet, e-mail,...). Le troisième séminaire organisé au cours de ce voyage fut inauguré par S.A.R. le Grand-Duc Hérédier. Les industriels luxembourgeois, préparés à concrétiser leurs relations avec un certain nombre de partenaires locaux en termes de commerce et d'échanges, purent se targuer de revenir de leur expédition les mains remplies d'espoirs comblés.



S.A.R. le Grand-Duc Hérédier et Madame Lydie Err aux côtés de Monsieur Fernando de la Rúa, maire de Buenos Aires, et de l'un de ses collaborateurs



Conversation entre le Premier ministre Jean-Claude Juncker, son homologue bulgare, Monsieur Ivan Kostov, et le Président bulgare de la Commission des Affaires étrangères du Parlement, Monsieur Assen Agov

Visite officielle du Premier ministre Jean-Claude Juncker à Ljubljana, à Vienne, puis à Sofia

les 8 et 9 septembre 1998

Le 7 septembre 1998, le Premier ministre, Monsieur Jean-Claude Juncker, accompagné de Monsieur Michel Wolter, ministre de l'Intérieur, s'est rendu en Slovénie. Les principaux thèmes abordés lors de la réunion de travail de Messieurs Juncker et Drnovsek, Premier ministre slovène, eurent trait aux rapports bilatéraux entre les deux pays ainsi qu'à l'Union européenne et à son processus d'élargissement. Monsieur Juncker a souligné les efforts considérables entrepris par la Slovénie ces dernières années, efforts qui menèrent le pays à un niveau économique proche des nations européennes.

Monsieur Juncker a déclaré que la Slovénie avait vocation européenne, mais que le processus d'intégration à l'Union devait être réfléchi et raisonnablement construit afin qu'il se fasse sans difficulté. Le Premier ministre slovène, Monsieur Drnovsek, a tenu à remercier le Premier ministre luxembourgeois ainsi que les membres de son gouvernement pour leur soutien à la Slovénie quant à son intégration dans l'Union européenne. Au cours de leur visite, les membres du gouvernement luxembourgeois eurent également l'occasion de rencontrer le ministre slovène des Finances, Monsieur Gaspari, ainsi que le maire de la ville de Ljubljana, Madame Potoknic, et le Président du Parlement, Monsieur Podobnik. Monsieur Juncker s'est entretenu en soirée avec le Président de la République, Monsieur Kucan.

Après son séjour en Slovénie, le Premier ministre luxembour-

geois s'est rendu à Vienne le 8 septembre 1998, afin d'y rencontrer le chancelier autrichien, Monsieur Viktor Klima. Les entretiens portèrent principalement sur la crise en Russie, ainsi que sur le prochain Sommet de Pörtlach. Les deux hommes discutèrent ainsi des réformes de l'Union européenne, de l'Agenda 2000 et de l'élargissement de l'Union européenne aux pays de l'est. La crise au Kosovo fut également au coeur des débats: Messieurs Juncker et Klima se sont prononcés pour une solution rapide afin d'enrayer le conflit et par conséquent la tragédie humaine que représente la fuite de la population vers les pays en paix du reste de l'Europe.

Monsieur Jean-Claude Juncker a ensuite pu rencontrer le ministre autrichien des Finances, Monsieur Rudolf Edlinger, avec lequel il s'est entretenu des conséquences de la crise russe sur l'économie des pays européens.

Après un dernier entretien avec le ministre autrichien des Affaires étrangères, Monsieur Wolfgang Schüssel, Monsieur Juncker s'est envolé pour la Bulgarie.

Ainsi, le 9 septembre 1998, le Premier ministre luxembourgeois s'est-il rendu en visite officielle à Sofia accompagné par le ministre de la Fonction publique, Monsieur Michel Wolter. Le thème principal des discussions avec ses hôtes fut l'adhésion de la Bulgarie à l'Union européenne. La Bulgarie fait en effet partie du second

groupe des pays candidats à l'adhésion, avec la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie et la Slovaquie.

Le thème principal des discussions qu'il eut avec ses hôtes fut l'adhésion de la Bulgarie à l'Union européenne.

Il y a quelques années encore, la Bulgarie appartenait aux pays du bloc de l'est, mais elle a effectué des efforts considérables sur le chemin de la démocratie, efforts soulignés par le Premier ministre luxembourgeois qui encouragea le pays à poursuivre sur cette voie. Monsieur Juncker a en outre confirmé le soutien du Luxembourg à l'adhésion de la Bulgarie à l'Union européenne et à l'OTAN, étant donné ses remarquables progrès économiques, financiers et sociaux.

Enfin, le Premier ministre clôtura son séjour par la signature d'un accord bilatéral avec la Bulgarie en matière culturelle.

Rencontre Poos-Védrine

8 septembre 1998

Le 8 septembre 1998, Monsieur Jacques F. Poos a été reçu par son homologue français, Monsieur Hubert Védrine, à Paris pour une discussion bilatérale. A l'ordre du jour figuraient principalement les dossiers d'ordre institutionnel, de l'élargissement de l'Union européenne et de l'Agenda 2000, des crises russe et asiatique, et du conflit au Kosovo. Monsieur Poos a déclaré lors de sa conférence de presse que les grandes lignes suivies par le gouvernement luxembourgeois rejoignaient celles de la France, et qu'après une expérience forte d'une quinzaine d'années, on ne pouvait constater qu'une "forte concordance" entre les deux nations.

Le ministre luxembourgeois a également évoqué la situation en Russie, qui d'après lui,

requiert de la part des autres nations européennes soutien et solidarité. Cependant, la crise russe ne devrait pas avoir de réelles incidences sur l'Union européenne, celle-ci étant devenue une remarquable zone de stabilité grâce à la convergence réalisée dans le cadre de la monnaie unique.

Autre sujet important évoqué par le ministre des Affaires étrangères: le TGV-Est. Il a souligné que le gouvernement luxembourgeois était prêt à apporter sa contribution et que les entreprises du pays collaboreraient avec leurs collègues français pour mettre en place les infrastructures concernant l'antenne de Metz-Luxembourg. Il s'agit là d'une voie de communication stratégique pour le Grand-Duché.

Mission économique en Italie

du 21 au 24 septembre 1998

Une mission de promotion économique emmenée par S.A.R. le Prince Henri, Grand-Duc Héritier, et dirigée par Monsieur Robert Goebbels, ministre de l'Economie, s'est rendue en Italie du 21 au 24 septembre 1998. Une trentaine d'industriels et de banquiers luxembourgeois faisaient partie de la délégation.

Des séminaires de présentation du Luxembourg comme partenaire industriel et commercial ainsi qu'un certain nombre de séminaires au sujet de la place



Conférence de presse de Messieurs Juncker et Wolter après la visite au Président Stoyanov

financière luxembourgeoise ont été organisés à Milan, Brescia, Vicenza, Modène et Bologne.

Le programme fut complété par la visite de plusieurs entreprises industrielles italiennes.

Visite officielle du Premier ministre Jean-Claude Juncker en Suisse

9 novembre 1998

Le Premier ministre luxembourgeois, Monsieur Jean-Claude Juncker, accompagné du ministre du Budget, Monsieur Luc Frieden, s'est rendu en Suisse pour une visite officielle, le 9 novembre 1998.

Les résultats de cette rencontre furent substantiels, a souligné Monsieur Flavio Cotti, lors de la conférence de presse commune qui clôtura l'entrevue. Résultats qui, d'après le Président de la Confédération suisse, n'ont rien de surprenant, eu égard à l'attitude très positive du Luxembourg envers la Suisse, notamment au cours de la Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne. Monsieur Jean-Claude Juncker souligna également la bonne entente entre les deux pays amis. Monsieur Cotti a déclaré compter sur le soutien de Monsieur Juncker dans les relations entre la Suisse et l'Union européenne. Le Premier ministre luxembourgeois souligna en outre le rôle important des petits Etats au sein de l'Union européenne.

Lors d'un long entretien entre Messieurs Juncker, Frieden et Villingier, le ministre suisse des Finances, il fut discuté du problème de l'harmonisation fiscale et du secret bancaire. Les positions des deux pays dans ces domaines sont très semblables. Les deux ministres luxembourgeois déclarèrent, à propos de l'harmonisation fiscale, que l'Europe devait travailler au rapprochement des systèmes fiscaux des différents membres de l'Union. Ce rapprochement devrait en outre s'opérer au niveau des impôts en général, et non d'un domaine en particulier. La Suisse se doit de prendre part à ce travail, et les deux délégations furent d'avis de se consulter plus régulièrement à ce sujet. Elles ont par ailleurs refusé de remettre en question le secret bancaire.

L'euro, l'élargissement à l'est de l'Union européenne et la situation au Kosovo étaient également à l'ordre du jour des entretiens de cette brève visite.

Visite d'une délégation luxembourgeoise au Cap-Vert

du 16 au 23 novembre 1998

Du 16 au 23 novembre 1998, le gouvernement du Cap-Vert a accueilli une délégation luxembourgeoise conduite par Madame Lydie Err, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, au Commerce extérieur et à la Coopération, et par Monsieur Michel Wolter, ministre de

l'Intérieur et de la Fonction publique.

Les membres du gouvernement luxembourgeois ont été reçus en audience par S.E.M. le Président de la République, Monsieur Monteiro. Ils ont également effectué une visite de courtoisie à un certain nombre de leurs homologues cap-verdiens. Les deux délégations se sont félicitées de l'ampleur et de la qualité de la coopération entre leurs pays. Elles ont également relevé le rôle très important de l'agence d'exécution luxembourgeoise Lux-Development dans la mise en oeuvre de la coopération. Plusieurs idées de projets ont été avancées et examinées en vue d'un financement futur. Les membres des délégations ont convenu de baser l'ensemble de leurs relations sur un véritable partenariat. Dans cette perspective, elles ont exploré les possibilités d'élargissement de la coopération, en particulier dans les domaines économique et culturel. Le Cap-Vert a dès lors exprimé sa volonté de signer avec le Luxembourg des accords aérien, de promotion et de protection mutuelle des investissements, de non-double imposition, ainsi qu'un accord sur la migration saisonnière. Lors de ce séjour fut en outre signé un accord culturel inaugurant une collaboration entre la société civile des deux pays, ainsi que trois protocoles relatifs aux projets concernant les complexes scolaires de Santa Catarina et Porto Novo et l'électrification de Fajã à São Nicolau.

Les thèmes des droits de l'Homme et de l'égalité entre hommes et femmes furent également à l'ordre du jour. Enfin, les deux délégations ont décidé d'établir une Commission de partenariat qui se devrait d'examiner l'ensemble des relations bilatérales, de prendre les décisions en ce qui concerne les grands axes d'intervention et de veiller à assurer le suivi du programme de coopération.

Vers un partenariat de coopération entre le Luxembourg et le Mali

du 23 au 26 novembre 1998

Une délégation luxembourgeoise conduite par Madame Lydie Err, secrétaire d'Etat à la Coopération et au Développement, et par Monsieur Michel Wolter, ministre de l'Intérieur et de la Fonction publique, a effectué du 23 au 26 novembre 1998 une visite au Mali, nouveau pays cible de la

coopération luxembourgeoise à partir de 1999.

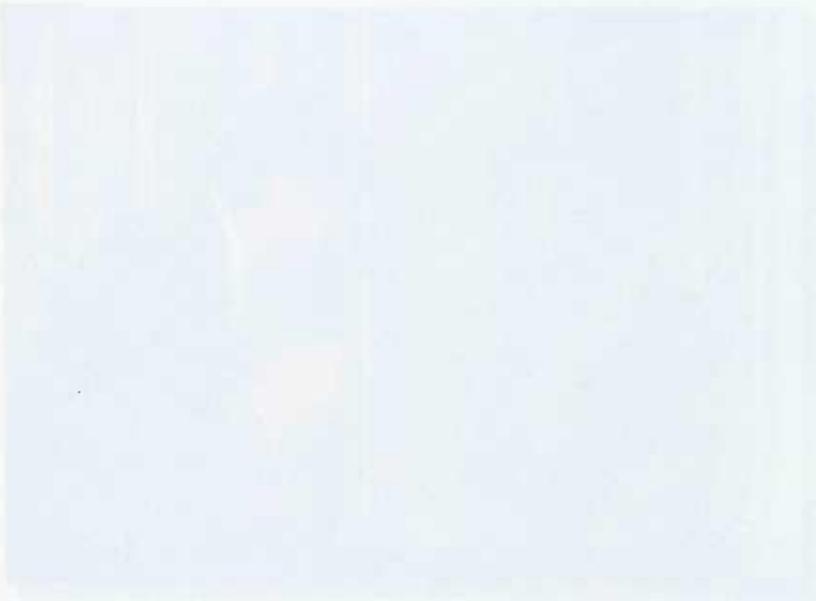
La délégation a été reçue en audience par S.E.M. Alpha Oumar Konaré, Président de la République du Mali, qui lui a présenté les grandes lignes de la politique de démocratisation et du développement participatif de son pays. Elle a également pu rencontrer un certain nombre de ministres avec lesquels elle a eu des échanges de vues à propos de la coopération entre les deux pays, la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté -base de la coopération luxembourgeoise au Mali-, la situation de la femme au Mali et le plan d'action pour la promotion des femmes 1996-2000, prévoyant en particulier l'alphabétisation des femmes.

Au cours du dialogue politique, qui s'est tenu lors d'une rencontre entre les membres de la délégation luxembourgeoise et certains hauts fonctionnaires de l'Etat malien, il y eut un échange

de vues sur les développements politiques et d'intégration économique dans les deux pays.

Madame Lydie Err a en outre signé un accord avec le Fonds des Nations Unies pour la Population relatif à un projet de lutte contre l'ex-cision des femmes. Un accord de coopération fut également signé avec le ministère des Affaires étrangères et des Maliens de l'Extérieur.

Enfin, la délégation luxembourgeoise a participé à l'inauguration de l'hôpital "Le Luxembourg", projet réalisé par la Fondation pour l'Enfance dirigée par l'ancien Chef d'Etat du Mali et la Fondation Raoul Follereau/Luxembourg. Elle a également assisté à l'inauguration du projet pilote bilatéral "alphabétisation fonctionnelle et formation professionnelle en zone péri-urbaine de Bamako". L'alphabétisation fonctionnelle s'adresse aux populations non-scolarisées et/ou déscolarisées et inclut une formation dans les domaines tels que l'éducation à la vie familiale, la gestion et la santé.



Faded text in the top right corner, likely part of an introductory article or sidebar. The text is illegible due to fading.

Visites au Luxembourg

Faded text in the left column, likely describing a specific visit or location in Luxembourg. The text is illegible due to fading.

Faded text in the middle column, likely describing a specific visit or location in Luxembourg. The text is illegible due to fading.

Faded text in the right column, likely describing a specific visit or location in Luxembourg. The text is illegible due to fading.





Visitas
SU Luxembourg



Salut respectueux de Monsieur le Premier ministre Jean-Claude Juncker et de S.E.M. K.R. Narayanan, Président de l'Inde

Visite d'Etat du Président de l'Inde S.E.M. K.R. Narayanan et de Madame Narayanan

du 14 au 16 septembre 1998

Arrivant du Portugal dans la soirée du 14 septembre 1998, S.E.M. K.R. Narayanan et son épouse ont été accueillis par le Maréchal de la Cour, Monsieur Henri Ahlborn, et par le ministre des Affaires étrangères, Monsieur Jacques F. Poos, à l'aéroport du Findel.

La partie officielle du programme a débuté le lendemain par les honneurs militaires à la place Guillaume en présence de LL.AA.RR. le Grand-Duc Jean et la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte. Le Président de l'Inde s'est ensuite rendu au Monument national de la Solidarité luxembourgeoise où il a déposé, aux côtés du Premier ministre, Monsieur

Jean-Claude Juncker, une couronne de fleurs et a ranimé la flamme du souvenir.

Après cette cérémonie, S.E.M. Narayanan a reçu successivement en audience au Palais grand-ducal le Président de la Chambre des députés, Monsieur Jean Spautz, et le ministre des Affaires étrangères, Monsieur Jacques F. Poos.

Le ministre indien de l'Industrie, Monsieur Sikander Bakht, a eu en fin de matinée une brève entrevue avec le ministre luxembourgeois des Affaires étrangères. La suite du programme a été marquée par une séance académique au Cercle municipal où le couple présidentiel accompagné de ses hôtes a été accueilli par le maire de la ville de Luxembourg, Madame Lydie Polfer.

Le dîner de gala offert par LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse dans la salle des glaces de l'ancienne Abbaye d'Echternach a clôturé cette première journée.

La deuxième journée a débuté par une rencontre du Président de l'Inde avec un certain nombre d'industriels luxembourgeois à la Chambre de commerce. Ils ont pu s'entretenir, en présence de S.A.R. le Grand-Duc Héritier et de Monsieur Goebbels, ministre de l'Economie, au sujet des développements des relations



S.E.M. K.R. Narayanan aux côtés de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse



Le couple présidentiel indien et LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse lors de la séance académique au Cercle municipal

commerciales entre les deux pays.

De leur côté, Madame Usha Narayanan et S.A.R. la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte se sont rendues chez Villeroy & Boch où elles ont pu admirer le travail déli-

cat des dessinatrices de porcelaine fine.

Après la visite du Musée d'Histoire de la Ville de Luxembourg en compagnie de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, le couple présidentiel s'est rendu au

château de Bourglinster où il a pris part au déjeuner offert en leur honneur par le gouvernement luxembourgeois.

Dans son discours, le Premier ministre, Monsieur Jean-Claude Juncker, a souligné les excellentes relations qu'entretient le Luxembourg avec l'Inde tant sur le plan économique et commercial que sur le plan politique. Le Président de l'Inde a, quant à lui, rappelé la visite de S.A.R le Prince Henri et du secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères en mai 1995 en Inde dans le cadre d'une mission économique ayant permis le renforcement de la coopération entre les deux pays, d'autant qu'ils partagent les mêmes valeurs démocratiques. Il a estimé, en outre, que les deux nations se doivent de poursuivre sur cette voie.

La visite d'Etat du Président de



S.E.M. K.R. Narayanan, son épouse et sa fille aux côtés de la famille grand-ducale lors du dîner de gala

l'Inde et de son épouse s'est achevée à 16 heures par la cérémonie de départ à l'aéroport du Findel.

Voir discours pages 69, 70 et 71

Visite de travail du ministre du Travail et de la Sécurité sociale de Turquie, Dr. Nami Cagan

1er septembre 1998

Le ministre du Travail et de la Sécurité sociale de Turquie, le Dr. Nami Cagan, a effectué une visite de travail le 1er septembre 1998 au Luxembourg. Monsieur Cagan a pu s'entretenir avec son homologue luxembourgeois, Monsieur Jean-Claude Juncker. Les discussions se sont essentiellement focalisées sur les possibilités d'une coopération générale plus suivie dans le domaine du travail.

Visite de travail de Monsieur Jean-Jacques Viseur, ministre belge des Finances

17 septembre 1998

Le Premier ministre et ministre des Finances luxembourgeois, Monsieur Jean-Claude Juncker, a reçu le 17 septembre 1998 le ministre belge des Finances, Monsieur Jean-Jacques Viseur. Monsieur Viseur, qui succéda en juin 1998 à Monsieur Maystadt au ministère belge

des Finances, eut avec Monsieur Juncker un échange de vues sur la représentation extérieure de l'euro ainsi que sur l'avenir de l'UEBL (l'Union économique belgo-luxembourgeoise), dont le volet monétaire et financier disparaîtra dès le 1er janvier 1999 par l'introduction de la monnaie unique.

Visite de travail de Madame Wackernagel-Jacobs

17 septembre 1998

Le Premier ministre luxembourgeois Jean-Claude Juncker a eu le 17 septembre 1998 une entrevue avec Madame Wackernagel-Jacobs, ministre sarroise de la Promotion féminine, de l'Emploi, de la Santé et des Affaires sociales. Participaient également à cet entretien le ministre luxembourgeois de la Promotion féminine

et des Accidentés de la Vie, Madame Marie-Josée Jacobs, ainsi que le ministre de la Justice, Monsieur Luc Frieden.

A l'ordre du jour de la réunion de travail figuraient la situation de l'emploi au Luxembourg et en Sarre et les mesures transfrontalières, en particulier dans les domaines du tourisme et de la culture. Les Administrations de l'Emploi ont été mandatées pour formuler des propositions, en y incluant l'aspect de la formation des chômeurs.

Les ministres ont également pu échanger leurs expériences en matière de politique en faveur des handicapés et des accidentés de la vie. Les deux délégations ont dès lors décidé de lancer des projets modèles qui devraient se concrétiser rapidement par des ateliers communs.

Dans le domaine du tourisme,



Monsieur Jean-Claude Juncker en compagnie de Madame Wackernagel-Jacobs, ministre sarroise de la Promotion féminine

les ministres luxembourgeois et sarrois décidèrent de poursuivre l'idée d'aménager des hôtels et des restaurants permettant aux handicapés physiques de pouvoir profiter pleinement de ces infrastructures. Ceci pourrait à terme faire de la Grande Région un modèle de tourisme pour handicapés. Les échanges portèrent également sur un rapprochement des politiques d'encadrement des toxicomanes, ceci afin de prévenir le "tourisme" des drogues.

Visite officielle du Président du Parlement slovène à Luxembourg

28 septembre 1998

Le ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, Monsieur Jacques F. Poos, a reçu le 28 septembre 1998 le Président du Parlement de la République de Slovénie, Monsieur Janez Podobnik, pour un entretien sur les négociations d'adhésion de la Slovénie à l'Union européenne. Monsieur Poos a réitéré le soutien luxembourgeois à la candidature de la Slovénie tant à l'Union européenne qu'à l'OTAN. Les difficultés de la transposition de l'acquis communautaire dans la législation slovène pourraient être applanies par une assistance technique de l'Union européenne. Monsieur Podobnik a annoncé que les résultats des négociations sur le traité d'adhésion à l'OTAN seront approuvés en Slovénie par voie de référendum.

Visite de travail de Monsieur Adolf Ogi, Conseiller fédéral suisse

les 1er et 2 octobre 1998

Monsieur Adolf Ogi, Conseiller fédéral suisse et chef du département de la Défense, de la Protection de la Population et des Sports a rendu visite les 1er et 2 octobre 1998 au ministre luxembourgeois de la Force publique, Monsieur Alex Bodry. Au cours de leur réunion de travail, les deux délégations ont discuté du bilan et des perspectives de l'élargissement de l'OTAN, en particulier de ses répercussions éventuelles sur les relations entre l'OTAN et la Russie.

Il fut également question du rôle de l'Alliance dans les Balkans, plus précisément dans le conflit au Kosovo. Les autorités suisses ont en outre présenté le développement de leur politique de sécurité.

Le deuxième jour de sa visite, Monsieur Ogi s'est entretenu avec S.A.R. le Prince Henri, a visité les installations de la Namsa, et a assisté à une présentation détaillée de l'Armée luxembourgeoise. Au terme de ce séjour, Messieurs Bodry et Ogi ont dressé un bilan positif de la visite, et se sont accordés sur la nécessité de poursuivre le dialogue entre les autorités suisse et luxembourgeoise dans les domaines de la sécurité et de la défense.

Le dissident chinois Wei Jingsheng reçu par Monsieur Poos

8 octobre 1998

Le ministre des Affaires étrangères, Monsieur Jacques F. Poos, a reçu le 8 octobre 1998 le dissident chinois, Monsieur Wei Jingsheng. Il s'est entretenu avec son interlocuteur de la situation des Droits de l'Homme en République populaire de Chine. Au cours de cet échange de vues, Monsieur Poos a exposé les grandes lignes du dialogue que l'Union européenne mène en matière de Droits de l'Homme avec la Chine. Il a réitéré l'engagement du Luxembourg à évoquer la question des Droits de l'Homme dans ses rapports bilatéraux avec les autorités chinoises.

Le Général Spiering chez Monsieur Bodry

12 octobre 1998

Le 12 octobre 1998, le Général Joachim Spiering, Commandant en chef des Forces alliées de Centre-Europe (Cincent), a effectué une visite de travail au Luxembourg.

Au programme de cette visite figurait une audience avec S.A.R. le Grand-Duc Héréditaire, ainsi qu'une entrevue avec le Chef d'Etat-Major de l'Armée luxembourgeoise, le Colonel Guy Lenz.

Lors d'une réunion avec le

ministre luxembourgeois de la Force publique, Monsieur Alex Bodry, il a notamment été question des évolutions politiques et militaires récentes au Kosovo. Tous les efforts doivent être poursuivis en vue d'aboutir à une solution diplomatique du conflit. Néanmoins, si Belgrade ne devait pas se plier aux exigences de la communauté internationale, une intervention militaire de l'OTAN deviendrait inéluctable.

Les délégations ont également abordé le sujet de l'intégration des armées des nouveaux Etats membres de l'OTAN dans les structures militaires et les opérations de l'Alliance. Monsieur Alex Bodry souligna également l'importance d'une plus grande visibilité de l'Armée luxembourgeoise au sein des Etats-Majors de l'Alliance.

Tournée des capitales de Monsieur Viktor Klima à Luxembourg

13 octobre 1998

Dans le cadre de sa tournée des capitales et dans le but de préparer le sommet de Pörschach des 24 et 25 octobre 1998, le chancelier autrichien Viktor Klima a été reçu par le Premier ministre luxembourgeois Jean-Claude Juncker au château de Senningen le 13 octobre 1998. Le chancelier autrichien a déclaré lors de sa conférence de presse que l'entrée en vigueur de la monnaie unique représentait une étape de plus dans le développement de l'Union européenne. L'étape suivante serait placée



Monsieur Jean-Claude Juncker en pleine conversation avec le chancelier autrichien, Monsieur Viktor Klima

sous le signe de la stabilité des marchés, de la politique de l'emploi, du progrès social et de la sécurité intérieure, politiques communes aux pays de l'Union. Cependant, le sommet soulèverait aussi les questions des moyens à mettre en place et de la forme à donner aux institutions afin de répondre le plus efficacement possible à ces questions.

Visite de Monsieur Wim Duisenberg à Luxembourg

14 octobre 1998

Le Président de la Banque centrale européenne s'est rendu à Luxembourg le 14 octobre 1998 afin d'y rencontrer le Président



Le Premier ministre luxembourgeois recevant le Président de la Banque centrale européenne, Monsieur Wim Duisenberg

de la Banque centrale du Luxembourg, Monsieur Yves Mersch et le Premier ministre luxembourgeois, Monsieur Jean-Claude Juncker. Messieurs Juncker et Duisenberg ont eu un échange de vues sur la politique financière européenne qui franchira une nouvelle étape avec l'entrée en vigueur de l'euro le 1er janvier 1999.

Visite de travail du ministre du Commerce de l'Inde

14 octobre 1998

Le ministre du Commerce de l'Inde, Monsieur Ramakrishna Hedge, a effectué une visite de travail le 14 octobre 1998 à Luxembourg. Dans le cadre de cette visite, il a pu avoir une entrevue avec le ministre des Affaires étrangères, Monsieur Jacques F. Poos, au cours de laquelle il a été question des relations économiques entre le Luxembourg et l'Inde que les partenaires de la discussion comptaient tous deux approfondir. Monsieur Hedge a ensuite rencontré la Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, Madame Lydie Err, puis Monsieur Goebbels, ministre de l'Economie, pour un déjeuner de travail.

Visite de Monsieur Lionel Jospin à Luxembourg

19 octobre 1998

Présent à Luxembourg afin de remettre au Premier ministre



Monsieur Juncker recevant son homologue français, Monsieur Jospin, à l'aéroport du Findel

Jean-Claude Juncker le prix "Vision for Europe", Monsieur Lionel Jospin, Premier ministre français s'est entretenu avec son homologue luxembourgeois au Château de Senningen. La réunion a porté essentiellement sur la préparation du Sommet de Pörschach à la fin du mois d'octobre. Il fut donc discuté de l'élargissement de l'Union européenne, des grandes réformes institutionnelles pour une meilleure adapta-

tion aux mécanismes de décision, ainsi que de l'Agenda 2000. Les deux chefs de gouvernement déclarèrent avoir des convictions très semblables en matière européenne.

Autre grand sujet de discussion entre les deux hommes: la coordination des politiques économiques au niveau européen. Selon Monsieur Jospin, celle-ci ne peut prendre forme que si les



Monsieur Poos lors de son entretien avec Monsieur Jospin

pays de l'Union européenne accordent leur politique fiscale, qui doit elle-même être accompagnée d'une harmonisation dans le domaine social. Le chef du gouvernement français a tenu à exprimer sa volonté de mettre un terme aux distorsions de concurrence entre les entreprises, source d'incitation aux délocalisations. Il s'est félicité du fait que ces questions soient abordées par le gouvernement luxembourgeois dans un esprit d'ouverture.

Monsieur Jospin a également eu l'occasion de rencontrer le ministre des Affaires étrangères, Monsieur Poos, ainsi que le ministre de l'Economie, Monsieur Goebbels, et le Président du POSL, Monsieur Asselborn.

Le Comité de Bruxelles des ambassadeurs de l'ASEAN à Luxembourg

20 octobre 1998

Le ministre des Affaires étrangères, Monsieur Jacques F. Poos, a reçu le 20 octobre 1998 les ambassadeurs du Comité de Bruxelles de l'ASEAN. Il s'agissait d'une réunion annuelle au cours de laquelle le ministre des Affaires étrangères a reçu les ambassadeurs de Brunei, d'Indonésie, de Malaisie, des Philippines, de Singapour, de Thaïlande et du Vietnam accrédités auprès de l'Etat luxembourgeois.

Au cours de leur réunion, il a été question des relations entre l'Union européenne et l'ASEAN, de la crise financière en Asie, des

développements au sein de l'ASEAN et de l'Union européenne. Le ministre et les ambassadeurs de l'ASEAN ont ensuite, dans le cadre du Asian-Europe Meeting (ASEM), fait le point sur le sommet de Londres d'avril 1998 et ont préparé la réunion des Hauts Fonctionnaires qui a eu lieu la semaine d'après à Bangkok.

En ce qui concerne la crise financière, M. Poos s'est félicité des réformes économiques et politiques qui sont en train d'être accomplies dans les pays touchés par la crise et qui doivent selon lui être poursuivies pour contribuer au rétablissement de la confiance, et donc de nouveaux investissements.

Il a attiré l'attention de ses interlocuteurs sur les changements politiques survenus en Europe. M. Poos a en outre mis en exergue l'excès incontrôlé d'investissements à court terme et d'emprunts à long terme comme une des raisons de la crise. D'où sa conclusion qu'il faudrait le plus rapidement possible entreprendre une réforme globale des institutions de Bretton Woods pour prévenir des crises telles que celle-ci.

Le ministre de la Famille et de la Promotion féminine, Madame Jacobs, a reçu son homologue du Panama

21 octobre 1998

Le ministre de la Famille et de la

Promotion féminine, Madame Marie-Josée Jacobs, a reçu le 21 octobre 1998 son homologue du Panama, Madame Leonor Calderon. Le ministère panaméen de la Jeunesse, de la Promotion féminine, des Enfants et de la Famille a été créé au début de l'année 1998. Cette visite prenait dès lors une signification toute particulière pour Madame Calderon qui voulait tirer des enseignements de l'expérience de ses homologues.

Visite de travail du ministre des Affaires étrangères de Lettonie, M. Valdis Birkavs

21 octobre 1998

Le 21 octobre 1998, le ministre des Affaires étrangères de Lettonie, Monsieur Birkavs, a été reçu par son homologue luxembourgeois, Monsieur Poos.

Au cours de l'entrevue entre les deux ministres, il a été question de l'élargissement de l'Union européenne. La Lettonie est un pays candidat à l'adhésion avec lequel les négociations n'ont pas encore commencé. Le chef de la diplomatie lettone, Monsieur Birkavs, a également tenu à évoquer la situation politique dans son pays suite au référendum sur la naturalisation, ainsi que les questions liées à l'évaluation que la Commission européenne s'apprêterait à publier sur les progrès effectués dans chacun des pays candidats à l'adhésion.

Monsieur Carlos Westendorp chez Jacques F. Poos

22 octobre 1998

Le 22 octobre 1998, Monsieur Jacques F. Poos, ministre des Affaires étrangères, a reçu le Haut Représentant civil en Bosnie, Monsieur Carlos Westendorp.

Lors d'une conférence de presse commune, Monsieur Poos a souligné le rôle crucial de Monsieur Westendorp dans l'amélioration de la situation en Bosnie. Le Haut Représentant civil en Bosnie a déclaré que depuis un an et demi, des progrès sensibles se faisaient sentir, en particulier en ce qui concerne la situation économique. La Conférence de Madrid les 15 et 16 décembre 1998 devrait décider du prolongement à donner aux accords de Dayton pour les années 1999 et 2000. La Bosnie devra dès lors trouver les moyens de se développer sans la présence massive des organisations internationales, et ce en particulier par le retour possible des réfugiés, la réforme de la police et de la justice, et la disparition de la corruption. Le conflit au Kosovo a certes, d'après Monsieur Westendorp, une influence sur la situation en Bosnie, mais là encore, il s'agira de résoudre le conflit par le dialogue.

Les ambassadeurs du Conseil de Coopération du Golfe à Luxembourg

22 octobre 1998

Le ministre des Affaires étrangères, Monsieur Jacques F. Poos, a reçu le 22 octobre 1998 les ambassadeurs du Conseil de coopération du Golfe (CCG), en l'occurrence les représentants de l'Arabie Saoudite, des Emirats Arabes Unis, du Koweït, du Sultanat d'Oman, du Qatar, ainsi que le chef de la délégation du CCG.

A l'ordre du jour de cette réunion de travail figuraient les relations entre le CCG et l'Union européenne à la veille de la réunion ministérielle du 27 octobre à Luxembourg, des sujets politiques, comme la situation au Moyen-Orient, notamment en Irak et en Iran, et les nouveaux développements du processus de paix israélo-palestinien.

A propos de l'Irak, Monsieur Poos a déclaré à ses interlocuteurs que pour l'Union européenne, les sanctions à l'encontre de ce pays ne pouvaient être révisées que si l'Irak permettait la pleine application de la mission de contrôle des Nations Unies pour le désarmement.

En ce qui concerne l'Iran, Monsieur Poos s'est félicité des intentions de libéralisation et d'ouverture manifestées par le Président Khatami, bien qu'il faille davantage les concrétiser.

Enfin, le ministre des Affaires

étrangères a exprimé ses espoirs quant aux négociations de Wye Plantation qui devraient déboucher sur un accord équitable pour toutes les parties.

Visite officielle de M. Boutros Boutros-Ghali à Luxembourg

28 octobre 1998

Monsieur Boutros-Ghali, élu premier Secrétaire général de la Francophonie pour une durée de quatre ans au sommet de Hanoi le 14 novembre 1997, s'est rendu le 28 octobre 1998 en visite officielle au Luxembourg. Monsieur Boutros-Ghali et son épouse ont d'abord été reçus au palais grand-ducal par S.A.R. la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte, après quoi le Secrétaire général de la Francophonie a pu s'entretenir en tête-à-tête avec le Premier ministre luxembourgeois, Monsieur Jean-Claude Juncker. Une réunion de travail a ensuite eu lieu à l'Hôtel Saint-Maximin avec le ministre des Affaires étrangères, Monsieur Jacques F. Poos, le ministre de l'Education nationale et de la Culture, Madame Erna Hennicot-Schoepges, le ministre de la Promotion féminine, Madame Marie-Josée Jacobs et le Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, Madame Lydie Err. A l'issue de cette réunion, Monsieur Boutros-Ghali s'est félicité du fait que le Luxembourg, un des membres fondateurs de la Francophonie, entend participer

davantage aux activités de cette organisation intergouvernementale qui regroupe actuellement 52 pays membres, soit plus de 500 millions d'habitants. Le Secrétaire général de la Francophonie a en outre annoncé l'organisation d'une conférence des femmes francophones qui se tiendra à Luxembourg au printemps de l'an 2000. L'année 1999 sera, quant à elle, consacrée à la jeunesse. Ainsi, Monsieur Boutros-Ghali a-t-il estimé que la Francophonie devait à l'avenir étendre ses champs d'action qui sont à l'heure actuelle la culture et l'assistance technique.

La journée s'est clôturée par une séance académique au château de Bourglinster au cours de laquelle Madame Hennicot-Schoepges et Monsieur Boutros-Ghali ont prononcé chacun un discours ayant pour sujet principal les nouveaux défis de la Francophonie.

Voir discours page 86

Visite de travail de Madame Waltraud Klasnic, représentante de la région de Styrie en Autriche

19 novembre 1998

Madame Waltraud Klasnic, "Landeshauptmann" de la région de Styrie en Autriche s'est rendue au Luxembourg les 10 et 11 novembre 1998. Le premier jour de sa visite, elle a pu rencontrer S.A.R. le Prince Henri, puis s'est rendue au ministère d'Etat pour

un échange de vues sur la politique européenne avec le Premier ministre luxembourgeois, Monsieur Jean-Claude Juncker, auquel elle a en outre remis un relief de Rudolf Zilli représentant Joseph Bech. Madame Klasnic a ensuite rencontré Monsieur Jean Spautz, Président de la Chambre des députés, et a pu visiter le Musée d'Histoire de la ville de Luxembourg.

Le deuxième jour de sa visite, la représentante de la Styrie a rencontré le Président de la Cour de Justice européenne, Monsieur Iglesias, le Président de la Cour des Comptes européenne, Monsieur Friedmann, ainsi que le Vice-Président de la Banque Européenne d'Investissement, Monsieur de Neergaard.

Visite du secrétaire d'Etat slovaque Jan Figel

19 novembre 1998

Le ministre des Affaires étrangères, Monsieur Jacques F. Poos, a reçu le 19 novembre 1998 le Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères de la République slovaque, Monsieur Jan Figel.

L'entretien a porté sur le processus d'adhésion de la Slovaquie à l'Union européenne et à d'autres organisations internationales suite au changement de gouvernement survenu à Bratislava après les dernières élections générales.

M. Poos a salué la forte participa-

tion des électeurs slovaques au dernier scrutin général et la façon dont l'alternance a pu se réaliser dans un pays qui, lors du Conseil européen de Luxembourg en décembre 1997, n'avait pas été retenu pour des raisons politiques parmi les pays avec lesquels l'Union européenne allait lancer des négociations sur l'adhésion.

Le ministre luxembourgeois des Affaires étrangères a pris favorablement note des différentes mesures politiques que le nouveau gouvernement a d'ores et déjà prises ou compte prendre: des démarches pour améliorer ses relations avec ses voisins, l'inclusion dans la coalition des représentants de la minorité hongroise, les modifications de la loi électorale pour en éliminer les aspects discriminatoires à l'égard des minorités et de la loi sur les médias afin de garantir une information objective par les médias publics. Monsieur Figel a en outre annoncé une restructuration des secteurs industriel et bancaire slovaques.

M. Poos a proposé qu'une délégation commerciale slovaque se rende à Luxembourg afin de développer le potentiel des relations commerciales et économiques bilatérales. Le Luxembourg s'est également engagé à prendre en charge la formation des juristes slovaques en matière de droit européen dans le cadre d'une synergie entre le ministère des Affaires étrangères et l'Institut européen d'administration publique. Enfin, le Luxembourg a prévu de soutenir la candidature de la Slovaquie à l'OCDE.

Visite de courtoisie du ministre fédéral des Finances Oskar Lafontaine

24 novembre 1998

Le nouveau ministre fédéral des Finances, Monsieur Oskar Lafontaine, est venu le 24 novembre 1998 à Luxembourg pour une brève entrevue avec le Premier ministre luxembourgeois, Monsieur Jean-Claude Juncker. Trois grands sujets furent principalement abordés: l'harmonisation des politiques économique et financière dans le contexte du passage à l'euro, l'harmonisation fiscale et la position allemande en tant que payeur net de l'Union européenne. Les deux hommes se sont rapidement mis d'accord sur le premier des sujets: Monsieur Lafontaine a déclaré que "ce serait une grave erreur que d'organiser l'ensemble des politiques uniquement sur le plan national en dehors de toute concertation européenne". Il s'est en outre réjoui que le Luxembourg et l'Allemagne aient adopté dans ce domaine des positions communes. Il en fut de même quant à la question de l'harmonisation fiscale qui ne doit pas seulement porter sur l'imposition des bénéfiques sur les capitaux, mais également sur la fiscalité des entreprises. Le troisième sujet, enfin, a fait déclarer à Monsieur Lafontaine qu'il était heureux d'avoir trouvé au Luxembourg beaucoup de compréhension pour le point



Monsieur Jean-Claude Juncker lors de son entretien avec le ministre allemand des Finances, Monsieur Oskar Lafontaine

de vue allemand en la matière. L'entrevue de ce jour fut pour lui importante, "compte tenu de l'expérience européenne de Monsieur Juncker".

Visite du Chancelier autrichien Viktor Klima

27 novembre 1998

En vue de la préparation du Sommet de Vienne les 13 et 14 décembre 1998, le chancelier autrichien Viktor Klima s'est rendu à Luxembourg le 27 novembre 1998 afin d'y rencontrer Messieurs Juncker et Poos.

Le Premier ministre luxembourgeois et le chancelier autrichien se sont entretenus sur une série de sujets d'actualité concernant l'Europe. Le thème principal a été la politique de l'emploi. Monsieur

Klima a expliqué devant les journalistes que les chefs d'Etat et de gouvernement présents à Vienne discuteraient principalement des plans nationaux pour l'emploi, des mesures concrètes prises par les différents Etats pour combattre le chômage, ainsi que de l'élargissement de l'Union européenne et de l'Agenda 2000. Il a considéré qu'il n'existait aucune différence au niveau de la politique européenne entre le Luxembourg et l'Autriche. Au contraire: le chancelier a reconnu l'engagement européen de Monsieur Juncker comme un désir d'approfondissement de la politique d'intégration. Le Premier ministre luxembourgeois a également précisé qu'il attendait le Sommet de Vienne avec optimisme et qu'il régnait une parfaite unité d'entente entre le Luxembourg et l'Autriche sur l'ensemble des questions de fond.

Le Premier ministre albanais en visite à Luxembourg

4 décembre 1998

Le Premier ministre luxembourgeois, Monsieur Jean-Claude Juncker, a reçu le 4 décembre 1998 son homologue albanais, Monsieur Pandeli Majko. Ce dernier est à 31 ans le plus jeune des chefs de gouvernement d'Europe. Il prit la succession le 28 septembre 1998 de Fatos Nano, alors que des soulèvements dans son pays menèrent celui-ci au bord de la guerre civile. Jusqu'à cette date, il était à la tête du parti socialiste albanais, successeur de l'ancien parti communiste. Monsieur Majko s'est présenté comme réformateur modéré, ayant pris part aux manifestations de 1990 contre l'ancien régime communiste de Ramiz Alia, et qui menèrent aux premières élections libres dans son pays.



Monsieur Frieden, ministre luxembourgeois de la Justice, accueillant son homologue allemand, Madame Däubler-Gmelin

Visite de travail de Madame Däubler-Gmelin, ministre allemande de la Justice

8 décembre 1998

Le 8 décembre 1998, Madame Däubler-Gmelin, ministre de la Justice du nouveau gouverne-

ment de Monsieur Schröder, s'est rendue à Luxembourg pour une réunion de travail avec son homologue luxembourgeois, Monsieur Luc Frieden. Les deux ministres procédèrent à un échange d'opinions au sujet de la justice dans leurs pays respectifs, mais il tenait surtout à coeur au ministre allemand de présenter ses priorités en matière de justice au cours de la Présidence allemande de l'Union européenne qui débute le 1er janvier 1999. Les ministres abordèrent également d'autres thèmes, parmi lesquels Monsieur Frieden choisit d'aborder celui de la drogue qui pour lui ne peut être débattu qu'au niveau européen. Le nouveau gouvernement allemand apprécierait en outre de voir abordé ce sujet lors de la rencontre informelle des ministres européens de la Justice et de l'Intérieur en février 1999. Il fut enfin discuté lors de cet entretien des questions d'asile et d'immigration.



Le Premier ministre luxembourgeois en compagnie de son homologue albanais, Monsieur Pandeli Majko

Visite de Monsieur Lucius Wildhaber, nouveau Président de la Cour européenne des Droits de l'Homme

14 décembre 1998

Le 3 novembre 1998, Monsieur Lucius Wildhaber s'est installé à Strasbourg en tant que nouveau Président de la Cour de Justice européenne des Droits de l'Homme. Cette Cour de Justice n'est ni à confondre avec la Cour internationale des Droits de l'Homme de La Haye, ni avec la Cour de Justice européenne installée à Luxembourg. Son rôle consiste à améliorer les relations entre les citoyens et la justice, à réduire le temps des procédures et à améliorer l'efficacité des institutions judiciaires. Elle traitera principalement des cas en rapport avec la Convention européenne des Droits de l'Homme, et ce uniquement en relation avec les pays ayant ratifié cette convention.

Monsieur Lucius Wildhaber, à la tête de cette Cour de justice, est citoyen suisse, professeur à l'université de Bâle depuis 1977. Le 14 décembre 1998, Monsieur Wildhaber s'est rendu à Luxembourg afin d'y rencontrer le Premier ministre Jean-Claude Juncker ainsi que S.A.R. le Grand-Duc, avec lesquels il a pu procéder à un échange d'idées.

Visite de Monsieur Joschka Fischer dans le cadre de sa tournée des capitales

18 décembre 1998

Le ministre des Affaires étrangères d'Allemagne, Monsieur Joschka Fischer, s'est rendu à Luxembourg le 18 décembre 1998 dans le cadre de la tournée des capitales qu'il effectue en vue de la Présidence allemande du Conseil de l'Union européenne du premier semestre 1999.

Il a été reçu par le ministre des Affaires étrangères, Monsieur Jacques F. Poos, avec lequel il eut un entretien en tête-à-tête suivi d'une réunion élargie aux délégations, au cours de laquelle il fut question du programme de la Présidence allemande. Le ministre allemand s'est dit

heureux de pouvoir bénéficier de l'expérience du doyen des ministres des Affaires étrangères. Monsieur Poos venait en effet de présenter Monsieur Fischer à la presse en ces termes: "Je vous présente le plus jeune de mes collègues". Emploi, Agenda 2000, élargissement de l'Union européenne, sécurité, contexte social et écologie sont les priorités de la Présidence allemande. Monsieur Fischer a souligné que l'élargissement était une donnée historique, et que l'Union européenne ne pouvait se permettre ni d'hésiter ni de temporiser. Le ministre allemand a poursuivi en affirmant que l'Agenda 2000 serait la future constitution financière de l'Union européenne, et que chacun des membres de l'Union devait poursuivre ses efforts afin d'aboutir à un compromis, ce dont il ne doutait pas.



Monsieur Joschka Fischer accueilli à l'aéroport du Findel par Madame Lydie Err et Monsieur Jacques F. Poos

Conseils de l'Entrepreneur

Le conseil de l'entrepreneur est un service qui aide les entrepreneurs à prendre des décisions éclairées et à gérer leur entreprise de manière efficace.

Le conseil de l'entrepreneur

Le conseil de l'entrepreneur est un service qui aide les entrepreneurs à prendre des décisions éclairées et à gérer leur entreprise de manière efficace. Ce service est généralement offert par des professionnels expérimentés qui ont eux-mêmes réussi à créer et à gérer une entreprise prospère. Le conseil de l'entrepreneur peut aider à identifier les opportunités de croissance, à résoudre les problèmes de gestion, à améliorer les processus opérationnels et à développer des stratégies de marketing efficaces. Il peut également aider à négocier avec les fournisseurs et les clients, à gérer les ressources humaines et à contrôler les coûts. Le conseil de l'entrepreneur est un investissement précieux qui peut aider à maximiser les chances de succès de votre entreprise.

Le conseil de l'entrepreneur

Le conseil de l'entrepreneur est un service qui aide les entrepreneurs à prendre des décisions éclairées et à gérer leur entreprise de manière efficace. Ce service est généralement offert par des professionnels expérimentés qui ont eux-mêmes réussi à créer et à gérer une entreprise prospère. Le conseil de l'entrepreneur peut aider à identifier les opportunités de croissance, à résoudre les problèmes de gestion, à améliorer les processus opérationnels et à développer des stratégies de marketing efficaces. Il peut également aider à négocier avec les fournisseurs et les clients, à gérer les ressources humaines et à contrôler les coûts. Le conseil de l'entrepreneur est un investissement précieux qui peut aider à maximiser les chances de succès de votre entreprise.

Conseils de l'Entrepreneur

Le conseil de l'entrepreneur est un service qui aide les entrepreneurs à prendre des décisions éclairées et à gérer leur entreprise de manière efficace.

Le conseil de l'entrepreneur

Le conseil de l'entrepreneur est un service qui aide les entrepreneurs à prendre des décisions éclairées et à gérer leur entreprise de manière efficace. Ce service est généralement offert par des professionnels expérimentés qui ont eux-mêmes réussi à créer et à gérer une entreprise prospère. Le conseil de l'entrepreneur peut aider à identifier les opportunités de croissance, à résoudre les problèmes de gestion, à améliorer les processus opérationnels et à développer des stratégies de marketing efficaces. Il peut également aider à négocier avec les fournisseurs et les clients, à gérer les ressources humaines et à contrôler les coûts. Le conseil de l'entrepreneur est un investissement précieux qui peut aider à maximiser les chances de succès de votre entreprise.

Le conseil de l'entrepreneur

Le conseil de l'entrepreneur est un service qui aide les entrepreneurs à prendre des décisions éclairées et à gérer leur entreprise de manière efficace. Ce service est généralement offert par des professionnels expérimentés qui ont eux-mêmes réussi à créer et à gérer une entreprise prospère. Le conseil de l'entrepreneur peut aider à identifier les opportunités de croissance, à résoudre les problèmes de gestion, à améliorer les processus opérationnels et à développer des stratégies de marketing efficaces. Il peut également aider à négocier avec les fournisseurs et les clients, à gérer les ressources humaines et à contrôler les coûts. Le conseil de l'entrepreneur est un investissement précieux qui peut aider à maximiser les chances de succès de votre entreprise.

Conseils de l'Entrepreneur

Le conseil de l'entrepreneur est un service qui aide les entrepreneurs à prendre des décisions éclairées et à gérer leur entreprise de manière efficace.

Le conseil de l'entrepreneur

Le conseil de l'entrepreneur est un service qui aide les entrepreneurs à prendre des décisions éclairées et à gérer leur entreprise de manière efficace. Ce service est généralement offert par des professionnels expérimentés qui ont eux-mêmes réussi à créer et à gérer une entreprise prospère. Le conseil de l'entrepreneur peut aider à identifier les opportunités de croissance, à résoudre les problèmes de gestion, à améliorer les processus opérationnels et à développer des stratégies de marketing efficaces. Il peut également aider à négocier avec les fournisseurs et les clients, à gérer les ressources humaines et à contrôler les coûts. Le conseil de l'entrepreneur est un investissement précieux qui peut aider à maximiser les chances de succès de votre entreprise.

Le conseil de l'entrepreneur

Le conseil de l'entrepreneur est un service qui aide les entrepreneurs à prendre des décisions éclairées et à gérer leur entreprise de manière efficace. Ce service est généralement offert par des professionnels expérimentés qui ont eux-mêmes réussi à créer et à gérer une entreprise prospère. Le conseil de l'entrepreneur peut aider à identifier les opportunités de croissance, à résoudre les problèmes de gestion, à améliorer les processus opérationnels et à développer des stratégies de marketing efficaces. Il peut également aider à négocier avec les fournisseurs et les clients, à gérer les ressources humaines et à contrôler les coûts. Le conseil de l'entrepreneur est un investissement précieux qui peut aider à maximiser les chances de succès de votre entreprise.

Conseils et rencontres UE

des Affaires Européennes
et de l'Économie

et de l'Économie

Vice-président
du Comité de l'Ontario
des Services de Santé
et de la Sécurité
de la Vieillesse

1982-1983

Le 12 novembre 1984, Monsieur Louis Béliveau, vice-président du Comité de l'Ontario des Services de Santé et de la Sécurité de la Vieillesse, a été nommé à la présidence de ce Comité. Monsieur Béliveau a été élu par les membres du Comité de l'Ontario des Services de Santé et de la Sécurité de la Vieillesse, qui se réunissent à Toronto, en Ontario, le 12 novembre 1984. Le Comité de l'Ontario des Services de Santé et de la Sécurité de la Vieillesse est un organisme à but non lucratif qui a pour mandat de promouvoir et de défendre les intérêts des personnes âgées de 65 ans et plus. Le Comité de l'Ontario des Services de Santé et de la Sécurité de la Vieillesse est un organisme à but non lucratif qui a pour mandat de promouvoir et de défendre les intérêts des personnes âgées de 65 ans et plus.

Monsieur Louis Béliveau, 65 ans, est originaire de la région de la Gaspésie. Il a travaillé pendant 15 ans pour le Service de Santé et de la Sécurité de la Vieillesse de la Gaspésie. Il a été nommé à la présidence de ce Comité en novembre 1984. Monsieur Béliveau a été élu par les membres du Comité de l'Ontario des Services de Santé et de la Sécurité de la Vieillesse, qui se réunissent à Toronto, en Ontario, le 12 novembre 1984. Le Comité de l'Ontario des Services de Santé et de la Sécurité de la Vieillesse est un organisme à but non lucratif qui a pour mandat de promouvoir et de défendre les intérêts des personnes âgées de 65 ans et plus.

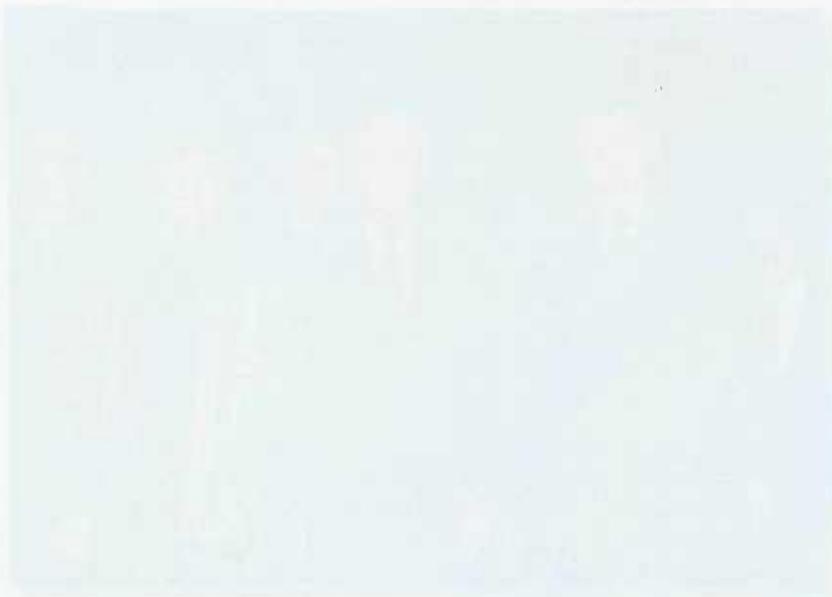
Vice-président
du Comité de l'Ontario
des Services de Santé
et de la Sécurité
de la Vieillesse

1982-1983

Le 12 novembre 1984, Monsieur Louis Béliveau, vice-président du Comité de l'Ontario des Services de Santé et de la Sécurité de la Vieillesse, a été nommé à la présidence de ce Comité. Monsieur Béliveau a été élu par les membres du Comité de l'Ontario des Services de Santé et de la Sécurité de la Vieillesse, qui se réunissent à Toronto, en Ontario, le 12 novembre 1984. Le Comité de l'Ontario des Services de Santé et de la Sécurité de la Vieillesse est un organisme à but non lucratif qui a pour mandat de promouvoir et de défendre les intérêts des personnes âgées de 65 ans et plus.

Monsieur Louis Béliveau, 65 ans, est originaire de la région de la Gaspésie. Il a travaillé pendant 15 ans pour le Service de Santé et de la Sécurité de la Vieillesse de la Gaspésie. Il a été nommé à la présidence de ce Comité en novembre 1984. Monsieur Béliveau a été élu par les membres du Comité de l'Ontario des Services de Santé et de la Sécurité de la Vieillesse, qui se réunissent à Toronto, en Ontario, le 12 novembre 1984. Le Comité de l'Ontario des Services de Santé et de la Sécurité de la Vieillesse est un organisme à but non lucratif qui a pour mandat de promouvoir et de défendre les intérêts des personnes âgées de 65 ans et plus.

Monsieur Louis Béliveau, 65 ans, est originaire de la région de la Gaspésie. Il a travaillé pendant 15 ans pour le Service de Santé et de la Sécurité de la Vieillesse de la Gaspésie. Il a été nommé à la présidence de ce Comité en novembre 1984. Monsieur Béliveau a été élu par les membres du Comité de l'Ontario des Services de Santé et de la Sécurité de la Vieillesse, qui se réunissent à Toronto, en Ontario, le 12 novembre 1984. Le Comité de l'Ontario des Services de Santé et de la Sécurité de la Vieillesse est un organisme à but non lucratif qui a pour mandat de promouvoir et de défendre les intérêts des personnes âgées de 65 ans et plus.



Monsieur Louis Béliveau, vice-président du Comité de l'Ontario des Services de Santé et de la Sécurité de la Vieillesse, et deux autres membres du Comité.

Sommet de Pörtlach

les 24 et 25 octobre 1998

L'avenir politique de l'Union européenne a fait l'objet les 24 et 25 octobre 1998 à Pörtlach, dans le sud de l'Autriche, d'une rencontre informelle des chefs d'Etat et de gouvernement des Quinze. Le principe de cette rencontre avait été arrêté lors du Conseil européen de Cardiff en juin 1998, pour prolonger la discussion que le chancelier Kohl et le Président Chirac avaient initiée. Les dirigeants européens avaient exprimé dès le départ une véritable volonté politique de progresser. Ils ont dès lors profité de ce sommet pour donner à l'Europe de nouvelles impulsions en matière de lutte contre le chômage, de sécurité intérieure et pour relancer l'idée d'une capacité européenne de défense.

Réunis pendant deux jours dans un grand hôtel de cette station réputée du sud de l'Autriche, les chefs d'Etat et de gouvernement des quinze pays de l'Union européenne ont délivré un message clair: il faut multiplier les initiatives européennes pour lutter en commun contre le chômage, donner une cohérence politique à l'euro, et enfin, essayer de se doter d'une capacité européenne de défense. Le nouveau chancelier allemand Gerhard Schröder a en outre insisté sur la nécessité d'une représentation extérieure de l'euro, indispensable pour faire entendre la voix politique de la zone euro dans les ins-

tances financières internationales, aux côtés de la Banque centrale européenne (BCE). Dans ce contexte, les Quinze ont appelé de leurs vœux une baisse des taux d'intérêts, justifiée par une faible inflation, tout en évitant soigneusement de mettre sous pression la BCE en réclamant une baisse généralisée des taux d'intérêts dans la zone euro, y compris en France et en Allemagne qui ont à l'heure actuelle les taux les plus bas. "Le mouvement vers une réduction des taux d'intérêts dans la zone euro devrait être poursuivi et, d'ici la fin de l'année, tous les pays de cette zone devraient avoir les mêmes taux d'intérêts", a souligné le Premier ministre luxembourgeois, Monsieur Jean-Claude Juncker. "Si tous les pays concernés (Italie, Espagne, Portugal, Irlande) alignent leurs taux sur les taux d'intérêts français et allemand (3,3%), on aura une baisse globale de 0,5% du niveau des taux d'intérêts dans la zone euro au cours des six prochains mois", a-t-il précisé. Une fois la convergence des taux d'intérêts européens réalisée, et grâce à une politique volontariste, l'assouplissement de la politique de crédit devrait se poursuivre afin de soutenir la croissance et l'emploi. L'Union européenne, pôle de stabilité et de croissance, contribuerait de cette manière, à lutter contre les effets des récentes crises financières. Monsieur Lionel Jospin, Premier ministre français, a souligné que "la coordination économique, le progrès social, le refus du dumping en ce domaine, l'harmonisation fiscale, apparaissent désormais plus

fort dans la volonté européenne aujourd'hui".

Un même climat constructif a guidé les réflexions des Quinze dans le domaine de la sécurité intérieure, de la relance d'une politique étrangère, de sécurité et de défense commune.

Ainsi, qu'il s'agisse de la représentation externe de l'euro, de la relance des discussions sur l'Agenda 2000, de la politique de défense ou d'autres domaines cruciaux au cœur des débats, les dirigeants européens ont pu exprimer lors de ce sommet de Pörtlach une grande convergence de vues.

Réunion informelle des ministres des Affaires étrangères de l'UE à Salzbourg

les 5 et 6 septembre 1998

Le ministre des Affaires étrangères d'Autriche et président en exercice du Conseil de l'Union européenne, Monsieur Wolfgang Schüssel, a invité ses homologues de l'UE à une réunion informelle qui s'est déroulée à Salzbourg les 5 et 6 septembre 1998. Le Luxembourg était représenté par son ministre des Affaires étrangères, Monsieur Jacques F. Poos.

Au cours de cette réunion, les ministres ont discuté des effets de l'importance croissante de l'UE au niveau mondial sur sa politique étrangère et de sécurité commune. Dans ce contexte, il a été question du meilleur

usage possible des nouvelles clauses du Traité d'Amsterdam en faveur de la stabilité dans le monde et des intérêts propres des Etats de l'Union. Les ministres ont également discuté de la façon dont le Conseil Affaires générales, qui réunit les ministres des Affaires étrangères, pourrait fonctionner plus efficacement, afin de mieux pouvoir assumer son rôle d'organe central de coordination et de décision du Conseil.

Parmi les autres sujets furent abordées la stratégie de l'Union vis-à-vis des pays européens pour lesquels il n'existe pas de perspective d'adhésion à moyen ou à long terme ainsi que la crise au Kosovo et la situation en Russie.

Réunion du Comité de politique économique du Conseil de l'Union européenne

18 septembre 1998

Le 18 septembre 1998 s'est réuni le Comité de politique économique du Conseil de l'Union européenne à Luxembourg. Depuis sa création par le Conseil des ministres de février 1974, le Comité de politique économique est appelé à donner un avis sur les politiques publiques menées par les Etats membres. Le CPE traite des questions économiques, sociales et financières dans une optique de moyen et long terme et soumet des avis au Conseil Ecofin.

L'Union économique et monétaire et l'introduction de l'euro appellent une forte coordination des politiques économiques des Etats membres. Le Comité de politique économique participe à la préparation des Grandes Orientations de Politique Economique de l'UE et procède à l'examen des réformes de la structure économique et sociale à moyen et à long terme.

Le CPE discute actuellement des implications de l'Agenda 2000 sur la politique économique au niveau régional dans les Etats membres, et prépare un avis pour le Conseil Ecofin sur certaines questions de politique de l'emploi.

Conseil ECOFIN à Vienne

les 25 et 26 septembre 1998

Monsieur Robert Goebbels, ministre luxembourgeois de l'Economie, s'est rendu à Vienne les 25 et 26 septembre 1998 pour participer à la réunion informelle du Conseil Ecofin et de l'Euro XI. Les ministres ont discuté de la politique économique au cours de la troisième phase de l'UEM, et ont abordé dans ce cadre la représentation externe de la zone euro. Il a également été question de politique fiscale. Les ministres de l'Economie et des Finances des quinze pays membres de l'Union européenne se sont en outre penchés sur la situation économique et financière en Russie et en Asie. Ils furent rejoints pour cette discussion par Monsieur Camdessus,

Directeur Général du Fonds Monétaire International.

Conseil "Affaires Générales" à Luxembourg : Agenda 2000, élargissement, Balkans occidentaux

5 octobre 1998

Un Conseil "Affaires Générales" s'est tenu à Luxembourg le 5 octobre 1998. Il était présidé par le ministre autrichien des Affaires étrangères, Monsieur Wolfgang Schüssel. Le Luxembourg était représenté par son ministre des Affaires étrangères, Monsieur Jacques F. Poos.

Au cours de cette réunion, il a été question de l'Agenda 2000 sur base du rapport présenté par la Présidence autrichienne sur les travaux effectués depuis juillet 1998. Il fut également question de la phase concrète des négociations d'adhésion avec six pays candidats, à savoir Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Pologne, la Slovaquie et la République tchèque. Le Conseil s'est saisi de la demande d'adhésion que Malte avait réitérée suite aux changements politiques survenus dans ce pays. En matière de politique étrangère et de sécurité commune, le Conseil a traité de sujets tels que la crise en Russie, la situation dans les Balkans occidentaux, notamment les derniers développements au Kosovo et en Albanie, et les violations des droits de l'homme en Birmanie.

Il fut également question de la protection des enfants, en particulier dans le domaine de la lutte contre la pornographie exploitant les enfants sur Internet.

Conseil UE-EEE et 2^{ème} Conférence européenne à Luxembourg

6 octobre 1998

Le 6 octobre 1998, les 15 ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne ont rencontré leurs homologues d'Islande, du Liechtenstein et de Norvège au sein du Conseil UE-Espace économique européen, actuellement présidé par le Liechtenstein. Il a avant tout été question des effets de la mise en oeuvre du Traité d'Amsterdam sur l'accord EEE.

Cette réunion a été suivie de la 2^{ème} Conférence européenne qui réunit les Etats membres de l'Union européenne et les onze Etats européens ayant vocation à y adhérer. Le Chef de la diplomatie suisse a assisté à la Conférence en tant qu'observateur.

A l'ordre du jour figuraient la lutte contre le crime organisé, le trafic de drogues, l'exploitation sexuelle des enfants et les passeurs de clandestins. Les ministres ont abordé les questions de coopération régionale en Europe centrale, autour de la mer Noire, de la mer Baltique et de la mer de Barents. Ils ont consacré la deuxième partie de la réunion aux événements au Kosovo et en Albanie.

Conseil "Affaires Générales" à Luxembourg : Agenda 2000, ressources propres, élargissement, Balkans occidentaux

26 octobre 1998

Un Conseil "Affaires Générales" s'est tenu le 26 octobre 1998 à Luxembourg. Il était présidé par le ministre autrichien des Affaires étrangères, Monsieur Wolfgang Schüssel. Le Luxembourg était représenté par Monsieur Jacques F. Poos.

Au cours de cette réunion, il fut question de l'Agenda 2000 sur base d'un nouveau rapport d'étape sur les instruments de pré-adhésion. Les ministres ont en particulier eu à se prononcer sur les questions de redistribution des moyens prévue après l'adhésion de l'un des pays candidats. Dans le cadre de l'élaboration des perspectives financières de l'Agenda 2000, la Commission a présenté son rapport sur les ressources propres au Conseil.

En matière de politique étrangère et de sécurité commune, le Conseil a traité la situation dans les Balkans occidentaux, notamment les derniers développements au Kosovo et en Albanie, l'évolution du processus de paix au Proche-Orient (en présence de l'envoyé spécial de l'UE au Proche-Orient, l'ambassadeur Miguel Angel Moratinos) et d'éventuelles mesures supplémentaires à l'encontre de la Birmanie où

persistent de graves violations des Droits de l'Homme.

Les ministres ont défini la position commune du Conseil pour le Conseil d'association avec la Bulgarie et la réunion ministérielle UE-Conseil de Coopération du Golfe du 27 octobre 1998.

Inauguration de la nouvelle Cour des Droits de l'Homme

3 novembre 1998

Le 3 novembre 1998, Monsieur le ministre de la Justice Luc Frieden, et Madame la Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères Lydie Err, ont assisté à l'inauguration solennelle de la nouvelle Cour unique des Droits de l'Homme à Strasbourg. Les membres du gouvernement étaient accompagnés du Président de la Cour Supérieure de Justice, Monsieur Marc Thill, du Procureur Général d'Etat, Monsieur Roger Everling et du Président de la Cour Administrative, Monsieur Georges Kill. La cérémonie officielle au Palais de l'Europe, à laquelle assistaient plus de 600 invités d'honneur, fut l'occasion de confirmer les valeurs suprêmes propagées par le Conseil de l'Europe, contenues pour l'essentiel dans sa Convention pour la sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales de 1950 et ses Protocoles afférents. Le nouveau Président de la Cour, le juge suisse Lucius Wildhaber, ainsi que tous les autres juges désignés de la

Cour unique ont prêté serment, et ce faisant ont lancé les travaux de la juridiction permanente mise en place dans la foulée des réformes décidées, voire réitérées, par le deuxième Sommet du Conseil de l'Europe en octobre 1997. Monsieur Marc Fischbach, ancien ministre de la Justice luxembourgeois, élu à l'un des quatre postes de vice-président de la Cour des Droits de l'Homme de Strasbourg, a dès lors, à l'instar de ses trente-neuf homologues, assumé ses responsabilités dans le cadre d'une instance appelée à traiter de manière plus rapide et soutenue les affaires qui lui seront soumises. Il est entendu que la nouvelle Cour oeuvrera davantage encore à la promotion des Droits de l'Homme des 750 millions de citoyens des quarante Etats membres du Conseil de l'Europe.

La nouvelle Cour poursuivra, sur une base permanente, les travaux qu'effectuait par intermittence l'ancienne structure bicéphale composée de la Commission et de la Cour des Droits de l'Homme. Dans le cadre de l'application de la Convention européenne des Droits de l'Homme, cette structure avait pour but de statuer sur le bien-fondé des requêtes de citoyens s'estimant lésés dans l'exercice de leurs droits fondamentaux, après avoir épuisé les voies de recours internes. Selon une formule unique au monde, la nouvelle Cour rendra des arrêts contraignants, c'est-à-dire d'exécution obligatoire pour les quarante pays parties.

103^{ème} réunion du Comité des ministres du Conseil de l'Europe

4 novembre 1998

Le 4 novembre 1998, au lendemain de l'inauguration solennelle de la nouvelle Cour unique des Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, Madame Lydie Err, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, a pris part à la 103^{ème} réunion du Comité des ministres de cette même organisation. Les représentants des quarante Etats membres ont examiné l'état d'avancement de la mise en oeuvre des conclusions et recommandations du 2^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Europe d'octobre 1997 visant à stimuler les travaux de ce dernier et à renforcer son action. Ils ont en outre pris connaissance du rapport du "Comité des Sages" dans le cadre duquel ont été faites un certain nombre de propositions de réforme et de refonte des principaux organes de la vieille institution européenne fondée sur la promotion des Droits de l'Homme et de la démocratie, qui fêtera son 50^{ème} anniversaire au printemps de l'année 1999.

Dans le cadre des débats sur la réforme des organes du Conseil de l'Europe, la représentante luxembourgeoise a entre autres prôné une plus grande transparence des procédures de décision à l'intérieur des structures de l'organisation. Elle s'est prononcée en faveur d'un rapprochement entre le Comité des

ministres et l'Assemblée parlementaire et a soutenu le renforcement de la fonction du Secrétaire Général. Elle a en outre attiré l'attention de ses collègues sur la nécessité de mieux assurer l'égalité de traitement entre hommes et femmes dans les structures et travaux du Conseil. Madame Err a mis en lumière la relation existant entre la visibilité et la crédibilité des activités du Conseil de l'Europe. Les procédures relevant du "monitoring", c'est-à-dire de l'observation des engagements souscrits par tous les Etats membres, sont une attribution essentielle de l'organisation strasbourgeoise. Il est impératif, selon la Secrétaire d'Etat, de veiller à ce que la nouvelle Cour unique des Droits de l'Homme, l'Assemblée parlementaire et le Conseil des ministres exercent cette fonction de surveillance en commun et non point en concurrence.

Les ministres ont adopté le texte de la Convention pénale sur la corruption qui sera ouverte à la signature à l'occasion de la session de janvier 1999 de l'Assemblée parlementaire.

Le principal sujet politique de la réunion plénière a porté sur le règlement des crises en Europe du sud-est, plus particulièrement sous l'angle du rôle du Conseil de l'Europe.

Après s'être donné rendez-vous à Budapest le 7 mai 1999 pour la 104^{ème} réunion de leur Comité, les ministres ont rappelé l'importance qu'ils accordent à la commémoration du 50^{ème} anniversaire du Conseil de

l'Europe. Selon Madame Err, la création de la fonction prévue du Commissaire pour les Droits de l'Homme s'inscrit dans la logique pertinente du renforcement des organes appelés à veiller sur la promotion des droits humains, renforcement qui est à la base des activités fondamentales du Conseil de l'Europe.

Conseil "Affaires générales" à Bruxelles: Agenda 2000 et élargissement

les 9 et 10 novembre 1998

Un conseil "Affaires générales" sous Présidence autrichienne a eu lieu à Bruxelles les 9 et 10 novembre 1998. Le Luxembourg était représenté par son ministre des Affaires étrangères, Monsieur Jacques F. Poos.

Les ministres se sont consacrés aux questions relatives à l'Agenda 2000 et à l'élargissement. La Présidence a présenté son rapport d'étape sur les aspects horizontaux de la pré-adhésion, notamment sur les volets agricole et financier ainsi que sur les fonds structurels. Les ministres ont par la suite finalisé les positions communes de l'UE en vue des négociations sur l'adhésion qui eurent lieu le lendemain avec Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Pologne, la République tchèque et la Slovaquie. La Commission a présenté son rapport sur les progrès effectués en vue de l'adhésion par les autres pays candidats.

La crise économique et monétaire en Russie a fait l'objet d'un débat dont le but était de permettre aux ministres de prendre des décisions à court et à moyen terme pour venir en aide à ce pays.

En matière de relations extérieures, il a été question du déblocage de l'aide financière destinée à la Turquie dans le cadre de l'Union douanière, de l'état des négociations entre la Suisse et l'UE, des derniers développements au Proche-Orient et de la mise en oeuvre des accords de Wye Plantation, du plan d'action de l'UE en faveur des réfugiés du Kosovo ainsi que d'une aide à l'Amérique centrale suite aux catastrophes naturelles qui ont notamment frappé le Honduras et le Nicaragua.

Les ministres de la Réforme administrative de l'Union européenne réunis à Vienne

12 novembre 1998

Répondant à une invitation de son homologue autrichien, Monsieur Michel Wolter, ministre luxembourgeois de la Fonction publique et de la Réforme administrative, a participé le 12 novembre 1998 à une réunion informelle des pays membres de l'Union européenne. Lors de cette réunion, qui s'est tenue dans la capitale autrichienne, les ministres ont procédé à un échange de vues approfondi sur les grands thèmes d'actua-

lité en matière de modernisation des services publics: amélioration de la qualité des services offerts aux citoyens, utilisation d'indicateurs de performance dans l'Union européenne, emploi des nouvelles technologies de l'information par les administrations, formation et développement du personnel.

A l'occasion de cette rencontre, Monsieur Wolter s'est exprimé sur la modernisation des services publics luxembourgeois et la mise en oeuvre du plan d'action du gouvernement en matière de réforme administrative. Il a notamment mis l'accent sur les efforts déployés par son ministère en matière d'allègement des procédures administratives et d'amélioration de l'accueil des usagers dans les services publics luxembourgeois. Il a également insisté sur le rôle important de la formation des fonctionnaires en matière de modernisation de l'administration. Dans ce contexte, il a annoncé son intention de présenter à la Chambre des députés un projet de réforme de la formation initiale et de la formation continue des fonctionnaires luxembourgeois.

La réunion des ministres s'est achevée par l'adoption d'un certain nombre de recommandations concrètes visant à améliorer les services rendus par l'administration aux usagers, ainsi que les possibilités de comparaison entre les performances des administrations centrales des pays de l'Union européenne.

Conclave des ministres des Affaires étrangères de l'UE et Conseil "Affaires générales"

6 - 7 décembre 1998

Les ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne se sont réunis le 6 décembre 1998 en conclave pour parvenir à un accord ministériel sur les conclusions relatives à l'Agenda 2000 du Conseil européen de Vienne. Le Luxembourg était représenté par Monsieur Jacques F. Poos.

Le 7 décembre 1998, le Conseil "Affaires générales" s'est réuni en session ordinaire. Parmi les questions discutées figuraient les rapports de la Commission sur les progrès des candidats à l'adhésion, la mise en oeuvre du Traité d'Amsterdam, la stratégie européenne vis-à-vis de la crise en Russie et la préparation du Conseil européen de Vienne des 11 et 12 décembre 1998.

En ce qui concerne les relations

extérieures, il fut question du processus de paix au Proche-Orient, des Balkans occidentaux, notamment d'une approche globale de l'UE envers le Kosovo, et de l'état des négociations avec l'Afrique du Sud. Suite aux résultats obtenus par le Conseil "Transports" lors de ses négociations avec la Suisse, le Conseil a pu envisager la conclusion prochaine d'une série d'accords avec ce pays.

Et encore...

16 septembre 1998

Réunion du Comité exécutif de la Convention Schengen à Bonn

28 septembre 1998

Conseil des ministres de l'Agriculture à Bruxelles

6 octobre 1998

Conseil des ministres de l'Environnement à Luxembourg

12 octobre 1998

Conseil Ecofin à Luxembourg

13 octobre 1998

Conseil des ministres de la Recherche à Luxembourg

19 et 20 octobre 1998

Conseil des ministres de l'Agriculture à Luxembourg

22 et 23 octobre 1998

Conseil des ministres du Logement à Bruxelles

3 et 4 novembre 1998

Conseil des ministres de la Force publique à Vienne

23 et 24 novembre 1998

Conseil des ministres de l'Agriculture à Bruxelles

26 novembre 1998

Conseil des ministres de la Jeunesse à Bruxelles

14 au 16 décembre 1998

Conseil des ministres de l'Agriculture à Bruxelles

21 décembre 1998

Conseil des ministres de l'Environnement à Bruxelles

Revue des activités des Affaires étrangères de Genève à Varenberg

1994-1995

Les activités de l'Office fédéral
des Affaires étrangères ont été
très riches et variées. Elles ont
été marquées par la tenue de
la Conférence mondiale sur
l'écologie humaine à Genève
en septembre 1994, et par
la tenue de la Conférence
internationale sur le droit
de l'écologie à Varenberg
en septembre 1995. Ces
deux conférences ont permis
de réunir des experts de
tous les continents pour
discuter des problèmes
liés à l'écologie humaine
et à l'écologie internationale.

Conférence mondiale sur l'écologie humaine à Genève

La Conférence mondiale sur
l'écologie humaine a été
tenue à Genève du 27 au 30
septembre 1994. Elle a été
organisée par l'Office fédéral
des Affaires étrangères et
le Département fédéral
de l'Énergie, des Transports
et de l'Énergie. Elle a
réuni plus de 1000 participants
de tous les continents.



Conférences internationales



Rencontre des ministres des Affaires étrangères du Bénélux à Luxembourg

1er septembre 1998

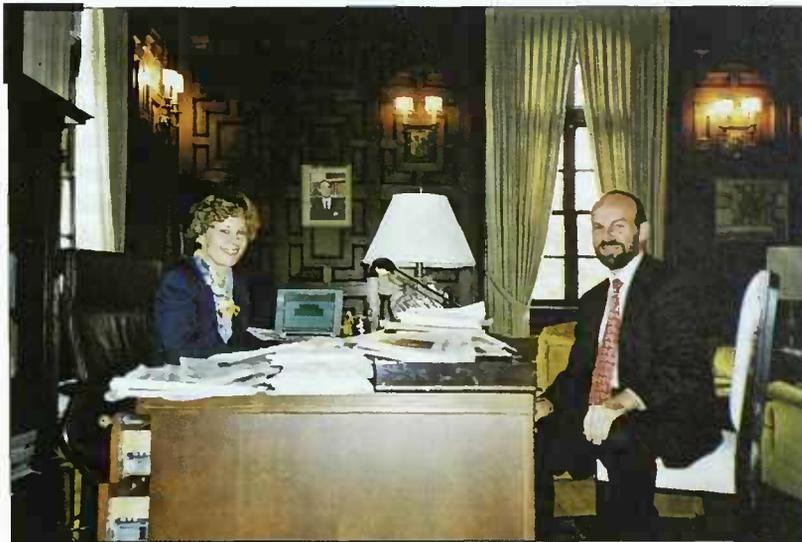
Les ministres des Affaires étrangères du Bénélux (Belgique, Pays-Bas et Luxembourg) se sont rencontrés à Luxembourg le 1er septembre 1998. Le Luxembourg assumait alors la Présidence du Bénélux. Lors de cette rencontre, qui a offert au nouveau ministre néerlandais des Affaires étrangères, M. Jozias van Aartsen, l'occasion de faire connaissance avec ses homologues belge et luxembourgeois, les ministres ont eu un échange de vues sur le fonctionnement des institutions de l'Union européenne et ont préparé la réunion informelle des ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne à Salzbourg les 5 et 6 septembre.

53^{ème} Assemblée générale des Nations-Unies

25 septembre 1998

Le ministre des Affaires étrangères du Luxembourg, Monsieur Jacques F. Poos, a participé du 21 au 25 septembre 1998 à New-York aux travaux de la 53^{ème} Assemblée générale des Nations Unies. Il a prononcé son discours au nom du Luxembourg le 25 septembre 1998.

Monsieur Poos a participé à



Assemblée générale du FMI: Madame Arlette Conzémus, ambassadeur luxembourgeois à Washington et Monsieur Carlo Krieger, conseiller de légation

des réunions multilatérales dans le cadre du dialogue politique que l'Union européenne mène avec différents pays et groupes de pays, notamment avec le secrétaire d'Etat des Etats-Unis, Madame Albright, avec le ministre des Affaires étrangères de Russie, Monsieur Ivanov, avec les chefs de la

diplomatie des pays du groupe de Rio (Amérique du sud) et du Conseil de Coopération du Golfe.

M. Poos a également pu participer à des rencontres bilatérales avec ses homologues d'Albanie, d'Algérie, du Cap-Vert, de Cuba, d'Egypte,



Assemblée générale du FMI: Madame Colette Kinnen, attachée à l'ambassade du Luxembourg à Washington, entourée par Messieurs Juncker et Frieden

d'Indonésie, de Malte, de la République tchèque et du Vietnam.

Le 23 septembre, Monsieur Poos a été l'invité de la Chambre de Commerce luxembourgeoise à New-York, devant laquelle il a fait un exposé sur l'économie luxembourgeoise et la place financière.

Assemblée générale du Fonds Monétaire International:

Concert du quatuor ACTAR à l'ambassade de Washington

3 au 8 octobre 1998

Réunis à Washington à l'occasion de l'Assemblée Générale du Fonds Monétaire International, Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier ministre luxembourgeois, Monsieur Luc Frieden, ministre des Finances, le Président de la Banque Centrale, Monsieur Yves Mersch, et un grand nombre de personnalités luxembourgeoises

et américaines amies du Grand-Duché ont pu assister au concert traditionnel, mais néanmoins exceptionnel de par sa qualité, donné à l'Ambassade du Luxembourg à l'invitation de Madame l'Ambassadrice Arlette Conzemius.

La créativité musicale luxembourgeoise était à l'honneur. En effet, le concert organisé cette année grâce à l'efficace et dynamique collaboration de l'équipe de l'ambassade, dont Monsieur Carlo Krieger, a fait briller l'image du Luxembourg par sa qualité et son originalité, emprunt de perfectionnisme et d'innovation. Le Quatuor à cordes ACTAR, qui s'est produit par la suite à l'Université de Miami, à Chicago et dans d'autres grandes villes des Etats-Unis, avait choisi d'interpréter des oeuvres exclusivement luxembourgeoises. Les quatre musiciens, Claude Krier, Anatole Belikov, Danielle Hennicot et Georges Mallach ont interprété dans une symbiose parfaite les oeuvres proposées, et ce avec une rigueur

et un professionnalisme de très haut niveau. C'est ainsi que les premières notes de la soirée entonnèrent le quatuor à cordes en la majeur op.1 de Laurent Menager, dont la réputation de compositeur et de grande figure du monde artistique luxembourgeois et international n'est plus à faire. Né en 1835 à Luxembourg, il fut respectivement organiste, professeur et dirigeant de chorale, et acquit très vite le prestige et l'admiration dus à ses qualités de musicien et d'homme de coeur. Son oeuvre, toujours empreinte d'une volonté d'harmonie et de modernisme, reste éternellement jeune et dynamique.

"La beauté n'est que le début de la laideur, elle refuse lentement de nous détruire". C'est par ces mots de Rainer Maria Rilke que Alexander Mullenbach décrit son oeuvre. Ce jeune compositeur luxembourgeois a étudié au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris ainsi qu'à Salzbourg où il a excellé dans les domaines de la musique de chambre, du piano, de l'harmonie et de la composition. Ayant composé plus de 60 pièces, dont 6 pour orchestre, il s'est produit dans les plus prestigieux festivals: Salzbourg, Moscou, Londres, Munich,... Alexander Mullenbach fait également partie d'un nombre impressionnant de jurys, comme celui du concours Reine Elisabeth à Bruxelles, enseigne et donne des concerts et des conférences dans l'Europe entière et au Canada. Il est en outre fondateur et président de



Le quatuor Actar lors de son concert à l'ambassade du Luxembourg à Washington

la Société luxembourgeoise pour la musique contemporaine. L'oeuvre exécutée lors du concert du 4 octobre était intitulée "constructions en métal". L'artiste exprime par ce biais sa volonté d'aller vers l'essentiel, de se concentrer sur les aspects les plus profonds de l'âme humaine, d'éviter les fioritures et les décorations pour parvenir à la vérité dénuée de tout embellissement, de façon à concevoir la beauté comme un granit, une construction de métal nue et vraie.

Le concert s'est clôturé par une oeuvre de René Merzig, compositeur luxembourgeois décédé il y a une dizaine d'années. Après avoir étudié le piano et le violon à Luxembourg, il s'est perfectionné dans le domaine de la composition à Bruxelles. Il fut membre de l'Orchestre Symphonique de RTL pendant 40 ans. L'oeuvre de René Mertzig s'inspira dans une première période de l'impressionnisme et du néo-romantisme, comme on peut le constater dans ses "quatre mélodies pour bariton et orchestre". Une période de transition fut ensuite largement empreinte d'expressionnisme, après laquelle il construisit un style très personnel comme dans sa "Symphony of vivid impressions" composée en 1953. Le quatuor à cordes présenté lors de la soirée fait partie de la période au cours de laquelle René Mertzig affina sa musique, qui devint plus pure, plus équilibrée, sans pour autant perdre de sa densité et de sa plénitude. L'artiste parvint ici à atteindre la perfection dans sa tentative de synthèse entre structure, instrumentalité et sentiments.

La soirée, qui fut aux yeux de tous un succès sans conteste, prouva une fois encore que le Luxembourg n'a pas seulement sa place dans le monde de la finance, mais peut sans complexes atteindre les sommets artistiques de la gloire, tant dans sa capacité à innover que dans la qualité des oeuvres proposées.

La Sarre, la Rhénanie-Palatinat, la Lorraine et le Luxembourg signent une charte de coopération culturelle

9 octobre 1998

La coopération culturelle transfrontalière dans l'eurorégion Saar-Lor-Lux-Trèves/Palatinat occidental s'est donnée de nouvelles assises. Le 9 octobre 1998, Madame Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture du Luxembourg, Madame Malgorn, Préfet de la Région Lorraine et de la Moselle, ainsi que le Dr. Götte, ministre de la Culture de la Rhénanie/Palatinat et Monsieur Wittling, ministre de la Culture de la Sarre, ont signé la "Charte de coopération culturelle de la région Saar-Lor-Lux-Trèves/Palatinat occidental" au château de Bourglinster à Luxembourg. Parallèlement, deux conventions d'application ont été signées entre les régions de la Sarre, de la Lorraine et du Luxembourg: la convention de l'orchestre Saar-Lor-Lux, ainsi que la déclaration commune visant à promouvoir la coopération transfrontalière

dans les domaines de la culture et du patrimoine industriel.

Pour les ministres de la Culture et Madame le Préfet, ces conventions marquent une étape importante dans la coopération transfrontalière, et plus particulièrement dans le secteur culturel. Elles décrivent le cadre d'action en faveur des acteurs culturels de la Grande Région, encouragent et facilitent la coopération transfrontalière. La Charte de coopération culturelle a été élaborée par le groupe de travail "Affaires culturelles" de la Commission régionale en accord avec les régions concernées.

Les principaux points développés dans la Charte sont les suivants:

- le développement et la mise en réseau des banques de données culturelles
- la collaboration dans le domaine des relations publiques
- l'encouragement des échanges culturels dans tous les domaines
- la mise en réseau des institutions culturelles existantes
- les efforts communs pour sauvegarder le patrimoine culturel et historique, notamment le patrimoine industriel

- l'accueil réciproque de stagiaires dans les institutions et organismes culturels et artistiques.

Admission du Luxembourg aux réunions des principaux contributeurs du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

15 octobre 1998

Le Luxembourg a été admis le 15 octobre 1998 à la réunion des principaux contributeurs du PNUCID, qui s'est tenue à Vienne. Dans son intervention, le Représentant permanent auprès des organisations internationales à Vienne a expliqué le fonctionnement du Fonds de Lutte contre le trafic des stupéfiants qui fut institué par la loi du 17 mars 1992 et qui s'inspire des recommandations pertinentes contenues dans la Convention des Nations Unies sur les stupéfiants de 1988. Le Fonds est alimenté par les avoirs confisqués par les tribunaux luxembourgeois dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux issus du trafic de drogue.

Le Comité directeur administrant le Fonds a conclu cette année avec le Directeur exécutif du PNUCID un accord portant sur le financement de projets au Laos et au Vietnam à hauteur de 1,72 millions de dollars. C'est cet engagement financier important qui a justifié l'admission

du Luxembourg au Groupe des Principaux Contributeurs.

Au cours du débat général, plusieurs délégations, dont celle des Etats-Unis, ont félicité le gouvernement luxembourgeois de s'être doté d'un instrument efficace inspiré des recommandations des Nations Unies et qui constitue un mécanisme perspicace pour canaliser les fonds saisis par la justice vers des organisations internationales actives dans la lutte contre les stupéfiants. A ce jour, le Luxembourg est le seul pays ayant eu recours à un tel mécanisme.

Conférence de Vienne : relance du partenariat UE-Afrique australe

3 et 4 novembre 1998

Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, a participé à la troisième Conférence ministérielle entre l'Union européenne et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) qui s'est tenue les 3 et 4 novembre 1998 à Vienne.

Après son élargissement à la République Démocratique du Congo et aux Seychelles, la SADC comprend aujourd'hui 14 membres et représente 190 millions de personnes. Une partie importante des débats a porté sur les développements de l'UE dans les régions de la SADC, sur le renforcement de la démocratie et l'appui aux Droits de

l'Homme, sur les questions régionales et la prévention des conflits ainsi que sur les questions d'intégration économique. La conférence a en particulier examiné les conflits au Lesotho, en Angola, au Burundi et surtout dans la République Démocratique du Congo ainsi que dans la région des Grands Lacs.

En ce qui concerne la situation en RDC, la Conférence a exprimé ses regrets profonds devant la reprise des hostilités, résultats des tentatives de renverser par la force le gouvernement du Président Kabila. Elle s'est prononcée pour le respect de la souveraineté nationale, l'intégrité territoriale et la non-ingérence dans les affaires intérieures de la RDC. S'exprimant pour une solution pacifique, elle a fait siens les efforts des dirigeants africains et des organisations régionales visant à obtenir un cessez-le-feu immédiat et un retrait organisé des troupes étrangères de la RDC. Enfin, la conférence a appuyé la transition pacifique en RDC vers une démocratie pluraliste incluant toute la société civile.

Dans son discours, Monsieur Poos a souligné l'importance de la démocratisation, de la bonne gestion des affaires publiques et du respect des Droits de l'Homme pour la stabilité politique, l'élimination de la pauvreté et le développement durable. Il a exprimé ses préoccupations devant la recrudescence des conflits en Afrique subsaharienne. Il a dénoncé les prétextes ethniques visant à justifier le recours à la violence,

notamment dans la région des Grands Lacs. Il s'est également prononcé pour un processus de réconciliation nationale en RDC qui respecte pleinement l'égalité de tous les groupes ethniques et qui aboutisse à la tenue d'élections démocratiques, libres et régulières aussitôt que possible: "Le combat pour la démocratisation et les Droits de l'Homme et le combat pour le développement constitue un seul et même combat", a conclu le ministre des Affaires étrangères.

Conseil des ministres de l'UEO à Rome

16 et 17 novembre 1998

Les 16 et 17 novembre 1998 a eu lieu à Rome le Conseil semestriel des ministres de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) alors présidée par l'Italie. Le Luxembourg était représenté par son ministre des Affaires étrangères, Monsieur Poos, et par son ministre de la Force publique, Monsieur Bodry.

Dans leur déclaration finale, les ministres des 28 pays de l'UEO ont noté que leur organisation connaîtrait en 1999 des changements importants: le Traité d'Amsterdam entrera en vigueur, l'OTAN sera élargie et les pays membres réexamineront le rôle de l'Alliance lors du Sommet de Washington.

L'UEO continue de jouer un rôle important dans le développement de la nouvelle architecture de sécurité en Europe. Elle

constitue une charnière entre l'Union européenne et l'OTAN. Partie intégrante du développement de l'UE, elle lui donne accès à une capacité opérationnelle éventuellement renforcée par des ressources venant de l'Alliance. Sa capacité pour faire face aux enjeux de la gestion de la crise a été renforcée. Elle permet ainsi aux Européens de promouvoir activement leurs intérêts communs en terme de sécurité et de défense.

Sur base des propositions avancées par la France et le Royaume-Uni, les ministres ont décidé d'engager à l'UEO une réflexion sur la sécurité et la défense en Europe, dans la perspective de l'entrée en vigueur du Traité d'Amsterdam.

Ils ont confirmé que l'UEO était prête à soutenir les Nations Unies et l'OSCE dans leurs activités de gestion des crises. Ils ont reconnu que les 28 pays de l'UEO prenaient une part croissante aux efforts de l'organisation pour atteindre l'état de préparation nécessaire.

Dans ce contexte, ils se sont félicités du souhait de la Hongrie, de la Pologne et de la République tchèque de devenir membres associés de l'UEO.

Dans son intervention, Monsieur Poos a plaidé pour une intégration à terme de l'UEO dans l'UE afin de donner à l'Union une vraie capacité militaire dans le domaine de la gestion des crises. "Une politique étrangère et de sécurité commune sans défense ne peut être crédible", a déclaré le

ministre luxembourgeois. "Pour cette raison, l'UEO ne peut pas rester une organisation virtuelle". Dans la crise du Kosovo, l'UEO devrait déployer tous les efforts possibles pour répondre aux attentes des hommes placés sur le terrain.

Monsieur Bodry a, quant à lui, mis en évidence l'importance de la mise en place d'un accord-cadre pour l'utilisation par l'UEO des moyens et des capacités de l'Alliance. Pour constituer une pierre angulaire de l'identité européenne de sécurité et de défense, cet accord devrait être aussi complet que possible de façon à permettre à l'UEO un accès facile et rapide au potentiel militaire de l'OTAN.

Réunion Bénélux à Luxembourg

19 novembre 1998

Le Bureau du Conseil Interparlementaire Consultatif du Bénélux, présidé par Monsieur Chris Moors, s'est entretenu le 19 décembre 1998 à Luxembourg avec le Président en exercice du Comité des ministres, Monsieur Jacques F. Poos.

Les interlocuteurs ont notamment fait le point sur la coopération au niveau Bénélux en ce qui concerne les sujets d'actualité, comme la politique d'asile et d'immigration et la coopération en matière de police.

Il fut également question de la

coopération au niveau européen. En ce qui concerne l'Agenda 2000, il a été constaté que les trois pays du Bénélux doivent trouver des positions communes. Le prochain Sommet Bénélux a été fixé au 5 décembre 1998.

Conférence ministérielle de la Francophonie à Bucarest

les 4 et 5 décembre 1998

Madame Hennicot-Schoepges a participé à une session de la Conférence ministérielle de la Francophonie les 4 et 5 décembre 1998 à Bucarest. L'Académie roumaine organisait à la même date une séance en l'honneur de Monsieur Pierre Werner, à l'occasion de son 85ème anniversaire. Le ministre luxembourgeois de la culture a également prononcé un discours en l'honneur du ministre d'Etat honoraire: "Pierre Werner ou la primauté de la culture".

Jacques F. Poos au Conseil Atlantique Nord

8 décembre 1998

Le Conseil Atlantique Nord qui réunit les 16 ministres des Affaires étrangères de l'Alliance Atlantique, et, pour une grande partie des travaux, les trois pays invités, la Pologne, la Hongrie et la République tchèque, s'est réuni le 8 décembre 1998 à Bruxelles. Le Luxembourg était représenté

par son ministre des Affaires étrangères, Monsieur Jacques F. Poos.

Au cours de cette réunion, à laquelle prirent part les trois pays invités, les ministres ont préparé le sommet de l'OTAN qui se tiendra en avril 1999 à Washington en entamant un débat sur le nouveau concept de stratégie de l'OTAN et la politique de la porte ouverte. Il fut question des progrès du processus d'adaptation interne de l'Alliance, c'est-à-dire de la mise en oeuvre du concept des groupes de forces interarmées multinationales (GFIM) et du développement de l'identité européenne de sécurité et de défense (IESD) au sein de l'Alliance ainsi que de l'adaptation externe de l'OTAN. Il fut également question des opérations en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo.

Mise en oeuvre des accords de paix en Bosnie: Lydie Err au PIC à Madrid

les 15 et 16 décembre 1998

Madame Lydie Err, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, au Commerce extérieur et à la Coopération, a assisté à la réunion du PIC (Peace Implementation Council) sur la Bosnie-Herzégovine qui s'est tenue les 15 et 16 décembre 1998 à Madrid.

Lors de cette réunion qui a fait le bilan des développements en Bosnie-Herzégovine au cours

de l'année 1997, Madame Err a salué les progrès réalisés dans plusieurs domaines, tout en soulignant la fragilité du processus de normalisation qui reste à la merci de tentatives de déstabilisation.

Madame Err a pu se rendre compte personnellement, lors d'un déplacement récent dans la région, de l'obstruction quotidienne à la normalisation. Elle a en particulier souligné l'importance des mesures administratives et locales prises par le Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, Monsieur Carlos Westendorp. Elle a également rappelé le soutien du gouvernement luxembourgeois au plan de déploiement d'administrateurs locaux dans les municipalités à risques. Dans ce contexte, la prorogation du mandat de la SFOR est également un élément stabilisateur.

Madame Err a en outre exprimé ses préoccupations devant la lenteur du retour des réfugiés et de la réorganisation des services publics et de l'économie. Il faudra mettre en oeuvre des microprogrammes solides, impliquant la société civile, visant à renforcer l'action des médias indépendants et à réorienter l'éducation des nouvelles générations sur des bases de tolérance et de respect d'autrui.

Une prochaine conférence d'évaluation devrait pouvoir se pencher concrètement sur les idées avancées en matière de programmes de base à coordonner avec les populations concernées, les donateurs et

les ONG, en vue de la reconstitution d'une Bosnie-Herzégovine multi-ethnique et multi-culturelle.

Réunion des ministres de la Défense de l'OTAN

17 et 18 décembre 1998

Les 17 et 18 décembre 1998 a eu lieu la traditionnelle réunion des ministres de la Défense de l'OTAN à Bruxelles, à laquelle prit part le ministre luxembourgeois de la Force publique, Monsieur Alex Bodry. Les ministres ont passé en revue les

progrès réalisés dans la mise en service des décisions prises lors du Sommet de Madrid dans le domaine de la défense et donnèrent les directives concernant la poursuite des travaux pour l'élaboration du nouveau concept stratégique de l'OTAN, pour la préparation à l'élargissement, et pour l'adaptation interne de l'Alliance, notamment en ce qui concerne la mise en place de la nouvelle structure de commandement militaire, la réalisation du concept des groupes de force interarmées multinationales (GFIM) et les modalités pratiques prévues pour la mise en oeuvre de l'identité européenne sur la

sécurité et la défense (IEDSD).

Les ministres ont également rencontré leurs homologues russe et ukrainien pour faire le point sur l'état actuel et les perspectives de la coopération OTAN-Russie et OTAN-Ukraine.

En dernier lieu, les ministres participèrent au Conseil du Partenariat euro-atlantique et discutèrent des modalités d'une consultation politique et de la coopération pratique dans le domaine de la sécurité et de la défense entre les alliés et les partenaires de l'OTAN.

Divers



S.A.R. la Grande-Duchesse Héritière et Madame Marie-Josée Jacobs accueillies au Centre de Logopédie

Visite de S.A.R. la Grande-Duchesse Héritière au Centre de Logopédie à Luxembourg

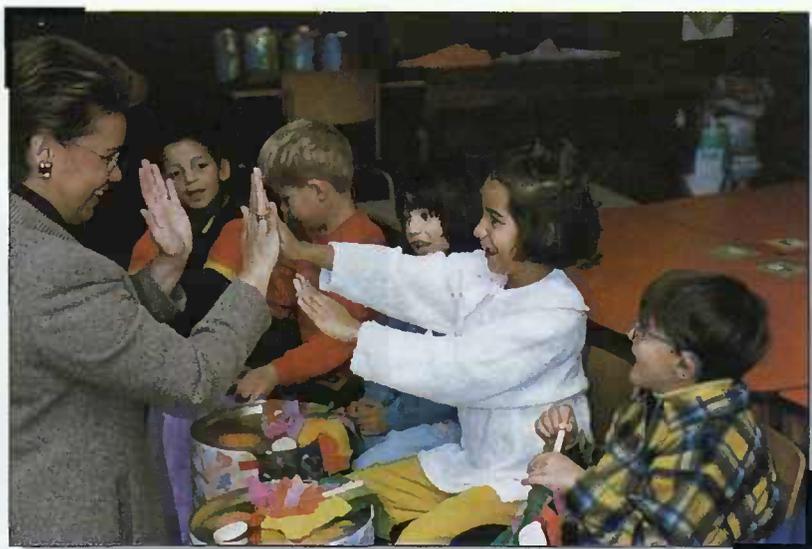
16 septembre 1998

Lors de sa visite au Centre de Logopédie, le 16 septembre 1998, S.A.R. la Grande-Duchesse Héritière a été accueillie par Madame Marie-Josée Jacobs, ministre aux Handicapés et aux Accidentés de la Vie, et par Madame Liette Miesch, directrice du Centre de Logopédie.

S.A.R. la Grande-Duchesse Héritière a eu l'occasion de rendre visite à deux classes de maternelle, l'une constituée d'enfants sourds, l'autre d'enfants souffrant de troubles de la parole. Il convient de préciser que ces classes sont composées au maximum de 8 enfants, permettant ainsi la prise en charge individuelle et adéquate

de chacun d'entre eux. Certains des enfants poursuivent toute leur scolarité au Centre de Logopédie, tandis que d'autres parviennent à rejoindre le système scolaire officiel tout en bénéficiant du suivi du Centre de Logopédie.

Cette visite à laquelle la Princesse Maria Teresa participa



La Princesse Maria Teresa jouant avec une petite fille du Centre de Logopédie

activement et avec beaucoup d'intérêt fut aussi caractérisée par la gentillesse et la spontanéité des enfants de cette école.

Une table ronde avec les professeurs d'enseignement logopédique, les assistants d'hygiène sociale et les responsables du Centre de Logopédie clôtura la journée.

Signature de cinq protocoles d'accord avec la République de Namibie

7 octobre 1998

Le 7 octobre 1998, Madame Lydie Err, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, au Commerce extérieur et à la Coopération, et Monsieur Zedekia J. Ngavlruue, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Namibie, ont signé cinq

protocoles d'accord portant sur des projets de développement. Par la signature de ces accords, le Luxembourg confirme sa volonté de continuer à travailler avec ce pays d'Afrique australe qui a accédé en 1990 à l'indépendance et qui compte parmi les pays cibles de la coopération luxembourgeoise.

Les relations bilatérales entre le Luxembourg et la Namibie datent de 1993. Les expériences acquises ont été dès le début très positives, et ont permis de développer un vaste programme incluant plus d'une douzaine de projets bilatéraux. Le programme de coopération au développement avec la Namibie est conçu sous forme intégrée: le Luxembourg concentre sa coopération dans une des régions les plus démunies de la Namibie, à savoir la région de l'Okavongo au nord du pays.

Les cinq protocoles d'accord portent sur des projets auxquels le gouvernement luxembourgeois contribue à hauteur de 221 millions de francs. Les projets portent tous sur plusieurs années. Il s'agit d'un projet d'assistance à des communautés villageoises, d'un projet de cartographie pour la gestion régionale en Okavongo et en Caprivi, d'un projet de modernisation d'une école technique professionnelle, d'un projet d'assistance à la gestion de la municipalité de Rundu, et d'un projet d'appui aux infrastructures de santé primaire.

Luxembourg signe le statut de la Cour criminelle internationale

13 octobre 1998

Le Luxembourg, représenté par son ambassadeur en Italie, Monsieur Paul Faber, a signé le 13 octobre 1998 le statut de la Cour criminelle internationale adopté à Rome le 17 juillet 1998.

Cette Cour constitue une instance juridique internationale et indépendante qui pourra poursuivre les auteurs de crimes de génocide, de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre et de crimes d'agression.

La signature a eu lieu au Service du Contentieux diplomatique, des Traités et des Affaires législatives du ministère des Affaires étrangères italien, où l'instrument de signature est resté en dépôt jusqu'au 17 octobre avant d'être transféré

de Rome au siège de l'ONU à New-York. 55 pays ont déjà signé le statut qui pourra être mis en oeuvre lorsque 60 pays l'auront signé.

Le prix "Vision for Europe" décerné à Monsieur Jean-Claude Juncker

19 octobre 98

Le 19 octobre 1998 a eu lieu une cérémonie solennelle à l'hémicycle du Centre européen du Kirchberg, à Luxembourg, en l'honneur de Monsieur Jean-Claude Juncker à qui fut décerné le prix "Vision for Europe". Ce prix, créé par la Fondation Edmond Israël, récompense l'action d'un homme politique dans le domaine de la construction européenne. Monsieur Juncker succède à un certain nombre d'illustres personnages, "pères de l'Europe", tels que Messieurs Santer, Kohl ou Dehaene.



Monsieur Juncker entouré par Messieurs Lussi et Israël au moment de recevoir le prix "Vision for Europe"



Le Premier ministre luxembourgeois prononçant son discours lors de la soirée de remise du prix "Vision for Europe"

De nombreuses personnalités participèrent à la soirée, parmi lesquelles plusieurs membres du gouvernement luxembourgeois, mais aussi Monsieur Werner, ministre d'Etat honoraire et considéré comme l'un des fondateurs de l'Europe, plusieurs ambassadeurs et membres du Corps diplomatique, le Président du Conseil d'Etat, Monsieur Paul Beghin, l'archevêque Mgr Fernand Franck, le bourgmestre de la ville de Luxembourg, Madame Lydie Polfer, ainsi qu'une cinquantaine d'étudiants du Lycée Robert Schuman et de l'Ecole européenne de Luxembourg en tant que représentants de la nouvelle génération européenne.

Monsieur André Lussi ouvrit la cérémonie solennelle en prononçant un discours rendant hommage à l'effort de Monsieur Juncker pour donner à l'Europe les clés d'une paix et d'une prospérité durables.

L'orateur s'est ensuite prononcé pour la poursuite du processus de concertation des pays membres de l'Union européenne dans tous les domaines, en particulier dans celui de l'éducation et de la formation qui doit prendre en compte le réservoir humain et intellectuel que détient l'Europe. Les Luxembourgeois ont dans leur ensemble joué un rôle déterminant au sein de l'Union européenne, comme en témoigne la remise du prix "Vision for Europe" remis les années précédentes à Messieurs Santer et Thorn.

Monsieur Edmond Israël prit ensuite la parole pour rendre hommage au nouveau récipiendaire du prix, en soulignant le souci constant qu'a celui-ci de préparer l'Europe de demain, comme le souligne son action sur l'échiquier politique national et européen. Monsieur Israël a déclaré que Monsieur Juncker faisait par-

tie des grands hommes d'Etat luxembourgeois qui ont marqué le destin du pays et de l'Europe, à l'image de Gaston Thorn, Joseph Bech, Pierre Werner et Jacques Santer.

Monsieur Lionel Jospin, qui s'était rendu à Luxembourg pour remettre à Monsieur Juncker son prix "Vision for Europe", a ensuite pris la parole pour faire part de sa volonté et de sa conviction que l'Europe du 20ème siècle doit voir se renforcer sa stabilité économique et sociale. Le Luxembourg, souligna-t-il, a joué un rôle prédominant dans la construction européenne et a montré que dans ce domaine il était une grande nation.

Max Conzémus, étudiant du Lycée Robert Schuman, fit alors une allocution au cours de laquelle il souligna sa vision humaniste de l'Europe de demain, construite dans un esprit de paix et de solidarité.

Monsieur Jean-Claude Juncker, dernier orateur de la soirée, remercia les responsables de la Fondation Edmond Israël, en particulier Monsieur Israël lui-même, se déclarant très fier de l'honneur qui lui était réservé par la remise de ce prix. Le Premier ministre luxembourgeois déclara notamment que la construction européenne ne devait pas être considérée comme une fin en soi, mais plutôt comme l'une des plus belles aventures humaines de ce siècle.

Voir discours page 84

Sommet de la Grande Région : un succès pour tous

19 novembre 1998

Le 19 novembre 1998 a eu lieu à Trèves le 4ème sommet de la Grande Région, réunissant les représentants du Luxembourg, de Sarre et de Rhénanie-Palatinat, de Lorraine, de Wallonie, des Communautés française et allemande de Belgique. La réunion était présidée par le ministre-président de Rhénanie-Palatinat, Monsieur Kurt Beck. Il a accueilli Reinhard Klimmt, ministre-président de la Sarre, Didier Petetin, préfet délégué de la Région Lorraine, Gérard Longuet, président du Conseil général de Lorraine, Philippe Leroy, président du Conseil général de la Moselle, Michel Dinet, président du Conseil général de la Meurthe-et-Moselle, Bernard Caprasse, gouverneur de la province du Luxembourg belge, et Joseph Maraite, ministre-président de la Communauté germanophone de Belgique. Le Luxembourg était représenté par Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier ministre et par Monsieur Alex Bodry, ministre de l'Aménagement du Territoire.

La grande conclusion de cette réunion fut la décision de créer une "Maison de la Grande Région" dont Monsieur Juncker a proposé de fixer le siège au Luxembourg. Les régions frontalières pourront dès lors concrétiser leurs efforts, mettre en pratique les décisions prises lors des som-

mets, et s'exprimer d'une seule et même voix.

Outre cette décision, l'un des thèmes principaux de ce 4ème sommet fut le développement durable. Dans leur déclaration commune, les autorités politiques se sont proposées de réunir leurs ressources et de coordonner leurs efforts pour une meilleure gestion de l'aménagement du territoire, des espaces naturels, de la gestion de l'eau et de l'énergie.

Les citoyens pourront aussi profiter concrètement des décisions prises lors du sommet. Il a en effet été décidé de créer un "passeport interrégional de la formation professionnelle", document ayant pour vocation d'améliorer la transparence des diplômes au sein du marché de l'emploi transfrontalier.

Enfin, il a été convenu de réunir les représentants des régions frontalières tous les 18 mois. Ainsi rendez-vous a-t-il été pris pour le printemps de l'an 2000, où il sera principalement discuté de tourisme et de culture.

Signature d'une convention entre le Luxembourg et la République d'Afrique du Sud

23 novembre 1998

Le 23 novembre 1998 a été signée au ministère des Affaires étrangères de Luxembourg une convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la

République d'Afrique du Sud visant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune. Cet acte a été signé par Monsieur Jacques F. Poos, ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération, et par Monsieur Elias Links, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.

La convention s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par le gouvernement en vue d'élargir le réseau des conventions contre la double imposition. Cet accord s'inspire pour une large part du modèle de l'OCDE, bien que l'Afrique du Sud ne soit pas membre de cette organisation internationale. Après la conclusion d'un accord bilatéral en matière de coopération au développement avec l'Afrique du Sud, la convention fiscale supprime une des plus importantes entraves aux échanges commerciaux entre les pays contractants en éliminant le risque d'une double imposition des revenus des personnes physiques et morales.

Monsieur Jean-Claude Juncker reçoit la "Goldene Ente" de la presse de la Sarre

17 décembre 1998

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker s'est vu décerner le prix "Goldene Ente" par la presse de la Sarre le 17 décembre 1998. Ce prix est

décerné chaque année par la presse sarroise à une personnalité publique. Leur choix était motivé par le fait que Monsieur Juncker, en tant que chef d'Etat d'un petit pays, s'est largement investi dans la construction européenne ainsi que dans la coopération au sein de la Grande Région. De plus ses rapports avec la presse sarroise sont excellents puisqu'elle considère que le Premier ministre luxembourgeois fait preuve de beaucoup d'esprit, d'humour et de courage politique.

Monsieur Juncker s'est dit honoré par ce prix et annonça qu'il comptait proposer un nouveau projet de loi sur les droits de la presse au Luxembourg et ce déjà au printemps 1999. Monsieur Juncker succéda à ce prix à Messieurs Gaston Thorn, Oskar Lafontaine et Jean-Marie Rausch.

Inauguration de la "Maison de la Presse"

17 décembre 1998

La presse luxembourgeoise

dispose depuis le 17 décembre 1998 d'une "Maison de la Presse" officielle. Elle se trouve dans le centre historique de la ville, dans l'"Ilot Raville", en face du Palais grand-ducal et de la Chambre des députés.

Il s'agit non seulement d'un siège officiel pour la presse mais également d'un lieu de rencontre pour tous ceux qui sont liés de près ou de loin à la presse luxembourgeoise. La maison offre également la possibilité d'organiser des conférences de presse et autres événements.

L'inauguration de la "Maison de la Presse" rassembla de nombreuses personnalités publiques dans un grand chapiteau érigé au Marché aux Herbes. Romain Durllet, président du Conseil de Presse, accueillit Henri Ahlborn qui représentait S.A.R le Grand-Duc, Messieurs Jean-Spautz, Jean-Claude Juncker, Jacques Poos, Luc Frieden, Fernand Goebbels, Marc Thill, Roger Everling, l'Archevêque Fernand Franck, Madame Lydie Polfer, différents représentants du

corps diplomatique, les représentants des institutions européennes à Luxembourg ainsi que des députés nationaux et européens.

Romain Durllet déclara que l'inauguration de la "Maison de la Presse" représentait un grand jour pour toute la presse nationale. Son emplacement juste en face du Palais grand-ducal démontre l'importance de la presse au Grand-Duché. D'après Monsieur Durllet, la "Maison de la Presse" sera un lieu de rendez-vous pour les 260 journalistes officiels ainsi que pour toutes les personnes liées à la presse, qu'elles soient issues des domaines économique, politique ou autres. Il ajouta également que la presse s'efforcera d'honorer ses fonctions en tant que 4^e pouvoir pour informer la population.

Monsieur Jean-Claude Juncker s'est réjoui de l'inauguration de la "Maison de la Presse" qui, en obtenant son siège officiel, accédait ainsi à la place qui lui revenait au sein de la société luxembourgeoise.

Discours



Discours de S.E.M. Narayanan, Président de l'Inde à l'occasion de sa visite au Luxembourg

Your Excellency Mr Prime Minister,
Excellencies,
Ladies and Gentlemen,

The sentiments expressed by you, Mr. Prime Minister, are characteristic of the warmth and friendship experienced by me, my wife, members of my family and my delegation during our stay in your beautiful country. This visit has proved to be extremely productive and enriching for us. We were charmed by the natural beauty and the rich cultural heritage of your country, impressed by your remarkable industrial and economic achievements and above all touched by the friendship that greeted us everywhere.

During this visit we have also learnt a great deal about the significant role your country plays in European developments. It is only appropriate that today a worthy son of Luxembourg heads the European Commission. The numerous institutions of the European Union hosted by Luxembourg symbolize your critical role.

We recall with pleasure the visit of His Royal Highness Crown Prince Henri accompanied by the Secretary of State for External Affairs, Foreign Trade and Development Cooperation, to India in May 1995. That visit opened up new avenues for cooperation between our two countries. We look forward to your visiting India to carry forward the existing momentum in our relationship.

Excellency, as you are aware, socio-economic transformation in India in recent times has been profound, leaving no segment of the Indian society untouched. The social upsurge witnessed in India, has been channelised through a democratic and multi-party system, to provide for development that is both stable and equitable. Our policies are consensus-based and are not subject to sudden reversals. Our democratic system provides the sound basis for a healthy rapidly modernising economy which answers to the basic urges of a vast

society. It also ensures that the basic resilience and transparency are preserved.

While the State in India continues to play a decisive role in key areas, India has a dynamic private sector, an extensive financial infrastructure, a highly developed marketing, sales and technical services network, sophisticated legal and accounting systems and a vibrant capital market. This, together with our technological base and human resources, can form a sound basis for closer economic interaction between our two countries.

With the economic reforms that have been brought into operation in India since 1991, our industrial policy has made private investments, including foreign investments, more simple, liberal, transparent - and rewarding. External trade has been freed of various controls and the tariffs steadily reduced from 350% in 1991 to a peak duty rate of 40%. Import controls on a few of the remaining consumer products are also proposed to be freed within a fixed time frame. As a result of all this our foreign trade as a percentage of GDP has increased from 14.1% in 1991 to 22% in 1996-97.

The opportunity provided by this climate is what India would like the European Union and a country like Luxembourg to make use of for mutual benefit.

The democratic values which we share with Luxembourg create a common bond between us. Our growing relationship, however, given its potential, needs to be diversified to embrace all sectors of governmental and non-governmental activity.

Our dialogue, between two democratic, pluralistic, liberal and transparent societies would also play a stabilising role in international affairs. We look forward to cooperation with Luxembourg on various global issues of common concern, especially in seeking the creation of a stable and equitable world order. A closer interaction between the delegations of our two countries at various multilateral fora

would contribute towards the achievement of this objective.

Excellency, we look forward to an era of closer cooperation between our two countries in bilateral and multilateral contexts and to the realization of the cherished hope of creating a peaceful and democratic world order.

May I request you, Excellencies, Ladies and Gentlemen, to join me in raising a toast:

- to their Highnesses;
- to the Grand Ducal Family;
- to His Excellency Prime Minister Jean-Claude Juncker;
- and to the happiness and well-being of the people of Luxembourg.

Thank you.

Visite de S.E.M. Narayanan, Président de l'Inde

Toast de S.A.R. le Grand-Duc lors du dîner de gala
à la Salle des Glaces de l'Ancienne Abbaye d'Echternach

15 septembre 1998

Mr President,

It is with great pleasure that The Grand Duchess and myself welcome you and Mrs Narayanan on your State Visit to Luxembourg. Our people very much appreciate your including Luxembourg in your present European programme. They recognize this gesture as an expression of our friendly relations. Since the independence of India, leaders of both sides have travelled to our respective countries. My first stay in your great and lovely country goes back to July 1950. In the company of my brother and sisters, I visited places in the northern part of India. I had the opportunity to meet President Rajendra Prasad, Prime Minister Nehru and his daughter Indira Gandhi. In 1956, Dr. Radhakrishnan - one of your illustrious predecessors - was welcomed in Luxembourg. For our part, The Grand Duchess and I were back in New Delhi in March 1983 to participate in the 86th session of the International Olympic Committee. On this occasion, we had the pleasure of being invited to a private lunch by Prime Minister Mrs Indira Gandhi. All this goes to show that beyond and across cultural and geographic distances lying between India and Luxembourg, there are common interests. Indeed

according to one of your great philosophers there is no reason to believe that there are fundamental differences between the East and the West. Human beings are everywhere human and hold the same deepest values. Mahatma Gandhi's innate desire of nonviolence had its origins in those values. It was the implementation of this philosophy that finally led India, 50 years ago, to independence. The same values are laid down in India's Constitution of 1950 which Dr. Radhakrishnan explains as follows: "India has pledged herself to co-operation and peace. History is not fate. There are real alternatives. We can make choices, right or wrong. The great technological revolution can lead to abundance for peace or to the extinction of all hope and life". In the mind of the people of my country India is synonymous with this spirit. Today, India carries its weight in Asia and in the world. Its responsibility as an international and regional leader is all the more important. We are confident that India will continue to play a moderating role in South Asia and beyond, and contribute, together with its neighbours, to the preservation of peace and stability which are so desperately needed, and thus create the conditions for the economic and social development of the subcontinent. On a bilateral basis too, India and

Luxembourg did not fail to develop trade relations. Four years ago, my eldest Son Henri travelled with an economic delegation to your country, and two years later the Secretary of State for Foreign Trade inaugurated Mr President. In welcoming you we pay tribute to the distinguished representative of the largest democracy in the world. You have devoted your life to serving your country. You started your career as a scholar, writer and diplomat before being elected to Parliament. During this particular period you have been appointed several times Minister of India's Union Government. Together with Mrs Narayanan you have, with characteristic unaffectedness, been particularly attentive to the needs of the poorest of your fellow citizens, and you have demonstrated the importance you attach to defend civilizing values such as tolerance and peace. As proof of this, I need look no further than the lesson in community service which you gave us in chairing the Jury of the Nehru Award for International Understanding and the International Jury for the Indira Gandhi Prize for Peace, Disarmament and Development. Peace among

nations is a goal Luxembourg is sharing with India. Having greatly suffered in the past from devastating wars, we decided in 1951 to become a founding member of the European Community whose primary goal is peace. In the framework of Luxembourg's presidency of the European Union in 1997, our Government devoted much of its energies to strengthen the relations with India. On a bilateral basis too, India and Luxembourg did not fail to develop trade relations. Four years ago, my eldest Son Henri travelled with an economic delegation to your country, and two years later the Secretary of State for Foreign Trade inaugurated a Trade-Office in New Delhi. I am convinced that the economic relations between our countries will get a further boost tomorrow when you meet the Luxembourg business and financial community. Excellencies, Ladies and Gentlemen, may I ask you to join me together with The Grand Duchess in a toast to the health of His Excellency the President of India and Mrs Narayanan, to the well-being of the people of India as well as to an ever stronger friendship between our nations.

Discours de Monsieur le Premier ministre Jean-Claude Juncker

lors du déjeuner offert à l'occasion de la visite de S.E.M. Narayanan, Président de l'Inde, à Luxembourg

Your Excellency Mr. President,
Excellencies,
Ladies and Gentlemen

In the name of the Luxembourg government, my wife and myself, I would like to welcome you, your wife, your daughter, your delegation on your visit to Luxembourg. It is indeed a great honour and a great pleasure to receive the first citizen of the great nation of India in Luxembourg.

India has always fascinated the Europeans and thus the Luxembourgers. We have throughout time been attracted by this huge nation, its charm, its basic principles, its cultural diversity. The Indian personalities who have left their mark on the

world's history, such as Mahatma Ghandi, unfortunately for you, do not only belong to India but to mankind at large.

The country, Mr President, you live in is the greatest democracy on earth. The challenges you are facing, as far as domestic policies are concerned, are enormous and so are the challenges in the area of foreign policy. India carries her weight in Asia and India carries her weight in the world. We strongly hope that, as she has done in the past, India shall continue to play a moderating role in Asia and in the world. Your sense of balance and responsibility, your natural and political wisdom will enable you to resolve the painful conflicts of the region which are a legacy of the past.

The relations between India and the European Union have to be strengthened and have to be deepened. My government and mainly our Foreign Ministers were working at that aim during the recent presidency of the European Union. On a bilateral level, I should like to underline our excellent cooperation. The cooperation is excellent in various fields, not only as far as trade and commerce are concerned, but also as far as the political dialogue is concerned and I have to add to this list our excellent cooperation in the field of development aid. May I, Mr President, express the wish

that all these areas of cooperation which exist, and the new areas of cooperation which we have to add to those existing, will bring our peoples and our countries closer together.

In this very context, it is an honour for me to pay an official visit to your country in January 1999. Ladies and Gentlemen, I raise my glass to the health of the President of the Republic of India, to his wife and his family, to the prosperity of the noble and generous people of India and to the everlasting friendship between India and Luxembourg. Thank you for listening.

Discours de S.E.M. Jacques F. Poos, Vice-premier ministre, Ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération du Grand-Duché de Luxembourg

devant la 53e session de l'Assemblée Générale des Nations Unies à New York

25 septembre 1998

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire Général,
Mesdames et Messieurs les délégués,

Comme mes prédécesseurs à cette tribune, j'aimerais vous présenter mes plus vives félicitations à l'occasion de votre élection à la Présidence de la 53e session de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Je suis convaincu que notre Assemblée tirera le plus grand profit de votre autorité et de votre direction.

Je souhaite également exprimer mes remerciements à votre prédécesseur, Monsieur Hennadiy Udovenko, pour l'engagement et la persévérance avec lesquels il a dirigé nos travaux durant la 52ème Assemblée.

Le Secrétaire Général de notre Organisation déploie une inlassable énergie à ouvrir des voies nouvelles à nos efforts communs. Il souligne l'importance centrale d'une bonne communication pour faire de l'Organisation des Nations Unies un

catalyseur tant auprès des acteurs directs de la vie internationale qu'auprès de nos populations. C'est là une conviction que nous partageons avec lui, et pour laquelle nous lui adressons nos encouragements.

Vous avez entendu mardi dernier le discours de Monsieur Wolfgang Schäussel, Président du Conseil de l'Union européenne. Celui-ci s'est exprimé au nom de l'ensemble des pays de l'Union européenne, et le Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg adhère pleinement aux vues exprimées.

Monsieur le Président,

La présence des représentants de 185 Etats sous cette coupole traduit notre commune préoccupation d'assurer équilibre et sécurité entre les nations, mais aussi à l'intérieur de nos sociétés. Notre souci est d'assurer, au sein d'un monde qui ne cesse d'évoluer, la pérennité des valeurs auxquelles nous nous sommes attachés.

Dans le cadre de son mandat de préserver la paix et la sécurité internationales, notre Organisation se pose régulièrement la question de savoir si elle dispose des moyens de faire prévaloir l'intérêt général, tel que celui-ci est perçu par nos citoyens.

Certes, nous ne devons pas pécher par excès d'ambition. Nous sommes conscients que la complexité et l'ampleur des situations auxquelles nous avons à faire face impose des limites à notre action. Il nous appartient dès lors de circonscrire nos opérations et d'en évaluer le cadre avec précision.

En revanche, il est de notre devoir de nous doter des moyens d'agir avec efficacité chaque fois qu'il apparaît que notre impuissance, ou notre retard à agir, affectent de façon inacceptable les plus faibles parmi nous.

Mon pays appuie les efforts en cours pour doter notre organisation de structures permanentes et pour mettre à sa disposition des forces préparées à une intervention rapide et efficace de la communauté internationale chaque fois que le Conseil de Sécurité, garant de la préservation de la paix et de la sécurité, l'aura jugé nécessaire.

Nos efforts communs de rendre plus sûr le monde qui nous entoure ont connu un revers sérieux à la suite des essais d'armes nucléaires auxquels ont récemment procédé deux grands pays d'Asie du Sud. Ces actions représentent une menace pour la paix et la sécurité dans la région, et portent une atteinte grave aux efforts de la communauté internationale de couler ses engagements en faveur de la non-prolifération nucléaire en des obligations juridiques irréversibles. Notre commune préoccupation devant les risques intrinsèques à toute avancée en matière de prolifération nucléaire ne devrait pas être ignorée par les pays concernés. Nous avons enregistré avec satisfaction que les représentants de l'Inde et du Pakistan viennent d'annoncer à cette tribune que leurs pays sont disposés à se joindre à la communauté internationale en adhérant au Traité de non-prolifération nucléaire et au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous les invitons à y procéder le plus rapidement possible.

Ces efforts seront-ils tournés en dérision par la poursuite indéfinie de la tragique discussion autour

du désarmement en Irak? Ce printemps, le Conseil de Sécurité avait endossé le mémorandum qui lui avait été soumis après la visite du Secrétaire Général à Bagdad. Désormais, cette coopération est remise en question. Ces péripéties suscitent consternation et découragement, et mettent en cause la crédibilité de notre Organisation. Il appartient au Conseil de Sécurité de prendre les mesures appropriées pour s'assurer que ses décisions en la matière soient pleinement respectées.

Notre Organisation poursuit son action dans le contexte de la prévention des conflits et du maintien de la paix. Lors de la récente réunion entre les Nations Unies et des représentants d'organisations régionales, le développement d'une "culture de la prévention" a été mis en avant. La mise en oeuvre du concept des institutions se renforçant mutuellement a fait des progrès, de même que l'appui aux initiatives prises au niveau régional et sous-régional. S'il est souhaitable de soutenir ces initiatives et d'accompagner ces efforts, il nous faut cependant garder en mémoire que la Charte confère la responsabilité principale pour le maintien de la paix et la sécurité internationale au Conseil de Sécurité, et que celui-ci doit pleinement assumer son rôle.

Il y a ainsi lieu de se féliciter qu'en 1998, le Conseil ait à nouveau autorisé deux opérations de maintien de la paix, d'une part au Sierra Leone, d'autre part en République Centrafricaine.

La Conférence d'Ottawa sur l'interdiction des mines anti-personnel fut incontestablement un succès revigorant dans un domaine qui ne cesse de faire des victimes innocentes. Ce traité, qui vient d'entrer en vigueur, permettra de sauver de nombreuses vies humaines. La nouvelle que des mines anti-personnel sont à nouveau disséminées en Angola, et aux frontières de la République fédérale de Yougoslavie, suscite cependant l'horreur. De telles actions, si elles sont confirmées, doivent être condamnées avec vigueur.

Au Kosovo, la violence dirigée contre les populations civiles doit cesser. Elle montre que la RFY continue à adhérer à des voies qui ne peuvent que compromettre les progrès vers son intégration dans les structures internationales et européennes. Les actions armées menées par des groupes alba-

nais du Kosovo doivent également cesser. Le mépris que manifestent les dirigeants serbes et les extrémistes du Kosovo pour la souffrance humaine est incompréhensible. La violence risque de provoquer une fois de plus un drame humanitaire.

Un nouveau statut du Kosovo doit voir le jour. Il est inconcevable qu'un tel statut puisse émerger sous l'empire de la menace, ou pire encore d'une violence froide et implacable qui ne fera qu'approfondir le fossé au point de rendre absurde l'idée même d'entente. Comme l'exige la résolution 1199 du Conseil de Sécurité, une solution politique devra être négociée entre les parties en présence, sous l'égide de la communauté internationale. Une cohésion sans failles entre l'Europe, les Etats-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie devrait permettre aux acteurs de la région, comme cela a été le cas précédemment, d'aborder leur avenir de manière plus rationnelle et ordonnée.

Depuis l'automne dernier, les tendances extrémistes avaient reculé en Bosnie-Herzégovine. Ces progrès politiques ont rapidement pu être traduits en résultats concrets sur le terrain, et le pays, dévasté par la guerre, se trouve aujourd'hui engagé dans un effort de reconstruction. Il est réconfortant de noter qu'un nombre croissant de personnes inculpées de crimes de guerre ont pu être déférées au Tribunal de La Haye. La mise en place et le fonctionnement des structures décidées dans le cadre du processus de paix sont aujourd'hui en voie de réalisation.

Les récentes élections n'ont que partiellement confirmé ce nouveau réalisme. Il appartiendra à la communauté internationale de rester vigilante, d'oeuvrer pour consolider cette tendance et de veiller plus particulièrement au retour des réfugiés et des personnes déplacées. Cette dernière question se pose avec autant d'acuité en Croatie et en Albanie.

Un autre élément clef pour ouvrir la voie à un avenir plus dégagé exige un engagement très ferme et sans équivoque des acteurs de la région et de la communauté internationale. Je parle du processus de paix au Moyen-Orient. Cinq ans après les accords d'Oslo, il nous faut constater le blocage du processus de paix dont le gouvernement actuel

d'Israël n'a jamais vraiment accepté la logique, c'est-à-dire le principe territoires contre paix.

La philosophie du refus, née de l'archaïsme et génératrice de sclérose, revient hélas à l'avant-plan, et trouve son expression dans autant d'initiatives qui ne font qu'accroître la tension, effaçant de ce fait les efforts des protagonistes de la paix. Il incombe aux responsables politiques d'inverser cet engrenage, pour en revenir à la mise en oeuvre de bonne foi de toutes les dispositions des accords conclus à Oslo.

Notre action, dans cette région comme dans d'autres, doit viser à faire revivre parmi les parties concernées la conviction qu'il n'y a pas d'alternative à la paix.

Il est regrettable que ce concept central soit également remis en cause dans un nombre important de régions africaines. Des rivalités et des ressentiments continuent à supplanter la clairvoyance et l'aspiration à la bonne gouvernance. En aucun cas, les responsables politiques impliqués dans les différents foyers de tension ne doivent considérer qu'ils n'ont le choix qu'entre subir les événements ou se dégager de leurs responsabilités.

Les luttes d'influence et la guerre dans et autour de la République démocratique du Congo sont sur le point de dégénérer en conflit régional et de provoquer un désastre humanitaire.

Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durable en Afrique appellent des réponses d'ensemble. Le débat au niveau ministériel que le Conseil de Sécurité vient de tenir sur ces thèmes a été bénéfique. L'Assemblée Générale aura l'occasion d'examiner cette question au cours de sa 53ème session en vue d'une discussion sur d'éventuelles mesures à prendre. Si l'avenir de l'Afrique dépend en premier lieu de l'action des Africains eux-mêmes, la communauté internationale doit être activement engagée pour faire respecter le droit international et pour accomplir son devoir de solidarité.

L'actualité récente, avec les terribles attentats à la bombe perpétrés en Afrique et en Irlande du Nord, nous rappelle une fois de plus le caractère intolérable du terrorisme. Il appartient à la communauté

internationale de se donner des moyens efficaces de combattre ce fléau sur une échelle internationale, et de s'assurer que les auteurs de tels actes auront à en répondre devant les juridictions compétentes. Nous nous devons de mettre définitivement fin à la culture de l'impunité en matière de terrorisme.

Un autre sujet prioritaire de notre Assemblée Générale est celui de la réforme de notre Organisation. Un certain nombre de progrès ont été réalisés durant la 52e Assemblée Générale, et nous nous en félicitons. Mais la réforme ne saurait être un événement isolé, elle doit devenir un processus qui sous-tende notre action dans son ensemble. Nous nous engageons à continuer de soutenir activement l'action du Secrétaire Général, et à joindre nos efforts aux siens en vue de doter les Nations Unies de la capacité de répondre de façon souple et évolutive aux défis du 21e siècle.

Toute réforme en profondeur du système demeurera fragile tant que l'Organisation ne disposera pas de ressources financières sûres et prévisibles.

La crise financière grave que l'Organisation connaît depuis plusieurs années doit être considérée comme étant en elle-même une menace compromettant l'efficacité de l'ensemble. Notre projet de réforme ne pourra être porteur que lorsque tous les Etats membres auront accepté de remplir pleinement leurs obligations en vertu de la Charte des Nations Unies, en remboursant les arriérés qu'ils doivent à l'ONU et en versant à temps et sans conditions le montant intégral de leurs contributions obligatoires, tant au budget ordinaire de l'Organisation qu'au budget des opérations de maintien de la paix.

Monsieur le Président,

Le maintien de la sécurité et de la paix dans le monde ne saurait être dissocié des efforts de la communauté internationale en faveur du développement.

Quand nous constatons que des régions entières, voire des sous-continentes connaissent la pauvreté et la malnutrition, il y a un déséquilibre choquant qui ne tardera pas à remettre en question la sécurité des Etats concernés et le respect des droits élémentaires de la personne humaine.

Quand nous constatons que des générations de jeunes ne connaissent comme seule perspective d'avenir que le chômage ou une inactivité frustrante, il existe un déséquilibre flagrant, injuste et porteur de conflits.

Quand nous constatons que des catégories sociales qui se trouvent durablement coupées de l'éducation et des soins de santé, il s'agit également d'un déséquilibre, qui ne peut nous laisser indifférents.

La crise économique, financière et sociale qui frappe actuellement l'Asie du Sud-est, l'Amérique latine et la Russie n'a fait qu'aggraver cette tendance. Lucidement, la communauté internationale se doit d'admettre que les moyens d'intervention qui ont été traditionnellement et presque mécaniquement mis en oeuvre contre des crises économiques se sont révélés cette fois-ci inopérants.

Fernand Braudel, dans son ouvrage "Civilisation matérielle, économie et capitalisme", a mis en évidence l'origine profonde de cette crise: "L'éclosion d'un capitalisme sauvage, distinct de ce que nous considérons comme économie de marché". Une économie de marché, et surtout une économie sociale de marché ne saurait se passer d'un Etat solide, capable de réguler le jeu de la concurrence et de protéger les faibles.

Le renforcement ou la restauration d'un Etat démocratique et performant dans les pays en crise me semblent donc une priorité absolue.

La communauté internationale ne saurait se soustraire à la contrainte de prendre ses responsabilités et de prêter main forte. Elle le fera non seulement par devoir de solidarité. Elle le fera parce que les intérêts des uns et des autres sont liés.

Un autre domaine dans lequel l'interdépendance qui sous-entend nos objectifs est particulièrement visible et saisissable est celui de la gestion des ressources naturelles du monde. Nous sommes clairement appelés à faire preuve d'ambition lorsqu'il s'agit de gérer notre environnement dans une perspective à long terme.

Monsieur le Président,

L'année dernière, nous nous sommes retrouvés ici en session extraordinaire en vue de procéder à une première évaluation de la mise en oeuvre des engagements pris lors de la Conférence sur l'environnement et le développement, il y a un peu plus de six ans.

A Rio de Janeiro, et l'année dernière, durant la session d'évaluation, nous avons défini le concept d'un partenariat mondial pour le développement durable; partenariat qui respecte le caractère indissociable de la protection de l'environnement et du processus de développement économique et social.

Des progrès indéniables ont été réalisés au cours des dernières années : l'entrée en vigueur de la Convention-cadre sur les changements climatiques, de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention sur la lutte contre la désertification. Mais force est de constater que l'état de l'environnement mondial n'a cessé de se détériorer.

Il est de ce fait impératif d'accélérer la mise en oeuvre d'Action 21, le programme d'action adopté à Rio de Janeiro.

Le Luxembourg entend prendre sa part de responsabilité. Ainsi, nous nous sommes engagés, dans le cadre de la mise en oeuvre des engagements pris par l'Union européenne lors de la Conférence de Kyoto sur le changement climatique, à réduire, jusqu'en l'an 2012, nos émissions de six gaz à effet de serre de 28% par rapport à l'année de référence 1990.

Dans le contexte de la Convention sur la biodiversité, nous prévoyons d'autre part d'établir un réseau national d'espaces protégés couvrant 10 % du territoire national.

L'ambition de gérer les richesses matérielles du monde en bon père de famille reflète un souci atavique, celui d'assurer la sécurité grâce à une bonne préparation de l'avenir commun, notamment par une éducation appropriée des jeunes.

La récente Conférence de Lisbonne consacrée aux problèmes qu'affronte la jeunesse a insisté à bon droit sur la nécessité de fournir une formation adaptée au marché de l'emploi pour échapper au

chômage et à la marginalisation. Cette formation doit inclure l'éducation à la responsabilité. Il est donc à saluer que la Déclaration de Lisbonne engage les gouvernements à faire participer les jeunes aux programmes les concernant. De cette façon, nous nous rapprochons d'une éducation à la citoyenneté démocratique fondée sur les droits et responsabilités des citoyens et sur la participation des jeunes à la société civile.

Le Luxembourg a entrepris un effort de longue haleine en vue d'apporter sa contribution propre dans la mise à disposition de fonds pour le développement. Nos efforts visent à atteindre l'objectif fixé par les Nations Unies, qui consiste à consacrer 0,7 % du Produit National Brut à l'aide publique au développement, avant la fin du millénaire. Notre action se place prioritairement dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, qui représente l'un des obstacles majeurs au développement. A l'heure actuelle, notre contribution se monte à 0,56 % du PNB et équivaut à une aide publique au développement de 195 \$ E.U. par tête d'habitant. Selon ce dernier critère, le Luxembourg figure en 5ème position des pays donateurs regroupés dans le Comité d'aide au développement.

Monsieur le Président,

Il y a cinquante ans, notre organisation adoptait la Déclaration universelle des droits de l'homme. Pour la première fois, une organisation universelle déclarait sa volonté de placer le respect des droits de la personne humaine au coeur des relations internationales.

Depuis lors, nous avons accompli des progrès non négligeables sur la voie de la reconnaissance de la valeur universelle de ces droits, et de leur mise en oeuvre effective.

Plusieurs instruments internationaux se sont ajoutés à la Déclaration universelle en vue de cerner de façon plus précise ce que représentent les droits de l'homme, et d'assurer que les citoyens de tous les pays du monde en aient une jouissance effective. Notre Organisation s'est dotée d'un Haut Commissaire des droits de l'homme, et la préoccupation des droits de l'homme sous-tend désormais l'ensemble de ses activités. Ces progrès nous

incitent à croire que les droits de l'homme trouveront dans la vie internationale la place centrale et permanente qui leur est due.

Nous relevons ainsi qu'au cours de la période récente les tribunaux pénaux institués par les Nations Unies pour juger des crimes commis pendant les récentes guerres dans l'ancienne Yougoslavie et au Rwanda ont pu affermir leur autorité et la portée de leur action. Cette affirmation de leur importance a joué un rôle non négligeable lors de la préparation du statut de la Cour criminelle internationale. Je salue avec un sentiment d'intense satisfaction la conclusion positive des travaux de la récente Conférence de Rome. Je souligne en même temps tout l'intérêt de l'ensemble de la communauté internationale à donner à cette nouvelle institution un appui ferme et constant.

La fin de la culture de l'impunité représente un tournant décisif dans les relations internationales en cette fin de siècle. Mais ce tournant ne sera pris de manière convaincante que si les membres de notre Organisation font preuve d'engagement en vue

de doter la nouvelle Cour de la crédibilité requise.

En cette année de célébration, nous devons veiller à évaluer en profondeur l'acquis tout en évitant toute complaisance en matière de droits de l'homme. Ce ne sera qu'en procédant de cette manière que nous serons à mêmes d'élargir la base sur laquelle se construit l'appui aux valeurs que la communauté internationale s'est dite maintes fois prête à assurer pour l'humanité toute entière.

Monsieur le Président,

Je suis confiant que l'Organisation des Nations Unies restera capable de poursuivre avec constance la réalisation des ambitions fortes qu'elle s'est données: servir les hommes et les femmes, veiller au respect de leurs droits, les préserver du malheur de la guerre et les amener vers le développement et l'épanouissement.

L'appui du Luxembourg ne lui fera assurément pas défaut.

Je vous remercie de votre attention.

Allocution de Monsieur André Lussi, Président de la Fondation Edmond Israël, à l'occasion de la remise du prix "Vision for Europe" à S.E. Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier ministre du Grand-Duché du Luxembourg

19 octobre 1998

Nous sommes particulièrement fiers d'attribuer ce soir le prix "Vision pour l'Europe" à notre Premier ministre du Luxembourg Jean-Claude Juncker, qui a fait tant pour placer le Luxembourg au centre du processus d'intégration de l'Europe. L'intégration en effet est l'élément clé de l'instauration d'une paix et d'une prospérité durable en Europe. La taille heureusement n'est pas le facteur décisif qui détermine l'importance d'un Etat, pas plus que celle d'une personne d'ailleurs. Quelque soit la taille, tout pays doit nécessairement créer de nouveaux emplois, de nouveaux postes de travail et de nouvelles possibi-

lités de travail. Deux éléments sont pour cela essentiels: 1. l'éducation et 2. à travers l'éducation, la connaissance. Nous avons besoin de l'intégration pour créer de l'emploi et pour l'emploi nous avons besoin de l'éducation et de la connaissance.

Je suis fier de pouvoir dire que notre groupe, le groupe CEDEL, est un grand intégrateur, un intégrateur de tout premier plan dans le domaine des affaires boursières au niveau européen et même au niveau planétaire. Après avoir reconnu l'atrocité de deux guerres mondiales les nations de l'Europe ont

compris que pour réaliser un monde et éviter que de telles tragédies se reproduisent à l'avenir, une Union européenne est indispensable. Plus de 60 millions de personnes sont mortes avant que nous nous rendions compte que nous aurions besoin de cette union pour maintenir la paix, pour accroître la richesse économique et pour créer pour nous tous un avenir prometteur.

En 1987 nous avons remis le prix "Vision pour l'Europe" à Monsieur Helmut Kohl. Quelque soit son destin politique dans la démocratie que représente aujourd'hui l'Allemagne unie, nous le saluons comme un très grand Européen. L'année dernière il nous a dit: "L'Europe est désormais le bastillon d'une paix durable." En général il a raison, mais le Kosovo nous a montré que nous devons rester constamment sur nos gardes et que sans cesse nous devons oeuvrer pour la paix et lutter contre le racisme sous toutes ses formes. Si les gens ont un emploi, s'ils travaillent, il y a toutes les chances qu'ils soient satisfaits. Le chômage est un fléau au niveau individuel comme au niveau national et international.

En tant que banquier, je sais que l'emploi doit être fondé sur des institutions financières saines. Nous devons consolider notre industrie et nous devons le faire plus spécialement face à la crise qui frappe l'Asie et la Russie et devant la crainte d'une nouvelle récession à l'échelle mondiale. Nous avons besoin d'une régulation, non pas comme l'a dit un jour le philosophe britannique Herbert Spencer, pour protéger les hommes des effets de la folie, ce qui ne servirait qu'à peupler le monde de sots. Nous avons besoin d'une coopération internationale ainsi que de transparence, une diffusion plus complète de l'information financière aux investisseurs comme aux régulateurs. Nous en avons besoin pour garantir un meilleur fonctionnement des marchés et permettre ainsi aux régulateurs d'assurer une supervision efficace de nos institutions financières.

C'est aussi le cas de la réflexion et du comportement à long terme. Nous devons rechercher entre les deux un équilibre équitable, raisonnable, et qui puisse surtout être durable. Nous devons donc mettre tout en oeuvre pour faire en sorte que le monde des affaires fournisse des bases saines et

appropriées pour la création et le maintien de l'emploi, ce qui n'est pas tâche facile alors que plus de 18 millions d'Européens sont précisément sans emploi.

Pour créer de nouveaux emplois nous avons besoin de l'éducation et de la formation qui ouvre la voie à la connaissance et ceci dans un cadre qui encourage et récompense l'esprit d'entreprise et permette aux personnes d'exercer un plus grand contrôle de leur propre vie.

L'Europe bien sûr n'est pas en mesure de concurrencer les pays en développement dans les secteurs de basse technologie à forte intensité de main d'oeuvre. Nous devons nous concentrer sur des produits et des services à forte intensité de connaissance. Nous devons encourager et mettre en place un système d'éducation et de formation continue de première classe. Nos populations doivent acquérir de nouveaux savoir faire. Il ne faut jamais que nous soyons dépassés.

Nous disposons heureusement en Europe d'un très grand réservoir de matière grise, ce que les économistes appellent "le capital intellectuel". La plupart des sociétés ne consacrent que 50% de leurs investissements au développement des connaissances, des compétences, des relations avec les clients et des technologies de l'information.

Pour en augmenter la valeur réelle nous devons donc offrir des possibilités de carrière et d'action à la formation continue de nos employés. Nous devons donner à ceux-ci la possibilité de se retourner une part de la valeur qu'ils ont contribué à créer par un système de rémunération qui prenne en compte le rendement, et un système de participation au bénéfice.

Nous devons passer du temps avec nos employés. La moitié de notre temps selon nous devrait être consacrée à des questions liées aux personnes. Nous devons aussi reconnaître la diversité de nos employés et celle de leurs familles. Nous devons reconnaître et respecter la valeur de tous nos employés à titre individuel et la valeur de leurs capacités à contribuer à la réussite de leur entreprise. Et, à leur tour, c'est à eux de partager leurs connaissances et leurs expériences, de permettre la trans-

mission et l'échange de leurs informations et de leur savoir-faire.

La technologie est pour ce faire d'une importance essentielle, mais il est aussi beaucoup plus facile aujourd'hui de provoquer un chaos et de causer des dégâts si l'on commet des fautes technologiques qui ne l'étaient pas lorsque tout était enregistré à la main. Nous devons donc entretenir soigneusement et développer la connaissance par le biais de l'éducation. Ce faisant nous créons le climat propice qui permettra aux entrepreneurs de prospérer et de créer de l'emploi.

Un niveau insuffisant d'éducation et de connaissance signifie moins d'emplois. Moins d'éducation et de connaissance signifie qu'il y aura moins d'entrepreneurs. Moins d'entrepreneurs signifie qu'il y aura moins d'emplois. Imaginez le potentiel intellectuel que nous pourrions capter si nous pouvions fournir du travail à tous les sans-emplois en Europe. J'estime que c'est à nous qu'il incombe de le faire en grande partie à travers le secteur privé, mais si nous souhaitons maintenir l'équilibre avec l'intervention de l'Etat nous devons pour notre part contribuer à régler le marché de l'emploi, commanditer de solides programmes de formation et d'éducation et accorder l'accès au capital à risque.

Nous saluons avec fierté la manière avec laquelle le gouvernement luxembourgeois a répondu à ces défis. Il a mis au point un plan audacieux pour réduire le chômage et encourager la croissance des petites et moyennes entreprises, pour permettre la réinsertion des jeunes et des chômeurs de longue durée, il encourage les entrepreneurs, il s'efforce d'augmenter la flexibilité des heures de travail et d'améliorer l'égalité des chances devant l'emploi.

Notre gouvernement a joué sans réserve la carte de l'éducation et de l'information. Il espère que bientôt tous les élèves de secondaire auront un ordinateur sur leur bureau. Il prévoit pour l'année prochaine, 350 contrats d'apprentissage de plus qu'il y en

avait l'année dernière. Il encourage la création de nouvelles entreprises. Il est parvenu à réaliser un bon équilibre entre l'intervention gouvernementale et l'initiative privée.

Sous la conduite de notre distingué Premier ministre, le Luxembourg a joué un rôle remarquable dans l'intégration européenne. Jean-Claude Juncker tient fermement le cap à sa barre. Nous saluons tout ce qu'il a accompli pour son pays et pour l'Europe. C'est un homme capable de résoudre les problèmes et de jouer les intermédiaires, une source de conseils et un chef parmi les plus honorables. Nous constatons également avec fierté que Jacques Santer, premier récipiendaire du prix en 1985, et Gaston Thorn et Pierre Werner sont tous Luxembourgeois. Tous ont contribué à donner sa forme à l'Union européenne.

En ce qui concerne notre société, le CEDEL groupe, nous sommes conscients que nous avons besoin de l'intégration, de la connaissance, de l'éducation, de la formation et de la vision des entrepreneurs. Nous encourageons nos employés à partager leurs connaissances et pour les y aider nous avons mis en place un cadre de gestion des connaissances, ainsi qu'une bourse de connaissances accessibles à tous nos employés. Depuis 1990, nous avons créé plus de 500 emplois nouveaux. Nous constituons une force de travail multi-culturelle, multi-lingue, regroupant 32 nationalités, s'exprimant au total dans 25 langues, pour la plupart très bien.

Et c'est ainsi, Mesdames, Messieurs que je vous souhaite à nouveau la bienvenue en cette grande occasion. En honorant le Premier ministre du Luxembourg, nous rendons hommage à l'intégration de l'Europe, dans la cause de la paix et du progrès. En saluant l'intégration de l'Europe nous voulons promouvoir les causes qui en sont inséparablement reliées à savoir l'augmentation de l'emploi, l'accroissement et la recherche des connaissances, l'éducation, l'instauration d'une paix véritable, la prospérité et le progrès.

Allocution de Monsieur Edmond Israël

à l'occasion de la remise du prix "Vision for Europe" à S.E. Monsieur Jean-Claude Juncker,
Premier ministre du Grand-Duché du Luxembourg

19 octobre 1998

Excellences, Mesdames et Messieurs,

En attribuant à son Excellence Monsieur Jean-Claude Juncker, le Premier ministre du Luxembourg le prix "Vision pour l'Europe" créé par la Fondation qui porte mon nom, nous rendons un hommage tout particulier à une des grandes personnalités de la scène politique européenne et internationale. Nous rendons hommage à celui qui de manière significative contribue à construire l'Europe d'aujourd'hui et de demain.

Je sais que Jean-Claude Juncker n'aime pas les grandes envolées oratoires. Il n'aime pas les discours et éloges ditérambiques. Je serai donc bref et sincère. Sincère en reconnaissant en lui un être humain d'une très grande sensibilité, un personnage aux milles antennes. C'est de cette trempe, Mesdames et Messieurs que sont faits les hommes créatifs dans les domaines les plus divers. Tous ceux que la nature a doté d'une vive intelligence et d'une compréhension intime et profonde des mécanismes par lesquels opère la nature. C'est également dans ce moule que sont façonnés les grands hommes d'Etat.

En tant qu'homme d'Etat, Jean-Claude Juncker a un souci constant de préparer un monde meilleur pour les jeunes. Son action sur l'échiquier politique national et européen porte la marque de ce souci constant, de cette préoccupation. Ses collègues, chefs de gouvernement et chefs d'Etat des pays membres de l'Union européenne, en sont conscients et ont souvent recours à ses conseils et à ses bons offices pour résoudre les problèmes.

La présence vraiment appréciée ce soir de son Excellence, Monsieur Lionel Jospin, Premier ministre de France, en hommage à Jean-Claude Juncker, en est une expression concrète. Le prix que nous aurons le plaisir de remettre dans quelques instants à Monsieur Jean-Claude Juncker

porte la mention: "Vision pour l'Europe". Sa vision, telle que nous l'entendons, c'est de jeter les bases pour une Europe élargie, pour une Europe rajeunie qui sera le moteur principal dans la dynamique des processus évolutifs, donc des changements qui marqueront le monde de demain. C'est ainsi que Jean-Claude Juncker est dès à présent, et le sera également à l'avenir, un des artisans du 21^e siècle, un siècle qui sera européen. Mais cela dépend dans une large mesure de chacun de nous, de notre engagement, de notre esprit de sacrifice, de notre capacité surtout, Mesdames et Messieurs, à changer nos mentalités. Cette Europe pour laquelle oeuvre d'une manière incessante Jean-Claude Juncker devra se situer à la pointe du progrès sur le plan de la recherche scientifique, je dirais de la recherche fondamentale qui a des implications philosophiques mais aussi de la technologie. Elle sera riche, cette Europe, par la diversité de ses cultures et sera marquée par la justice sociale.

Comme l'action et les efforts incessants du récipiendaire sont orientés vers la jeunesse, nous avons cette fois-ci, et pour la première fois fait appel à un jeune étudiant, un élève du Lycée Robert Schumann à Luxembourg pour nous expliquer brièvement sa vision de l'Europe. De même parmi l'assistance de ce soir, nous sommes heureux d'accueillir une cinquantaine d'élèves du Lycée Robert Schumann et de l'Ecole européenne de Luxembourg.

Tout comme son Excellence Monsieur Jacques Santer, Président de la Commission européenne, premier récipiendaire du prix "Vision pour l'Europe", Jean-Claude Juncker dans sa formation et dans sa sensibilité est imprégné à la fois par la pensée hellénique et par le patrimoine spirituel et éthique judéo-chrétien. Fréquemment dans ses réflexions et dans son action il se réfère à son père qui fut un ouvrier d'usine. Il en est fier à juste titre, tout comme nous, dans cette salle, à

Luxembourg et en Europe, nous sommes fiers de Jean-Claude Juncker. Il se situe dans la lignée des grands hommes d'Etat luxembourgeois qui ont marqué le destin de notre pays et de l'Europe en cette seconde moitié du 20e siècle et je cite tout particulièrement Joseph Bech, Gaston Thorn, Pierre Werner, le père de la monnaie unique et Jacques Santer.

Et maintenant nous avons le grand privilège et l'honneur de vous remettre, Monsieur le Premier ministre Jean- Claude Juncker à vous, un des constructeurs de l'Europe d'aujourd'hui et de demain, le prix "Vision pour l'Europe" représenté par une sculpture de Monsieur Lucien Wercollier, artiste de représentation internationale, dont nous saluons avec émotion la présence à cette cérémonie.

Allocution de Max Conzémus, étudiant du Lycée Robert Schuman, à l'occasion de la remise du prix "Vision for Europe" à S.E. Monsieur Jean-Claude Jucker, Premier ministre du Grand-Duché du Luxembourg

19 octobre 1998

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Une vision est un produit de l'imagination et s'apparente aux rêves. Il ne faut cependant pas oublier les réalités. Certains jeunes, par nature impatientes, voudraient réaliser les Etats-Unis d'Europe d'un jour à l'autre, d'autres, peut-être mal ou très peu informés, sont déçus par la lenteur et l'apparente inefficacité des mesures prises par exemple dans la lutte contre le chômage qui les menace. Par défaut d'être personnellement impliqué dans la construction de l'Europe, les jeunes ont effectivement besoin de visions et de visionnaires, mais il faut que les responsables politiques leur montrent qu'ils s'intéressent vraiment au sort quotidien de tous les citoyens que le combat contre le chômage et contre l'injustice sociale est réel et efficace et que les valeurs spirituelles ont encore leur place dans un univers souvent trop utilitariste et rationaliste.

Il faut que l'idée européenne se concrétise davantage. Comme beaucoup de jeunes Luxembourgeois, j'ai eu la chance de participer à des échanges scolaires et à des rencontres européennes, comme le Forum "Jeunes européens" à Albi. Cette collaboration m'a impressionné. La libre circulation, l'esprit de tolérance, l'échange du savoir, caractérisaient déjà au 16e et au 17e siècle le milieu universitaire, scientifique et philo-

sophique. Voilà ce qui correspond le plus à ma vision de l'Europe. La diversité culturelle constitue une source de richesses qu'il s'agit de valoriser et non de sacrifier sur l'autel de l'uniformisation. Les étudiants luxembourgeois ont toujours profité du fait qu'ils font leurs études universitaires à l'étranger.

Les jeunes sont favorables à l'ouverture de leur champ d'action réalisée par l'Union européenne, les meilleurs sont motivés par le défi d'une concurrence plus pointue. Toutefois, il faudra se préoccuper des moins favorisés pour qui cette même ouverture constitue une menace. L'idéalisme est le propre de la jeunesse, même s'il ne lui appartient pas exclusivement. A l'école nous avons appris à connaître l'oeuvre des grands hommes européens tels Robert Schumann, dont mon lycée porte le nom. Les jeunes peuvent se reconnaître dans ces hommes qui ont conservé la capacité de rêver, d'élaborer des visions et de tout mettre en oeuvre pour les réaliser.

Comme l'a dit Monsieur Juncker: "Yesterday's visionaries are today's realists". L'euro renforcera sans doute l'identité européenne. Mais au-delà des avantages matériels, il faudra veiller aux valeurs spirituelles et assurer le plein épanouissement de chaque citoyen européen selon ses capacités et

ses aspirations en tenant compte de ses appréhensions et de ses limites.

Ma vision de l'Europe est une vision humaniste d'un ensemble de nations, de régions, d'individus qui dans la poursuite du bonheur ont choisi la paix plutôt que la guerre, la solidarité plutôt que la jalousie, la tolérance plutôt que l'arrogance. Il faut collaborer partout où cela est possible et avantageux, mais il faut respecter la spécificité et l'originalité

de chaque individu et de chaque communauté.

J'ai beaucoup apprécié que ce soir la parole ait été donnée aux jeunes. En leur nom et au mien je félicite Monsieur Juncker pour la haute distinction qu'il mérite pleinement. Que son esprit critique, son franc parler et sa spontanéité ainsi que son intérêt pour les jeunes lui permettent à lui aussi de continuer de rêver dans un monde parfois hostile aux visions et aux visionnaires. Je vous remercie de votre attention.

Allocution de Monsieur Lionel Jospin, Premier ministre français,

à l'occasion de la remise du prix "Vision for Europe" à S.E. Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier ministre du Grand-Duché du Luxembourg

19 octobre 1998

Monsieur le Maréchal de la Cour, Messieurs les Premiers ministres, Monsieur le Président de la Commission européenne, Messieurs les ministres, Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs, et compte tenu les circonstances, Mesdemoiselles et Messieurs les lycéens,

Permettez-moi tout d'abord de féliciter le Président Israël dont vous connaissez tous ici la forte personnalité, le rayonnement et la Fondation qui porte son nom, d'avoir pris l'initiative d'organiser chaque année semblable rendez-vous autour de figures reconnues pour leur engagement en faveur de l'idée européenne. Je veux vous remercier vous aussi Monsieur le Président, Monsieur le Premier ministre du Grand-Duché de Luxembourg d'avoir souhaité que je sois en 1998 le témoin de cette manifestation. Je le fais avec beaucoup de plaisir, heureux de me retrouver avec vous à Luxembourg et aux côtés de Jean-Claude Juncker. D'abord parce que nous partageons tous ici un même engagement à la construction européenne. J'y ajoute personnellement une conviction: l'Europe du 21e siècle doit être économiquement et financièrement plus stable grâce à l'euro et à une bonne coordination de nos politiques économiques. Elle doit être forte, crédible et efficace aux moyens d'institutions

réformées et elle doit surtout être sociale en prenant pour objectifs impérieux la croissance, l'emploi et la cohésion de nos sociétés.

Je suis heureux aussi parce que cette cérémonie me fournit l'occasion d'effectuer ma première visite bilatérale au Luxembourg, pays dont la France se sent très proche, non seulement géographiquement mais surtout en raison d'une communauté de valeurs, de cultures et de langues. Pour ne prendre dans l'actualité qu'une seule illustration, nos deux gouvernements partagent l'idée selon laquelle la globalisation de l'économie mondiale exige en retour une régularisation mondiale. Comme la France, le Luxembourg compte au nombre des pays fondateurs de l'Union européenne, berceau de l'Europe, le Grand-Duché a toujours apporté à la construction européenne une contribution essentielle. De grands hommes d'Etat luxembourgeois, visionnaires déterminés, facilitant le rapprochement de vues entre les grands Etats voisins ont joué un rôle décisif qui fait du Luxembourg un acteur de tout premier plan dans le concert européen. Un pays en effet se juge moins à sa taille qu'aux missions qu'il s'assigne et au rôle qu'il joue. De ce point de vue le Grand-Duché est grand.

Enfin, je suis heureux de m'expliquer devant vous parce que notre réunion honore un homme pour lequel j'ai la plus haute estime. Le Premier ministre Jean-Claude Juncker, avec qui j'ai noué au cours de nos rencontres successives et en dépit de nos appartenances politiques différentes, des liens de respect mutuel et d'amitié. Il est juste que le prix "Vision pour l'Europe" de la Fondation Israël soit aujourd'hui décerné à l'homme qui chevauche les frontières, selon la télévision allemande, ou à celui que les journalistes français viennent de nommer "Homme européen de l'année". Monsieur le Premier ministre, vous vous inscrivez dans la lignée prestigieuse des hommes d'Etat luxembourgeois qui ont compté parmi les pères de l'Europe, je pense en particulier au président Werner, un précurseur en ce qui concerne la monnaie unique, à Gaston Thorn, président de la Commission de 1981 à 1984, et à Jacques Santer, son actuel président, dont je salue la présence, et à qui j'ai rendu d'ailleurs une visite de travail à Bruxelles il y a moins de huit jours.

Vous avez pris, mon cher Jean-Claude, une part déterminante dans les étapes récentes de la construction européenne, que ce soit en 1986 lors de l'Acte Unique, en 1992 lors du Traité de l'Union européenne, et bien-sûr au second semestre de 1996 à l'occasion de votre présidence du Conseil. Vous vous étiez alors fixés des objectifs ambitieux en six mois, vous les avez tenus et l'Europe a accompli, en partie grâce à vous, des pas importants. Chacun a pu constater la précision de votre connaissance des mécanismes européens, l'étendue de votre expérience et surtout la sincérité enthousiaste de vos convictions européennes. A titre personnel, je venais de recevoir la responsabilité de diriger le gouvernement français, j'ai apprécié immédiatement votre accueil chaleureux, votre intelligente autorité naturelle, votre talent pour la construction des compromis. Ainsi, à 44 ans, votre parcours européen est exceptionnel. Il faut qu'il s'ancre dans une précocité étonnante et dans une capacité de travail qui ne l'est pas moins. Secrétaire d'Etat à 28 ans, ministre à 30 ans, Premier ministre à 41 ans, vous conservez aujourd'hui avec ce poste les fonctions de ministre des Finances et du Travail. L'addition de ces trois charges traduit vos convictions sociales qui font du travail et de l'emploi le coeur de la politique de

votre gouvernement. Déjà quand vous fûtes l'instigateur du plan de redressement de la sidérurgie luxembourgeoise, vous avez pris les décisions qui s'imposaient sans sacrifier l'intérêt social. Le Luxembourg, modèle de croissance équilibrée, souligne que l'efficacité économique se fonde sur la cohésion sociale.

Avec le rendez-vous de l'Agenda 2000, et le défi de l'élargissement, nous allons bientôt tracer l'esquisse de l'Europe du début du 21e siècle. Je souhaite que cette Europe soit économiquement et financièrement plus stable. La résistance de la zone aux répercussions des crises asiatiques et russes est la première preuve de l'Union économique et monétaire pour l'avenir de l'Union européenne et son affirmation comme puissance économique mondiale. Mais il faudra pour cela, et le mouvement en est amorcé, la coordination des politiques économiques à travers le Conseil de l'euro. Il faut aussi que l'Union soit efficace dans son mode de fonctionnement. L'Union européenne a besoin de réformer ses institutions, non pas dans leurs architectures mais dans leur fonctionnement pratique avant le début de l'élargissement. La prise de décisions doit devenir moins lourde et plus rapide. Nous allons amorcer ces réflexions avec les autres chefs d'Etat et de gouvernement à la fin de la semaine au Sommet informel de Pörttschach.

Je souhaite enfin que notre Europe reste un continent où le progrès social est une réalité. Mon gouvernement, on s'en souvient, avait suggéré dès son arrivée dans le concert européen que l'emploi et la dimension sociale soient placés plus haut dans nos priorités collectives. Il m'est à cet égard agréable de rappeler le rôle déterminant joué par le Premier ministre Juncker alors que le Luxembourg assurait la présidence de l'Union européenne dans le succès du Conseil européen extraordinaire pour l'emploi de novembre 1997. Cette volonté de progrès social, nous la portons ensemble au niveau européen afin de ne pas nous laisser sur le bord du chemin de plus de 20 millions de chômeurs, tous ceux que vous appelez avec raison le seizième Etat de l'Union.

Nous avons commencé à agir, beaucoup reste à faire, je me réjouis de poursuivre cette tâche avec vous. Car comme tous ceux qui vous rencontrent et

travaillent avec vous, j'apprécie la conscience que vous avez de vos responsabilités et le sérieux avec lequel vous vous attachez à tenir vos engagements. J'apprécie tout autant, je dois le dire, la cordialité et la simplicité qui vous caractérisent, non seulement dans le rapport avec vos collègues mais aussi dans la relations avec vos compatriotes luxembourgeois.

Premier ministre du Luxembourg, dirigeant estimé de vos pères à travers l'Europe vous êtes certes un homme d'Etat, cher Jean-Claude Juncker, mais aussi un citoyen parmi les citoyens. Un citoyen partout chez lui en Europe et dont l'Europe peut être fière comme le montre la distinction d'aujourd'hui.

Allocution de Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier ministre du Grand-Duché du Luxembourg,

lors de la remise du prix "Vision for Europe"

19 octobre 1998

Monsieur le Premier Ministre, cher Lionel,
Monsieur le Président de la Commission, cher Jacques,
Excellences, Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Edmond Israël, en me présentant rapidement, a cru pouvoir dire que j'abhorrais les discours lyriques. Ce n'est pas vrai, j'aime tellement ces envolées qui nous rapprochent de l'histoire, et j'aime les discours de type quatrième république alors que nous vivons en monarchie. Mais aujourd'hui on m'a interdit de me vautrer dans les plaisirs de tels discours car nous sommes pris par un emploi du temps qui fait qu'on m'a accordé je crois trois à quatre minutes.

Ce sera suffisant pour vous dire que je me sens très honoré par la distinction dont je fais l'objet ce soir. Je me sens très honoré car ce qui m'arrive est le fruit d'une longue réflexion de la Fondation Edmond Israël et j'en suis honoré parce que cette fondation porte le nom qu'elle porte. Je suis touché depuis quelques années par le suivi amical qu'Edmond Israël a bien voulu m'accorder, je suis respectueux devant ce qu'il a fait dans la vie, dans sa vie professionnelle, dans sa vie de citoyen, dans sa vie quotidienne et sur les longs trajets qui furent les siens. Et je voulais donc en acceptant, mais comment ne pas accepter, cette distinction lui

rendre hommage pour ce qu'il fut, pour ce qu'il est, pour ce qu'il fit et pour ce qu'il fait.

Je suis aussi très honoré par la présence du Premier ministre de la République française. J'avais pensé en effet qu'il serait sage de lui demander d'être mon témoin, comme on dit, ce soir, parce que j'ai voulu montrer que tout ce qui est français ne nous est pas étranger, que cette amitié entre la France et le Luxembourg n'est pas un vague souvenir d'une quelconque fraternité d'armes et d'une communauté d'esprit dans l'adversité, mais que l'amitié franco-luxembourgeoise s'est installée dans la durée et il faut parfois savoir le montrer. Je suis honoré par la présence du Premier ministre français Lionel Jospin, dont j'apprécie également parmi de nombreuses autres qualités, son authenticité qui fait que dans son action il n'y a pas de fossé entre ce qu'il dit et ce qu'il fait. Son action française nous est sympathique, son action européenne nous est indispensable et je suis donc très honoré par sa présence ce soir.

En fait j'ai envie de vous parler de l'Europe, mais vous me direz encore un discours sur l'Europe, car l'Europe aujourd'hui peut apparaître comme relevant de l'automatisme et de l'évidence, or une telle impression serait fautive, elle serait à la rigueur dangereuse. L'Europe n'a rien d'un automatisme et

l'Europe n'a rien d'une évidence éternelle. L'Europe est une des simples questions qu'il reste difficile à expliquer, tant elle est devenue compliquée. Or, la raison profonde de cette Union européenne, la raison profonde de la construction européenne, en fait, est la réponse que les Européens ont voulu adresser à l'éternelle question qui divisait l'Europe depuis qu'elle existe et qui est l'option entre la guerre est la paix. Ceux qui après la deuxième guerre mondiale, avec beaucoup de courage et avec une détermination dont nous manquons très souvent aujourd'hui, ont décidé de faire l'Europe avaient tiré la bonne leçon des événements de la première et de la deuxième guerre mondiale et je crois que ce fondement reste toujours valable aujourd'hui. Il ne faut pas croire que la paix serait définitivement installée dans les paysages européens, je crois profondément que les vieux démons n'ont pas quitté les paysages européens et que par conséquent il faudra élargir chaque jour et par des efforts quotidiens cette sphère de solidarité qui nous unit au sein de l'Europe, et qu'il faut faire prospérer chaque jour davantage les liens, les ponts, les éléments qui unissent les peuples et les hommes d'Europe.

L'Europe est plus qu'une solution technique, même la construction monétaire de l'Europe ne fut pas une construction exclusivement technique. Elle fut avant tout un élément, un segment d'une ambition européenne autrement plus vaste qu'une ambition qui dépasse le monétaire. Nous ne combinons pas des économies, nous n'adjoignons pas des marchés, nous unissons l'Europe d'une monnaie unique, les hommes et les femmes qui habitent l'Europe, et nous voudrions que, revigorée par cette dimension monétaire, l'Europe arrive à répondre à tous les espoirs qui sont ceux de la terre entière lorsqu'elle regarde l'Europe.

Au plus vous vous éloignez de l'Europe, au mieux vous la voyez. Si vous êtes acteur européen ou citoyen européen vous avez tendance à oublier tout ce que l'Europe vous a donné et nous a donné. Lorsque vous la regardez de loin, elle vous apparaîtra comme l'une des plus belles aventures que l'espèce humaine n'ait réalisée jusqu'à présent. Et l'Union monétaire, cette dernière grande ambition de ce siècle, n'est qu'une étape, et elle n'est pas une fin en soi, nous ne devons pas nous arrêter à l'Union économique et monétaire, nous devons en faire le ressort pour approfondir davantage l'Union européenne, nous devons en faire un ressort pour mieux coordonner nos politiques économiques, parce que le monde attend de nous que nous fassions de l'Europe une zone de croissance favorable. Je voudrais que cette Europe soit plus complète en intégrant davantage la dimension sociale et le souci social en faisant de la politique de l'emploi l'une de ses priorités. Je voudrais que, lorsque nous l'élargissons, nous fassions en sorte de doter cette Europe et ses institutions des ambitions que nécessitent les conséquences de la réunification entre l'histoire et la géographie de l'Europe.

C'est de cette Europe que je rêve, c'est à cette Europe que je ne suis pas le seul à travailler au Luxembourg. Mes collègues au sein du Gouvernement, mes collègues au sein du Parlement, la partie noble de la société civile luxembourgeoise s'y attachent avec le même élan et avec la même détermination. Nous savons tous que pour y parvenir, comme pour toutes les longues distances et les longs trajets, nous aurons besoin de beaucoup de patience et de beaucoup de détermination.

Je vous remercie.

La Francophonie au Luxembourg

Discours de Madame Erna Hennicot-Schoepges
à l'occasion de la visite de Monsieur Boutros-Ghali au Luxembourg

28 octobre 1998

Votre Excellence,
Monsieur le Secrétaire général à la Francophonie,
Excellences, Mesdames et Messieurs,

Comment expliquer la permanence et la vitalité du français dans un pays dont les enfants sont alphabétisés en allemand, et dont la langue nationale, le Lëtzebuergesch, parlé quotidiennement par tous les Luxembourgeois de souche, est un dialecte germanique que les linguistes définissent comme "francique mosellan"?

Au sein de la famille francophone, notre pays constitue sans doute un cas de figure très particulier qu'on ne peut comprendre qu'à travers les longues relations historiques entre le Luxembourg et la France.

Sans vouloir entrer dans les détails de notre histoire nationale, il me paraît indispensable d'en rappeler quelques étapes importantes sans lesquelles, Monsieur le Secrétaire général, vous ne pourriez comprendre le cas du Luxembourg.

Dès la seconde moitié du XII^e siècle, le comte Henri IV, de la Maison Luxembourg-Namur, à qui échoient par succession les comtés de Namur et de Longwy, ensuite ceux de Durbuy et de Laroche, opère une percée dans le monde roman et s'ouvre largement à l'influence française. Le Luxembourg devient ainsi une principauté bilingue comportant à côté de son quartier allemand, un quartier français.

La véritable ascension des Luxembourg commença avec les descendants de la comtesse Ermesinde. Cette dynastie, dite de la maison de Luxembourg-Limbourg, comptera huit souverains: Henri V, dit le Blondel, Henri VI, Henri VII, Jean l'Aveugle, Charles IV, Wenceslas I^{er}, Wenceslas II et Sigismond.

Princes ambitieux, tentés par la "grande politique", ils incarnent, à des degrés divers, l'idéal chevale-

resque. Liés par des relations amicales et familiales avec la Cour de France, ils feront de leur allégeance aux rois français une dimension importante de leur politique.

Pour illustrer la politique francophile des Luxembourg, je me limiterai à un seul exemple, celui de Jean l'Aveugle. Fils de l'empereur Henri VII et père de l'empereur Charles IV, Jean l'Aveugle est la figure la plus emblématique, en même temps que le chevalier luxembourgeois le plus accompli: notre héros national par excellence qui s'est immortalisé par sa mort légendaire, le 26 août 1346, lors de la bataille de Crécy, où il a combattu du côté des Français.

Jean l'Aveugle entretenait de nombreuses relations de parenté avec la Cour de France.

Lui-même avait épousé en secondes noces l'arrière-petite fille de Saint-Louis, Béatrice de Bourbon.

Sa soeur, Marie de Luxembourg, avait épousé Charles IV le Bel, fils de Philippe IV le Bel, dernier roi capétien. (La mort accidentelle et prématurée de Marie de Luxembourg va sceller en effet la fin de la lignée des "Rois maudits").

Jean l'Aveugle fera élever à la Cour de France son fils Charles et mariera sa fille, Bonne de Luxembourg, à Jean de Valois, duc de Normandie et futur roi de France.

Les relations amicales entre le Luxembourg et la France connurent leur apogée avec le voyage à Paris de l'empereur Charles IV de la maison de Luxembourg. Il y avait été invité par le roi Charles V de Valois, dit le Sage.

Les grandes chroniques de France accordent une importance exceptionnelle à ce voyage qui dura du 26 décembre 1377 au 19 janvier 1378.

Comment ne pas évoquer encore dans ce contexte la visite de la Grande-Duchesse Charlotte à Paris, où elle fut solennellement reçue par le Général de Gaulle, en octobre 1963. Le parallélisme entre les deux voyages est frappant, et comme par une malicieuse complicité de l'histoire, il se traduit jusque dans les prénoms des protagonistes.

Les successeurs de Charles IV, Wenceslas Ier et Wenceslas II, ainsi que l'empereur Sigismond, continuèrent la politique francophile des Luxembourg. Celle-ci constitue un véritable "fait d'histoire", dont il faut tenir compte pour comprendre l'empreinte française dans notre identité culturelle et l'importance que la langue française a gardée jusqu'à nos jours.

Situé au coeur de la Lotharingie, entre le regnum et l'imperium, l'ancien duché de Luxembourg comportait deux quartiers linguistiques. Mais en raison de la politique francophile de la Maison de Luxembourg, le français a pris une position dominante, se substituant progressivement au latin comme langue de chancellerie.

L'entreprise culturelle du français est encore accentuée par les ducs de Bourgogne, lorsqu'après l'extension de la lignée mâle des Luxembourg, Philippe III le Bon, s'empara du Luxembourg en 1443.

Au siècle suivant, les Habsbourg d'Espagne et d'Autriche ne touchent pas au statut du Luxembourg.

La position de la langue française sera encore consolidée par les occupations françaises sous Louis XIV (1685), la Révolution et l'époque napoléonienne.

Depuis le Bas Moyen-Âge, le français était donc la langue de la Cour, de la diplomatie, de la Justice et de l'Administration. Mais il n'était parlé par le peuple que dans deux quartiers de l'ancien duché, que le Luxembourg allait perdre à la suite de deux traités internationaux:

- Le Traité des Pyrénées, en 1659, qui lui fait perdre la partie aujourd'hui française du duché.

- Le Traité de Londres, en 1839 par lequel le Grand-Duché, créé au Congrès de Vienne, est partagé à nouveau par les grandes puissances: la partie francophone et un quartier germanophone autour d'Arlon sont attribués à la Belgique.

A partir de ce moment, le Grand-Duché est un pays exclusivement germanophone.

Pourtant, grâce à la tradition francophile, et sans doute aussi grâce à l'inertie administrative, l'emploi des langues a persisté au Luxembourg. A cela s'ajoute que de plus en plus le bilinguisme est considéré comme un instrument d'équilibre politique.

Cette tradition bilingue est maintenue par une véritable volonté politique qui s'articule sur le plan législatif

- par la loi scolaire de 1843 qui institue l'enseignement bilingue au Luxembourg
- par la Constitution de 1848 qui stipule que "l'emploi des langues allemande et française est facultatif".

Deux facteurs ont contribué à maintenir la vitalité du français au Luxembourg:

- notre système d'enseignement bi(tri)lingue
- plus récemment, le phénomène de l'immigration qui a revalorisé le français comme langue de communication orale.

En tant que ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, je ne puis m'empêcher de dire deux mots de notre enseignement et de l'importance qu'on accorde à la langue française.

Le français débute avec trois unités d'enseignement oral au deuxième semestre de la deuxième année scolaire. Ensuite, il s'octroie la part du lion et devient la branche la plus importante, avec sept unités de la troisième à la sixième année scolaire (contre cinq unités pour l'allemand). On le voit donc: pour des raisons qui ne sont ni d'ordre linguistique ni d'ordre culturel, mais reposant sur un choix délibéré -un choix politique si l'on veut- notre

apprentissage s'écarte rapidement de notre situation linguistique "naturelle": dès la troisième année de l'école primaire, l'allemand, plus proche pourtant de notre langue maternelle, diminue au profit du français. Dans l'enseignement secondaire, le français se substitue progressivement à l'allemand, comme langue véhiculaire, dans la plupart des branches enseignées.

Sans vouloir entrer dans un débat de pédagogues, j'aimerais effleurer ici le problème important des objectifs de notre enseignement du français. Traditionnellement, l'école luxembourgeoise nous a rendus très compétitifs sur le terrain de la grammaire et de l'orthographe. Nos maîtres d'école ne badinaient pas avec les verbes irréguliers et se montraient intraitables sur l'accord du participe passé. Même aujourd'hui, où les puristes reprochent un certain laxisme à notre enseignement du français, nos amis de l'Hexagone nous considèrent parfois comme les "champions du subjonctif".

C'est dire que notre enseignement nous a rendus peut-être plus francographes que francophones. Mais depuis quelques années, on accorde plus d'importance à la communication orale, tout aussi importante, dans le monde moderne, qu'à la communication écrite.

Je n'aurai pas le temps de parler, comme j'aurais aimé le faire en ma qualité de ministre de la Culture, de la littérature luxembourgeoise d'expression française.

Sachez seulement, Monsieur le Secrétaire général, que nous avons des auteurs tout à fait valables dans toutes les disciplines littéraires, et principalement dans le domaine de l'essai, de la critique littéraire ou artistique, mais aussi de la nouvelle et du roman. Et tout particulièrement de la poésie, me semble-t-il. Les éditeurs luxembourgeois ont réuni à votre intention une offre d'ouvrages français parmi lesquels vous pourrez choisir ceux qui attireraient votre attention.

Si l'on considère les relations historiques entre la France et le Luxembourg, l'importance accordée à la langue française dans notre enseignement, l'attitude foncièrement francophile de la plupart des Luxembourgeois, et j'ajouterais leur attachement aux valeurs francophones, on comprend aisément

que le Grand-Duché fasse pleinement partie des "pays ayant le français en partage". C'est-à-dire de la Francophonie institutionnelle.

Sans être membre fondateur, le Luxembourg a été un des premiers pays à faire partie de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT) fondée à Niamey, le 20 mars 1970.

Déjà avant la fondation de l'ACCT, la ville de Luxembourg avait été choisie comme cadre de l'Assemblée constitutive de l'AIFLF (Assemblée Internationale des Parlementaires Francophones). Le trentième anniversaire de l'AIFLF a été commémoré avec éclat à Luxembourg, en 1997.

D'autres manifestations de taille ont eu lieu à Luxembourg:

Ainsi le Bureau de la Confenem (Conférence des ministres de l'Education nationale) s'est réuni à Luxembourg en 1979 et en 1991.

Le Luxembourg est également très actif au sein de l'AFIDES (Association Francophone Internationale des Directeurs d'Etablissements scolaires). En 1997, un Conseil d'administration de l'AFIDES s'est réuni à Luxembourg.

De même, deux conférences thématiques ont eu lieu dans notre pays. L'une sur "l'autonomie des établissements scolaires", l'autre sur "la formation technique et professionnelle".

En 1999, du 25 au 28 octobre, aura lieu au Luxembourg la 9^e Biennale (Assemblée générale) de l'AFIDES. Enfin, aujourd'hui-même, nous avons discuté avec vous, Monsieur le Secrétaire général, de la Conférence des Femmes francophones qui devrait se tenir à Luxembourg en l'an 2000.

Le Luxembourg a donc certainement un rôle à jouer dans la grande famille francophone. Par notre histoire, notre enseignement, l'apport de nos écrivains d'expression française, nous constituons un cas de figure original dans cette famille. Et même si nous ne la parlons pas quotidiennement, (même s'il nous arrive de l'égratigner un peu) la langue française fait incontestablement partie de notre identité culturelle.

Pour conclure, je voudrais revenir à un discours qu'André Malraux a tenu, le 28 septembre 1968, devant l'Assemblée générale de l'AIPLF. Ce discours constitue une véritable page d'anthologie sur le concept de la culture. Je n'en retiendrai que cette phrase, susceptible de situer les relations entre le

Luxembourg et la Francophonie dans une optique dont je suis sûre, Monsieur le Secrétaire général, que vous la partagez:

"La culture ne connaît pas de nations mineures, elle ne connaît que des nations fraternelles".

50^{ème} anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

Discours de M. Jacques F. Poos, Vice-premier ministre, Ministre des Affaires étrangères

Chambre des Députés, 3 décembre 1998

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Le fait de prendre la parole devant vous, au moment où nous célébrons le 50^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, n'est pas un exercice rituel.

La Déclaration universelle est l'un des textes fondateurs de la deuxième moitié de ce siècle, un texte phare de notre culture politique. Nos gouvernements successifs y ont travaillé et votre Chambre a contribué à la promouvoir tout au long des derniers cinquante ans.

Les progrès qui ont été accomplis au cours de ce demi-siècle, sont considérables. Le champ de ce qui reste à améliorer est tout aussi vaste. Les défis restent quotidiens et nous enjoignent à rester vigilants. Au moment où je vous parle, de nombreux hommes et femmes de par le monde sont encore en prison en raison de leurs convictions politiques, philosophiques ou religieuses. Mais si la Déclaration n'existait pas, les geôles des autocrates et des dictateurs seraient sans aucun doute encore davantage remplies !

L'universalité des droits de l'homme

La Déclaration universelle des droits de l'homme

consacre des principes intangibles qui sont le fruit d'une longue maturation à travers les siècles, depuis l'émergence du concept de l'individu jusqu'à l'élaboration de ces valeurs immanentes que sont la liberté, l'égalité, la sûreté de la personne humaine et la protection de la propriété. Ces valeurs traversent comme un fil d'Ariane le labyrinthe de textes qui ont conduit à la formulation de la DUDH.

La Déclaration, dont nous fêtons aujourd'hui l'adoption, est le fruit des efforts inlassables et de la volonté résolue d'hommes et de femmes issus de tous les continents qui se sont concertés à l'issue de la Seconde Guerre Mondiale pour formuler ce texte. Ses principes sont aujourd'hui devenus l'aune à laquelle on mesure l'état d'avancement des sociétés.

Les Nations Unies ont adopté pour le cinquantième anniversaire de la Déclaration la devise: "Tous les droits de l'homme: nos droits à tous". Cette devise résume bien le défi que nous devons relever aujourd'hui.

Nous partageons tous le désir de vivre à l'abri de la violence, de la famine, de la maladie, de la torture et de la discrimination. Nous sommes convaincus que tous les individus ont le droit de s'exprimer librement, de développer leurs talents, de poursuivre leurs propres aspirations et celles de leur communauté.

Ces droits n'appartiennent pas à une poignée d'élus, mais à chacun d'entre nous. Ces droits n'appartiennent à aucun gouvernement, ils ne se limitent à aucun continent et à aucune culture. Ils sont inhérents à l'humanité elle-même. Et ils intéressent tous les niveaux et tous les secteurs de la société.

Depuis son adoption, la Déclaration universelle des droits de l'homme a rencontré un soutien grandissant qui a insufflé une vie nouvelle à son message. Son emprise n'a cessé de s'étendre.

La lutte pour les droits de l'homme - notamment à travers le processus de la CSCE - a joué un rôle capital dans la chute des régimes communistes. L'affirmation militante des droits de l'homme a contribué à la régression notable des dictatures militaires sur notre planète, et l'apartheid a disparu devant la condamnation universelle des principes discriminatoires sur lesquels elle se fondait. Lorsque l'on fera le bilan de la seconde moitié de ce siècle, la pulsion de vie qu'incarnent Andréï Sakharov et Vaclav Havel, Aung San Suukyi et Nelson Mandela prévaudra sur les dictateurs dont le nombre, au 20ème siècle, a été impressionnant.

Par la vague libératrice que son appel a porté, la Déclaration a sa place dans notre conscience collective. Elle parle en fait à un monde qui change en réaffirmant qu'il est gouverné par des valeurs qui sont universelles.

La mise en œuvre de la Déclaration

A l'approche d'un nouveau siècle, les violations des droits de l'homme restent malheureusement une réalité largement répandue. D'où l'actualité pérenne du message de la Déclaration universelle. D'où la nécessité de codifier et de préciser son message.

Un immense effort de codification des droits de la personne humaine a été accompli depuis cinquante ans. Le monde dispose aujourd'hui d'un ensemble d'instruments normatifs qui explicitent très largement les droits fondamentaux reconnus dans la Déclaration.

L'adoption en 1966 de deux Pactes, l'un relatif aux droits civils et politiques, et l'autre aux droits éco-

nomiques, sociaux et culturels, ainsi que la pression constante exercée par les comités créés pour veiller à leur mise en œuvre, ont lancé un mouvement qui n'est certes pas linéaire, mais qui ne pourra jamais être complètement entravé.

La Déclaration a servi de guide aux constitutions, aux lois, aux règlements et aux politiques des pays, et elle a inspiré la pratique des gouvernants dans l'optique de la protection des droits de l'homme. Ses dispositions ont apporté une multitude de points de repère aux tribunaux nationaux, aux parlements, aux juristes et aux organisations non gouvernementales dans le monde entier.

Mais ce travail de construction et de codification n'est pas achevé. Il doit se poursuivre et doit même être accéléré dans certains domaines. Je pense notamment à la participation des enfants dans les conflits armés, à l'exploitation de la main d'œuvre infantine et au protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes - tous des domaines dans lesquels des travaux sont en cours, mais qui ont tendance à ne progresser que lentement et difficilement.

Il reste ensuite à mettre en œuvre les normes adoptées de manière crédible et efficace.

Comment favoriser le respect effectif de ces normes, notamment par les Etats, et comment concilier le respect des droits avec le principe de la non ingérence dans les affaires intérieures ? C'est là tout le sens des démarches des institutions internationales, et notamment de l'Union européenne, dans le domaine des droits civils et politiques comme dans le domaine des droits économiques, sociaux et culturels.

Les raisons du décalage entre la rhétorique et la réalité sont complexes. Nous devons nous efforcer de faire coïncider les actes avec les paroles si nous voulons concrétiser la vision que nos pères nous ont donnée à travers le texte de la Déclaration.

Nous devons agir fermement en faveur de la ratification des traités relatifs aux droits de l'homme afin que le respect des droits de l'homme devienne juridiquement contraignant dans le monde entier.

Mme Mary Robinson, Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme, préconise l'approche "par la base". Elle signifie qu'il faut agir à plusieurs niveaux : au niveau local aussi bien qu'au niveau national et international. "Tous les droits de l'homme pour tous" passe par l'exécution de programmes nationaux et la création de capacités nationales. Cela implique une action concertée du gouvernement et de la société civile, et une responsabilité partagée des institutions et des individus.

Il faut favoriser l'émergence dans tous les pays d'une société civile structurée, capable d'être le moteur de la promotion et de la protection des droits de l'homme. Il faut mieux protéger les défenseurs des Droits de l'homme, et je me réjouis que l'Assemblée générale des Nations Unies adoptera le 10 décembre une déclaration à ce sujet.

Notre action, maintenant et pour le siècle prochain, doit être axée sur la prévention. Les violations des droits de l'homme qui ont lieu aujourd'hui sont les causes des conflits de demain. Ce cercle vicieux de violations et de conflits, générateur de nouvelles violations, peut et doit être enrayeré.

Il convient également de mieux appréhender toutes les implications du lien qui existe entre démocratie, développement et droits de l'homme.

La Conférence mondiale sur les droits de l'homme à Vienne (1993) a insisté sur ce lien, qui est attesté par l'expérience de toutes les nations. Les droits de l'homme contribuent à la paix et au développement et renforcent l'Etat de droit. Ils libèrent, dans toute sa plénitude, la créativité des individus et des sociétés. Et ce n'est pourtant qu'aujourd'hui que nous commençons à comprendre combien notre approche du maintien de la paix, des affaires humanitaires et du développement durable sera modifiée et enrichie par la prise en compte des droits de l'homme tout au cours de leur mise en œuvre.

Ce n'est pas là une tâche facile. Les conséquences d'un échec seraient cependant plus douloureuses encore, pour nous, pour nos enfants, et pour les enfants de nos enfants.

Vers un Tribunal Pénal International

Le récent arrêt du House of Lords dans l'affaire Pinochet représente une nouvelle avancée de l'application universelle des principes du droit international en matière de droits de l'homme.

Les "Law Lords" ont véritablement créé du droit, à contre-courant de la jurisprudence et de la doctrine internationale. Ils ont fondé leur verdict sur le principe général du droit international qu'un crime capital ne saurait rester impuni, même s'il a été commis ou ordonné par un "Chef d'Etat".

L'un des Lords majoritaires rappelle qu'au cas contraire, la "solution finale" de la question juive, décrétée par Hitler, en sa qualité de "Chef d'Etat", n'aurait pas pu être poursuivie devant une juridiction ! Le développement du droit international depuis la seconde Guerre Mondiale justifie la conclusion que le génocide, la torture, les prises d'otages et les crimes contre l'humanité sont des crimes internationaux susceptibles d'être punis.

L'arrestation du général Pinochet et le verdict des Lords aura un rôle normatif considérable : à partir de maintenant quiconque aura, dans l'exercice de ses fonctions, commandé le meurtre de milliers de personnes ne saurait espérer l'immunité à vie.

En raison des incertitudes du droit pénal international et de la polémique juridique qu'ont soulevés l'affaire Pinochet, d'une part, et l'affaire Öcalan, d'autre part, il est grand temps que la communauté internationale se dote d'un instrument et d'une autorité incontestable pour juger les crimes définis par les traités internationaux, ceci en dehors de toute réserve territoriale.

La Convention sur le Tribunal Pénal International, ouverte à la signature à Rome le 17 juillet 1998 vient à point nommé.

Une telle Cour permettra de traduire en justice ceux qui ont perpétré des crimes contre l'humanité et sera par le seul fait de son existence un instrument majeur de la prévention des violations graves des droits de l'homme.

Remarques finales

Un demi-siècle après l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le moment est venu d'aborder une nouvelle étape pour en diffuser le message à tous les peuples.

La Déclaration universelle est née pour épargner aux futures générations les horreurs de l'holocauste et de la guerre, sources de douleurs et d'afflictions indicibles pour l'humanité.

Nous ne pouvons pas nous permettre de rester indifférents. Si nous n'élevons pas la voix, individuellement et collectivement, aujourd'hui et à

chaque fois que notre conscience est mise au défi par l'inhumanité et l'intolérance, nous n'aurons pas fait notre devoir.

Aujourd'hui, saisissons l'occasion de cette journée anniversaire pour tracer la voie des droits de l'homme pour les cinquante prochaines années et au-delà.

Le monde continuera de trouver dans la Déclaration universelle des droits de l'homme - comme il y a 50 ans - une norme commune d'humanité qui a gardé toute sa valeur libératrice et son message d'espérance pour l'ensemble du genre humain.

Débat d'actualité à la Chambre des députés sur la coopération au développement

Déclaration de Madame Lydie Err, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères,
au Commerce extérieur et à la Coopération

10 février 1999

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre des Affaires étrangères,
Mesdames, Messieurs,

Ce débat d'actualité revêt pour la Direction de la coopération au développement du Ministère des Affaires étrangères une grande importance. Il a du reste été remarquablement préparé par le débat sur la politique étrangère qui vient de se terminer.

Il y a un peu plus d'un an, j'ai assumé mes nouvelles fonctions comme Secrétaire d'Etat à la coopération au développement notamment. Peu après, je vous ai présenté pour la première fois la politique de mon Ministère dans ce domaine telle que je souhaitais la mener.

Aujourd'hui, je voudrais vous proposer une sorte de bilan sur une année riche en travail, en visites, en expériences, en contacts et en réflexions.

Une politique de solidarité et de justice

Le défi qui est devant nous n'a rien perdu de son caractère mondial, grave, dramatique et urgent.

Il s'agit de la réponse que notre Gouvernement veut donner

- quand sur une population mondiale de 5,5 milliards d'individus, 1,3 milliards de personnes vivent dans une pauvreté extrême, ont moins de 40 francs par jour et quand ce nombre continue d'augmenter
- quand 800 millions d'individus souffrent de la faim ou de la malnutrition
- quand plus d'un milliard de personnes n'ont ni accès aux services de santé ou d'éducation de base, ni à l'eau potable

- quand le nombre des personnes en migration (c.-à-d. les réfugiés, les demandeurs d'asile, les rapatriés et les personnes déplacées à l'intérieur d'un pays) dépasse les 22 millions.

Face à cette situation, face à cette exclusion, à cette marginalisation, face aussi à des structures des relations internationales qui restent injustes, la politique de notre Gouvernement reste inchangée.

- Elle est fondée sur une volonté politique d'une solidarité active, sur un souci d'une plus grande justice à l'égard de ces millions de défavorisés de la planète, tout en étant conscient ...
- ... qu'une telle politique est également dans notre intérêt bien compris.

Car seul un développement équilibré du Sud permettra

- de contrôler les migrations massives qu'attire l'opulence du Nord,
- de freiner l'insécurité aux dimensions transfrontalières chaque jour nouvelles
- d'endiguer la dégradation de l'environnement et des conditions de vie dans un monde toujours plus interdépendant.

Progression de notre aide publique au développement

Notre aide publique au développement atteint cette année près de 4 milliards et 100 millions de nos francs ce qui représente 0,61% de notre PNB et 2,25% de notre budget national.

Nous sommes ainsi le 5ème pays le plus important au monde à fournir un tel effort. Nous sommes le seul pays dont l'aide ces dernières années a régulièrement augmenté. L'année prochaine nous allons atteindre, fidèles à notre engagement, le 0,7% de notre PNB (sauf variation de cet instrument de mesure), ceci à un moment où - selon l'OCDE - l'effort international en général est en déclin.

En cinq ans, nous avons multiplié notre aide

- par 2,5 en chiffres absolus

- par 1,8 en % de notre PNB

- par 1,9 en % de notre budget.

Dans ce contexte nous accueillons avec une grande satisfaction la déclaration récente du Premier ministre de ne pas en rester là, mais de poursuivre notre effort avec l'objectif de mettre en œuvre une aide publique au développement représentant 1% du PNB, encore qu'il soit peut-être utile, voire opportun, de mesurer notre APD aussi par rapport à notre budget.

A ce saut quantitatif s'ajoute le fait que notre aide est dans une large mesure non liée (c.-à-d. transparente lors des appels d'offres et adjudications des marchés publics).

Notre aide est considérable et cela honore la classe politique de notre pays.

Il ne s'agit pas seulement du mérite du Gouvernement, c'est autant celui de la Chambre, c'est celui de toute la classe politique de notre pays et je vous en remercie.

Mais ce n'est pas seulement la quantité de l'aide qui importe, mais aussi et surtout la qualité que je m'efforce d'améliorer avec l'aide précieuse de mes collaborateurs que je tiens à remercier de leur engagement continu.

Réformes institutionnelles

Sur un plan institutionnel :

1. nous avons établi au sein du Ministère, une nouvelle Direction s'occupant exclusivement de la coopération au développement, suivant en cela une recommandation de votre Chambre.
2. nous avons procédé à la modification du capital et des statuts de Lux-Development, devenue société anonyme dont l'Etat est dorénavant l'actionnaire majoritaire (61,5%) et dont le Conseil d'Administration se compose à parts égales de représentants du Gouvernement d'une part, du secteur privé, des syndicats et des ONG de l'autre.

3. En même temps nous avons signé avec Lux-Development une Convention qui codifie et qui clarifie les relations entre le Ministère et l'agence d'exécution de la majorité de nos projets bilatéraux. (Ministère : l'identification, l'acceptation de la formulation et l'évaluation ; Lux-Development : la formulation et la réalisation.)
4. Nous avons commencé à renforcer le personnel au service de la coopération au développement. La poursuite d'une politique lucide de recrutement et de formation continue reste une priorité. (= recommandation du CAD).

Politique des pays-cible

Sur un plan plus stratégique :

- nous avons décidé d'augmenter l'impact et la visibilité de notre coopération en la concentrant sur un nombre plus limité de pays.
- le nombre des pays-cible a été réduit à 10 (10 pays regroupés dans trois ensembles régionaux): Vietnam et Laos en Asie, Nicaragua et El Salvador en Amérique Centrale, Namibie, Sénégal, Cap Vert, Burkina Faso, Niger et Mali en Afrique.
- Nous poursuivrons, mais à un niveau moins élevé, notre action à l'égard de la Tunisie, de l'île Maurice, du Burundi et de l'Equateur qui ne font plus partie de cette liste (PART : pays à régime transitoire).
- nous voulons de la sorte venir en aide avant tout aux pays les plus pauvres. Nous nous sommes basés à cet effet sur les résultats du Rapport sur le développement humain élaboré par les Nations Unies (PNUD). Ce rapport s'appuie sur une pluralité d'indicateurs sociaux et donc pas uniquement sur le PIB/habitant. Nous considérons de même, la situation politique de chaque pays, la nature de son régime au regard de la démocratie, du respect des droits de

l'homme et d'un Etat de droit, enfin la politique qu'il mène et les engagements qu'il prend pour assurer le développement durable.

Priorités sectorielles

Sur un plan sectoriel

- nous continuons de donner la priorité aux secteurs sociaux. Nous respectons ainsi pleinement l'Initiative 20-20 réaffirmée par le Sommet Social de Copenhague. En effet, la santé de base et l'éducation primaire représentent plus d'un milliard de nos francs en 1997, soit près de 2/3 des moyens engagés par notre action bilatérale.

Par le choix de nos projets et de nos programmes nous contribuons

- à réduire l'extrême pauvreté par la création et le soutien d'emplois productifs et créateurs de revenus, et par la construction d'infrastructures de base dans les régions reculées.
- à étendre l'enseignement par la construction d'écoles primaires et secondaires en veillant à ce que ces écoles soient ouvertes aux filles autant qu'aux garçons.
- à privilégier la formation des formateurs, notamment en raison de l'important effet multiplicateur de telles actions.
- à promouvoir l'alphabétisation fonctionnelle des adultes et notamment des femmes dans le cadre d'un développement rural intégré.
- à accroître l'espérance de vie par la construction, l'équipement et le maintien de dispensaires, la réhabilitation d'hôpitaux et la formation du personnel médical.
- à préserver l'environnement par la lutte contre la surexploitation des ressources halieutiques, par des projets d'assainissement d'eau et de collecte de déchets.

Il y a deux semaines, j'ai pris part à Paris à une réunion organisée par la Banque Mondiale et l'UNESCO sur le problème de l'eau. J'y ai manifesté notre appui aux travaux que le Conseil Mondial de l'Eau a lancés pour mettre au point un programme d'action avec deux objectifs : permettre l'accès à l'eau potable pour tous, assurer l'usage durable de l'eau. Ce programme sera présenté à la Conférence mondiale sur l'eau qui se tiendra l'année prochaine à La Haye.

Philosophie du développement

Notre philosophie du développement est celle du partenariat, du développement participatif.

Cela suppose un contact étroit et un dialogue continu avec les Gouvernements de nos pays partenaires avec lesquels nous souhaitons discuter de nos politiques de développement, de nos priorités, des stratégies et programmes que nous voulons réaliser ensemble.

Cela suppose aussi une coordination suivie avec les autres acteurs du développement, qu'il s'agisse de gouvernements ou d'organisations internationales. Ainsi, en novembre dernier, j'ai rencontré à Bamako les principaux bailleurs de fonds bilatéraux, la Commission européenne et les représentants des agences onusiennes du développement. Nous voulons mener notre action dans la transparence car :

- nous souhaitons savoir ce que font les autres.
- les autres gagnent à être informés sur ce que nous faisons.

Cela suppose enfin une certaine décentralisation de notre action, la création et le maintien de relations étroites avec les autorités locales, avec les bénéficiaires directs de nos projets. La prise en compte des réalités sur le terrain est à ce prix.

Notre démarche a également comme objectif de nous assurer de l'appropriation des projets par les bénéficiaires. Nous souhaitons que nos partenaires aient, à quelque niveau que ce soit, la capacité de penser et de gérer eux-mêmes leur développe-

ment, de concevoir et de gérer eux-mêmes leurs projets. Nous sommes donc prêts, chaque fois que cela paraît justifié, à contribuer par nos projets à dispenser une formation, à renforcer la capacité d'organisation.

Tout ce qui est transfert de savoir et de savoir-faire, développement des capacités de gestion, institutionnelles ou autres, me paraît au moins aussi important que l'installation et l'équipement même d'infrastructures.

Ainsi, au Cap Vert, nous réalisons un projet dans le cadre duquel un consultant est affecté au Ministère des Affaires étrangères de ce pays pour l'assister et le conseiller dans la gestion de certains projets. Il y coopère avec des fonctionnaires du Cap Vert qui ont reçu une formation de gestion à Luxembourg au Ministère des Affaires étrangères et auprès de Lux-Development.

Au Burkina Faso nous préparons un important projet d'alphabétisation des adultes qui comporte un volet substantiel de formation tant au niveau national que local des membres de l'agence nationale responsable pour cette activité.

C'est dans la même optique que j'a décidé d'assurer une présence permanente du Ministère des Affaires étrangères dans nos pays-cible à commencer par ceux de l'Afrique de l'Ouest où se trouvent cinq de ces pays. Nous sommes en train de déterminer les modalités d'une telle présence qui aura, dans un premier temps du moins, un caractère régional. Nous poursuivons ainsi plusieurs objectifs : accroître l'efficacité de notre coopération, garantir une communication plus régulière avec les autorités, améliorer la coordination avec les autres acteurs de la coopération, mieux affirmer, mieux visualiser le rôle et l'action de notre pays.

Femmes et développement

En décembre dernier, nous avons adressé à votre Chambre le rapport annuel 1997 sur la coopération luxembourgeoise. Nous y présentons, dans un premier chapitre, notre stratégie au développement. Nous y avons ajouté un chapitre spécifique sur le thème "femmes et développement" parce que :

- 70 % des 1,3 milliards des très pauvres du monde sont des femmes.
- 500.000 de femmes meurent chaque année des suites de l'accouchement ou du seul fait d'être enceintes.
- toutes les deux minutes une femme est contaminée par le sida.
- quelque 120 millions de femmes sont excisées ou infibulées et parce que ce chiffre augmente de 2 millions chaque année.
- deux illettrés sur trois sont des femmes à cause d'un accès inique à l'éducation et à la formation professionnelle.

Ce chapitre illustre, chiffres à l'appui, les inégalités et les violations souvent flagrantes dont souffrent les femmes en particulier dans les pays en développement. Nous y expliquons la politique que nous voulons suivre à cet égard en identifiant un certain nombre de lignes d'actions dans un contexte international.

Conformément à cette politique

- j'ai en novembre dernier, signé à Bamako un accord avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) relatif au projet de lutte contre l'excision des femmes.
- j'ai pris part à l'inauguration du premier projet pilote bilatéral "Alphabétisation Fonctionnelle et Formation Professionnelle en zone péri-urbaine de Bamako" qui intéresse avant tout les femmes non scolarisées. Ce projet inclut une formation dans des domaines tels que l'éducation à la vie familiale et en matière de population, une formation en matière de santé, ainsi qu'une formation en gestion et des activités génératrices de revenus sous forme de micro-crédits.
- j'ai assisté à la même occasion, à un cours d'alphabétisation pour aides-

ménagères organisé par l'Association des Femmes Enseignantes du Mali. J'ai visité une autre ONG "Mali-Enjeu" qui s'occupe des garçons et des filles en situation difficile en leur assurant une formation professionnelle.

Microfinancement

- Les microfinances constituent un instrument privilégié de notre coopération. Elles incluent les microcrédits, la microépargne et la microassurance.
- L'octroi de microcrédits par des institutions de microfinancement constitue un instrument nouveau et important dans la lutte contre la pauvreté.
- Ce sont surtout les femmes pauvres et marginalisées qui obtiennent ainsi des prêts modestes, de 20 à 1000 dollars, sans être obligées d'offrir des garanties.

C'est donc essentiellement l'accès au crédit qui s'en trouve facilité.

Nous appuyons, de manière substantielle, les activités en matière de microcrédits de nature à encourager la création de petites et moyennes entreprises. Nous agissons en coopération étroite avec ADA, une ONG luxembourgeoise qui s'est spécialisée dans ce domaine ainsi qu'avec les instances spécialisées de la Banque mondiale (CGAP, Consultative Group to Assist the Poorest) et des Nations Unies (CNUCED).

Cette opération permet l'organisation régulière de séminaires de formation pour les représentants des instituts de microfinance (IMF). Cette formation est dispensée avec le concours de notre Institut de Formation Bancaire Luxembourg.

Nous examinons actuellement la mise sur pied d'un Fonds de garantie destiné à faciliter le fonctionnement de plusieurs de ces institutions de microfinance. Nombre des projets que nous finançons ou que nous cofinançons comportent un important volet de microcrédits dans les pays en développement.

Je me réjouis aussi de l'intérêt croissant de nos banques pour cette activité. Celui-ci s'est concrétisé début novembre par le lancement du premier Fonds d'investissement commercial orienté vers les IMF. (Fonds d'investissement Dexia-BIL avec un capital à terme de 100 millions de dollars destinés à être investis dans des instruments de dettes de microbanques dans les pays en développement.)

Il est intéressant de remarquer qu'en matière de microfinancement le processus d'apprentissage s'est fait du Sud au Nord (ex. : Grameen Bank). Une fois n'est pas coutume.

Partenariat avec les ONG

Une des pages les plus riches de notre coopération est écrite année par année, par nos Organisations Non Gouvernementales (ONG) dédiées à la cause du développement.

Je tiens à rendre hommage à la motivation forte qui anime les membres de nos ONG et je les remercie de leur engagement.

Comment ne pas se réjouir de la culture de solidarité qu'elles développent en premier lieu par l'action quotidienne qu'elles mènent au bénéfice des plus démunis, mais aussi par la sensibilisation à la problématique qu'elles assurent, par l'information qu'elles fournissent sur la vie politique, économique et culturelle de nos partenaires du Sud ?

La coopération entre mon Ministère et les ONG atteint un niveau sans précédent. Ainsi en 1998, près d'un demi milliard de francs ont été engagés au titre du cofinancement de projets.

J'ai lancé, il y a quelques mois, une action visant à renforcer les bases juridiques de nos ONG.

J'ai instauré, d'un commun accord avec les ONG, deux nouvelles formes de rencontre :

- l'assemblée plénière, réunissant le Ministère et les représentants de toutes les ONG,
- le groupe de travail, réunissant régulièrement des représentants du Ministère et ceux du Cercle de coopération des ONG.

Au niveau de ce groupe de travail, nous préparons l'introduction de nouveaux instruments de travail visant à améliorer l'impact de l'action de coopération des ONG. L'accord-cadre prévu dans la loi et discuté dans ce contexte devrait nous permettre de mener à bien des programmes ou des projets sur une base pluri-annuelle.

Nous examinons en ce moment les possibilités de formation des ONG à la gestion du cycle de projet en vue d'améliorer la préparation et la gestion de projets par les ONG.

L'accroissement du nombre de projets que nous ont soumis les ONG en 1998 a conduit à l'épuisement des moyens prévus dès septembre dernier. Nous comptons cette année:

- simplifier le système des taux de cofinancement fixé dorénavant à 200% sauf dans nos pays-cible où il reste établi à 300%.
- augmenter à nouveau de manière sensible l'enveloppe budgétaire prévue pour le cofinancement.

Education au développement

Une politique de coopération au développement digne de ce nom comporte aussi un volet important d'éducation au développement. Par une telle politique nous voulons :

- développer un effort d'explication auprès de l'opinion publique sur la politique de coopération menée par le Gouvernement.
- susciter notamment auprès de la jeunesse une connaissance et une compréhension plus grandes des réalités des pays en développement.
- favoriser un esprit de solidarité à l'égard des populations démunies de ces pays.
- mener, de manière plus systématique, un effort d'information et d'analyse des relations entre pays industrialisés et pays en développement et des structures notamment économiques au niveau mondial.

Plusieurs ONG sont très actives sur ce terrain. Elles bénéficient du soutien du Gouvernement, grâce à la ligne budgétaire spéciale réservée aux actions de sensibilisation de l'opinion publique.

J'estime toutefois qu'il s'agit là d'une responsabilité qui n'incombe pas seulement aux ONG. Le Gouvernement lui-même doit prendre des initiatives. En ce sens :

- ont été invités des journalistes à m'accompagner lors de mes visites dans les pays en développement pour informer l'opinion publique sur les résultats de notre coopération.
- a été présentée l'exposition de photos sur les conditions de vie au Cap Vert en juillet dernier dans le cadre du Marché du Tiers Monde.
- a été accordé un support à une exposition de l'ONG "SOS Faim".
- ont été organisés les séminaires avec la "Schweizerische Akademie für Entwicklung" ouverts aux ONG.
- est actuellement élaboré un projet d'une "Académie européenne pour le développement" à Luxembourg comprenant entre autres un volet de recherche et un volet de formation sous forme de modules d'un troisième cycle d'études en matière de développement.
- est réalisé un film sur l'alphabétisation fonctionnelle au Mali.
- a été créé, en coopération étroite avec le Ministère de l'Education Nationale, un groupe de travail chargé d'examiner les mesures susceptibles de renforcer notre politique d'éducation à la coopération, y compris par une meilleure intégration dans les programmes scolaires du secondaire, de la problématique du développement.

Les travaux de ce groupe ont abouti à une première

proposition concrète. Elle consiste à consacrer la journée de réflexion 1999 de nos écoles secondaires à la question de la solidarité à l'égard des pays en développement

Evaluation

- Procéder de manière systématique à un examen critique de nos travaux, de nos projets est une nécessité de premier ordre.
- Dans un souci d'objectivité, il convient de confier ce travail à des instances externes.
- Voilà le sens d'une politique d'évaluation que nous sommes en train d'élaborer, dans un souci d'éviter à l'avenir d'éventuelles erreurs du passé et de mieux nous assurer de la qualité de notre action, ceci conformément à une recommandation du CAD, c.-à-d. le Comité d'aide au développement de l'OCDE.

Les premiers pas ont été franchis sur cette voie.

1. Une ligne budgétaire spécifique a été réservée cette année à ce travail d'évaluation.
2. Nous avons invité un spécialiste du secteur sanitaire des pays en développement à procéder à une évaluation de notre action que nous avons menée au cours des dix dernières années sur le plan de la santé au Cap Vert. Cette expertise a été menée en coopération avec les autorités du Cap Vert. Le rapport conjoint vient de nous être présenté.
3. Nous avons fait procéder à l'audit de 5 de nos ONG dont pas moins de 15 projets ont été examinés. Durant ces derniers mois, des représentants de l'auditeur, des ONG concernées et du Ministère sont allés ensemble dans différents pays en développement vérifier le résultat des projets cofinancés.
4. Les travaux préparatoires pour un audit organisationnel de la Direction de la coopération sont en cours.

5. Une véritable formation en matière d'évaluation est projetée, tant pour le Ministère que pour les ONG.

Sans vouloir anticiper le résultat de l'examen en cours des rapports soumis, je crois pouvoir dire qu'il s'agit d'une démarche conjointe intéressante : elle nous permet de vérifier la bonne gestion des fonds publics confiée aux ONG par le biais du cofinancement, elle nous offre avant tout une expérience nouvelle propre à enrichir, à renforcer, à améliorer notre coopération future.

Dialogue politique

Le succès de toute politique de coopération qu'elle soit bilatérale ou multilatérale est conditionné à la fois

- par les efforts de réforme des pays en développement eux-mêmes,
- par l'environnement international créé par les grandes organisations internationales.

Le prix Nobel d'économie de 1998, M. Amarty Sen, a estimé que dans des pays ayant un régime démocratique il est peu probable que se développent la pénurie ou la famine.

Nous encourageons, nous aidons nos partenaires des pays en développement à réformer leur système politique, à le rendre plus démocratique, plus respectueux des droits de l'homme, à promouvoir l'État de droit, la justice sociale et la bonne gestion des affaires publiques.

Le dialogue politique que nous voulons mener avec nos partenaires a pour objet de mettre ces sujets à l'ordre du jour et d'en discuter non pas en donneurs de leçons mais dans un souci de créer les conditions pour un développement véritablement participatif et durable. C'est ce que j'ai essayé de faire durant mes visites ces derniers mois auprès des représentants gouvernementaux à Managua, à San Salvador, à Praia et à Bamako.

C'est dans la même optique que, lors de ces mêmes visites,

- j'ai rencontré des dirigeants de l'opposition,

- j'ai noué des relations avec la société civile organisée, avec les associations des droits de l'homme, avec les organisations de journalistes et de femmes, avec des organisations non gouvernementales locales, bref, avec autant d'acteurs qui se mettent au service d'une plus grande justice, d'une société plus solidaire dans leur pays.

Cette politique comporte aussi un appui financier à des projets visant à promouvoir la démocratie et les droits de l'homme.

1. Au Nicaragua, nous avons ainsi permis l'édition de manuels scolaires sur la démocratie et les droits de l'homme, en coopération avec les autorités et les représentants des différents partis politiques de ce pays.
2. En Afrique du Sud, nous appuyons le "Legal Resource Center", une association de juristes qui assistent les victimes de l'apartheid à connaître et à défendre leurs droits, à récupérer les terres qu'elles ont perdues durant l'époque de l'apartheid.

Cohérence des politiques

Au plus tard depuis la conférence de Rio nous sommes unanimes à oeuvrer en faveur d'un développement durable. Cela ne doit toutefois pas nous dispenser de réfléchir sur le sens de la durabilité, sur les conséquences de notre système économique et de notre modèle de consommation. Peut-il être généralisé, être préconisé à tous les pays en développement ? Les ressources énergétiques non-renouvelables existent-elles en quantité suffisante pour une telle généralisation ?

Au sein des grandes organisations internationales nous devons mieux tenir compte des intérêts des pays en développement qu'il s'agisse de l'UE, de l'OCDE, de l'OMC, de la Banque Mondiale ou du Fonds Monétaire International. Ce sont les politiques de toutes ces organisations - où nous, les Européens sommes des acteurs importants - qui influencent, dans une large mesure la réussite des politiques nationales des pays en développement.

Je souhaite donc que la réforme de la Politique

Agricole Commune qui est en cours prenne certes en compte les intérêts de nos agriculteurs, sans compromettre ceux des agriculteurs des pays en développement et notamment africains. Nous ne pouvons continuer à saper par une politique, celle de la PAC, les efforts que nous développons à travers celle de la coopération au développement. C'est une question de justice, autant que de logique et de cohérence.

Sur le plan de la politique commerciale, nous sommes certes en faveur de l'intégration des économies des pays en développement dans le marché mondial. Mais cette intégration ne saurait être forcée lorsque les conditions ne sont pas remplies, lorsque le tissu industriel local ne saurait survivre à une concurrence internationale infiniment plus compétitive. Elle doit donc se faire de manière prudente, progressive et différenciée. Voilà l'approche que nous allons soutenir lors des négociations pour une nouvelle Convention Lomé entre l'UE et les pays ACP qui, d'ailleurs, se sont poursuivies ces derniers jours à Dakar.

Un des problèmes les plus importants auquel doivent faire face les pays en développement est assurément celui de la dette. Ces pays consacrent souvent un pourcentage considérable - jusqu'à 40 ou même 50% de leur budget, 20% en moyenne de leurs recettes d'exportation - pour assurer le service de cette dette. Je salue tout effort visant à réduire sinon à supprimer la dette surtout des pays les moins avancés. Imaginons ce que ces pays pourraient réaliser en utilisant ces mêmes moyens pour développer leur éducation, leur système de santé. La tâche de la coopération en serait assurément facilitée de beaucoup.

J'estime enfin que toute nouvelle négociation d'un accord multilatéral sur les investissements devra tenir compte des intérêts légitimes des pays en développement.

Pour une politique sociale mondiale

La crise en Asie, en Russie et en Amérique latine a démontré la fragilité des relations économiques et financières internationales. Elle menace la croissance chez nous. Elle a provoqué des récessions dramatiques dans des pays naguère en plein essor.

En Indonésie, à en croire le Président de la Banque Mondiale, 50 millions de personnes supplémentaires vivent avec moins de 1 dollar par jour. En Russie, 45% de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté.

La mondialisation a permis à une quinzaine de pays de connaître, entre 1980 et 1996, une croissance économique remarquable et donc une augmentation du revenu d'une grande partie du milliard et demi d'habitants qui y vivent. Mais en même temps, cent pays ont décliné ou stagné, avec comme conséquence une baisse de revenu pour 1 milliard 600 millions d'individus.

Les inégalités entre pays riches et pays en développement augmentent, de même à l'intérieur des pays au Nord comme au Sud.

Selon le rapport sur le développement humain, les 20% d'êtres humains vivant dans les pays les plus riches se partagent 86% de la consommation privée totale, alors que les 20% vivant dans les pays les plus pauvres n'ont à leur disposition que 1,3% de la consommation.

En 1960, les 20% de la population mondiale vivant dans les pays les plus riches avaient un revenu 30 fois supérieur à celui des 20% les plus pauvres.

En 1995, leur revenu était 82 fois supérieur. Ces inégalités sont source de nouvelles exclusions, de nouvelles tensions, de nouveaux conflits.

Le Nouvel Ordre Mondial - qui reste largement un désordre - ne saurait être basé sur le primat de l'économie, du marché, de la rentabilité maximale à tout prix.

L'économie doit être placée au service de l'homme. Nous devons organiser les relations internationales en nous donnant un minimum de règles, de contrôles et d'organisation.

Nous devons affirmer avec force que l'économie de marché que nous prônons ne saurait être qu'une économie sociale de marché, chez nous, en Europe, et dans le monde.

C'est-à-dire, une économie où l'Etat existe et fonc-

tionne, et est capable d'assumer ses responsabilités dans une série de domaines et notamment dans l'encadrement du marché, l'éducation, la santé, la sécurité sociale, la protection sociale, la redistribution de la richesse nationale. Autant de conditions pour assurer la justice sociale sans laquelle il n'y a ni cohésion, ni paix sociales.

Examen au CAD

En décembre dernier, j'ai présenté notre politique de coopération au Comité d'Aide au développement (CAD) de l'OCDE à Paris.

Dans ses conclusions, ce Comité estime que "le Luxembourg a fait de grands progrès depuis le premier examen par le CAD en 1993".

Il a ajouté que le Gouvernement a mis en oeuvre la plupart des recommandations émises par le CAD lors de cet examen.

Il a noté "avec satisfaction" l'accroissement du volume de notre aide se félicitant également de son caractère le plus souvent non lié.

Nous sommes sur la bonne voie de suivre les recommandations que le CAD nous a données en décembre et dont je viens de vous parler :

- renforcement des évaluations,
- réduction du nombre des pays-cible,
- renforcement des ressources humaines,
- resserrement des partenariats,
- coopération simplifiée avec les ONG.

J'ai voulu aujourd'hui, vous indiquer également que notre politique de coopération s'inscrit dans un contexte international complexe et difficile dont nous faisons partie, où nous avons un rôle à jouer.

Nous venons de célébrer le 50ème anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Rappelons-nous que selon l'Article 1er de cette Déclaration "Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droit".

Travaillons pour mieux traduire dans la réalité ce principe fondamental et universel.

Agissons dès aujourd'hui pour construire la paix de demain chez nous, en Europe, et dans le monde.

Je vous remercie.

Discours de Jean-Claude Juncker prononcé lors du colloque :

"L'euro en tant que stabilisateur dans le système économique international"
organisé par l'Institut d'Etudes Européennes et Internationales et la Fondation Pierre Werner

Hémicycle européen, Kirchberg, 4 décembre 1998

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs.

Le scénario, en fait, est toujours le même. Il y a quelques mois j'acceptais, je dois dire avec plaisir, l'intervention de cet après-midi, ne me préoccupant pas trop de l'actualité qui pourrait être celle d'aujourd'hui. Or, elle vient de me rejoindre puisque

je dois recevoir d'ici une heure et demie le Premier ministre albanais. Et je dois voir mes collègues belge et néerlandais ce soir et demain matin à Bruxelles. Ce qui fait, heureusement pour vous, que mon propos devra être bref.

J'ai accepté cette invitation avec le plaisir que je vous ai dit, parce que j'étais sensibilisé par le fait

que ce colloque est organisé en l'honneur de qui vous savez. Depuis de longues années, des décennies en fait, au moins pour certains d'entre vous, nous suivons les travaux du Professeur Kindleberger qui est non seulement bien connu dans son pays natal, mais dont la doctrine n'a pas manqué de produire ses effets, et théoriques et pratiques, dans nos pays.

Et ce colloque est organisé en l'honneur de mon prédécesseur Monsieur Pierre Werner que l'on décrit très souvent dans une formule qui nous est devenue familière comme un des pères de l'euro. Par conséquent, comment ne pas répondre présent lorsque sont présents les deux éminents spécialistes que je viens de citer.

S'y ajoute que la panoplie de ceux qui les assisteront aujourd'hui est impressionnante et je suis très honoré de pouvoir tourner le dos, si j'ose dire, à mon ancien collègue le premier ministre tchèque, Monsieur Václav Klaus, qui continue à occuper d'importantes responsabilités dans son pays.

Et je salue avec le respect et l'indépendance qui s'impose, le président de la Bundesbank, Monsieur Hans Tietmeyer, que j'ai connu lorsqu'il n'occupait pas encore les fonctions qui sont les siennes aujourd'hui, mais lorsque à deux nous nous attachions à doter l'Europe, une année après l'autre, d'un budget communautaire dont l'établissement à l'époque était d'autant plus difficile qu'il ne l'est aujourd'hui. Je dis souvent que je suis le seul Premier ministre à avoir passé des nuits ensemble avec Monsieur Tietmeyer, mais à Bruxelles. Et donc je suis heureux qu'il soit des nôtres aujourd'hui.

En fait, le séminaire qui se déroule dans notre ville, ville dans laquelle je me permettrai de saluer très cordialement tous ceux qui ne sont que passagèrement les hôtes de notre pays, est consacré au sujet gravitant autour du rôle et de la dimension stabilisatrice internationale de l'euro.

Très certainement ne commettrai-je pas l'impair, ni le faux pas, de décrire devant vous quelles peuvent être les conséquences de l'euro sur l'architecture du système financier international. Très certainement ne décrirai-je pas quel impact l'euro risque de produire, et très certainement va produire, sur les

relations financières internationales. Spécialistes que vous êtes, vous n'avez pas besoin d'une pédagogie dans la matière où vous êtes coutumiers et familiers.

Je me permettrai de concentrer mon propos sur quelques considérations qui trouveraient place sur le glacis de la dimension internationale de l'euro. Je veux dire par là quelles sont les politiques internes, quelles sont les prémisses internes que nous devons conduire et auxquelles nous devons répondre pour que l'euro puisse développer une quelconque influence positive au plan international. Quel sera, le jour où l'euro sera définitivement arrivé, son impact sur le système financier international ?

Je crois que cet impact, de par son ampleur et de par son volume, résulte très nécessairement de la description que l'on peut donner de la force qu'il va développer. Les pays de l'euro, aujourd'hui représentent environ 35 % des moyens de paiement internationaux. La zone de l'euro représente 20% du PIB mondial et 20 % du commerce international. L'euro très certainement sera appelé, à côté du dollar, à se positionner en tant que monnaie de réserve internationale. Tous ces effets, certains d'entre eux très certainement seront très bénéfiques, se produiront.

Mais pour que l'euro puisse développer une force, puisse devenir une force influente et un facteur d'influence dans le monde, il faudra qu'au niveau des différents pays de l'Union européenne, et surtout de la zone euro, nous mettions en place les politiques qui conviennent. Et je voudrais donc traiter certains de ces aspects.

Tout d'abord je voudrais dire la satisfaction qui est la mienne de voir que les ministres des finances de l'Union européenne, au début de la semaine en cours, ont été à même de se mettre d'accord sur la représentation extérieure de l'euro. La proposition que les ministres des finances feront parvenir aux chefs d'Etat et de gouvernement qui se réuniront à la fin de la semaine prochaine à Vienne très certainement sera avalisée par les chefs d'Etat et de gouvernement. Et donc pour le premier janvier 1999 nous aurons mis en place un système qui permettra aux Européens d'abord, mais au reste du monde surtout, de savoir à qui s'adresser lorsqu'il

s'agit de nouer un contact avec la zone euro. Je suis content de voir que les trois membres de la zone euro qui aujourd'hui sont membres du G7 ont été d'accord à partager le fardeau de leur tâche avec les autres participants de la zone euro et qu'une place importante a été réservée au président de l'Euro 11 ou au président de l'Ecofin étant entendu qu'il n'y avait jamais de différence de vue entre nous quant au point de savoir s'il fallait oui ou non associer à la représentation extérieure la Banque centrale européenne.

Il est évident qu'une place prépondérante reviendra à l'autorité monétaire européenne. Mais j'ai pu mesurer à l'aune des âpres débats qui ont précédé l'accord que nous avons trouvé que certains d'entre nous, sinon tous, devront apprendre les lois qui désormais vont régir la gestion collective et solidaire de la monnaie commune. Il n'est pas pensable que lorsque 11 pays abandonnent leur souveraineté monétaire - pour l'accroître en fait en se dotant d'une souveraineté monétaire européenne - que nous continuions à regarder le monde comme si nous étions toujours seuls ou juxtaposés dans une même Union européenne. Non, toutes les analyses que nous devons faire, nous devons les faire à l'aune de la zone euro et nous devons donc faire en sorte que tous ceux qui la composent trouvent leur place et leur bonne place dans l'architecture monétaire européenne.

Nous avons assisté au cours des mois et semaines écoulés à quelques âpres débats qui n'ont cessé de me surprendre. Très soudainement est surgi un nouveau débat sur une vieille question qui concerne l'indépendance de la Banque centrale et le policy mix entre politique économique et politique monétaire. C'est un débat qui m'a surpris dans la mesure où certains pays membres de l'euro ont eu le débat lorsqu'il s'agissait de ratifier le Traité de Maastricht, alors que d'autres ont découvert le débat quelques semaines avant l'entrée définitive de l'Europe dans l'atmosphère et la réalité de l'euro.

J'étais surpris sans doute parce que ma longévité fait que j'en ai vu d'autres. Je suis en effet - je vous suis reconnaissant de remarquer qu'on ne le voit pas - le doyen d'âge des ministres des finances d'Europe. Et je suis le seul survivant des signataires du Traité de Maastricht. Il n'y a plus aucun ministre

des finances à être resté en fonction depuis que le 7 février 1992 nous avons signé le Traité de Maastricht. Cela me pousse parfois à des réflexions philosophiques, mais le plus souvent à des réactions irritées, sinon intempestives, parce qu'on ne peut pas en Europe, ni ailleurs, reproduire à chaque fois qu'un nouveau gouvernement se pointe à l'horizon d'un quelconque parlement, faire revivre les vieux débats et donc les vieux démons que nous avons pensé avoir jugulés lorsque nous avons signé le Traité de Maastricht. Il devrait y avoir en Europe la transposition du précepte national qui veut qu'il y ait une certaine continuité du service public. Nous sommes tellement habitués à transposer dans nos droits nationaux des règles qu'édicte la Communauté européenne que nous avons totalement omis de cultiver le respect des vieux principes qui régissaient nos vieilles nations européennes jusqu'à ce que l'Union européenne ne vienne, mais en partie seulement, les relayer.

Je crois que ce débat - indépendance de la Banque centrale d'une part, prise d'influence des décideurs publics sur les décisions de la Banque centrale d'autre part - est un faux débat. Le principe de l'indépendance des banques centrales est un principe qui fut contesté un peu partout à travers le monde jusqu'à il y a trente années. Depuis, et sous l'égide, il faut le reconnaître, de la Bundesbank allemande, les vertus de l'indépendance se sont imposées partout. Et lorsque nous avons négocié le traité de Maastricht pendant une présidence luxembourgeoise au premier semestre 1991 et sous une présidence néerlandaise pendant le deuxième semestre 1991, nous tombions non sans difficultés d'accord sur le fait qu'il faudrait accorder à cette Banque centrale européenne au moins le même statut d'indépendance que celui qui caractérisa la success-story de la Bundesbank allemande. On ne peut pas donc contester l'indépendance de la banque puisqu'elle figure en tant que principe directeur dans le traité sur l'Union européenne.

Mais le fait que cette Banque centrale européenne serait indépendante, signifie-t-il que les gouvernements très soudainement auraient disparu, auraient tous démissionné, enrichiraient le paysage européen par des gestes de démission à gogo, que les hommes politiques n'auraient plus le droit de dire leur mot. Non, je ne crois pas que l'indépendance

de la Banque centrale voudrait dire suppression du pouvoir politique et élimination de la pensée politique. Là encore, le Traité de Maastricht peut nous servir de guide. Le Traité de Maastricht dans les articles y afférents précise bien que les politiques économiques qui sont du ressort commun doivent être mieux coordonnées en Europe. Et qui dit coordination des politiques économiques en fait dit qu'il doit y avoir entre nous, et entre nous et la Banque centrale européenne, un débat vertueux sur les voies et chemins à suivre.

Les hommes politiques se sont habitués à recevoir, en intervalles réguliers - cela commence même dans ce pays - des leçons publiques administrées par les présidents des banques centrales et par les gouverneurs. Je trouve ce phénomène non pas inquiétant mais normal, rassurant. Les banquiers ne sont - contrairement à certains récits de presse qui sont consacrés à leur psychologie interne - nullement gênés de voir les gouvernements et les hommes politiques exprimer leur point de vue.

Il est évident que la Banque centrale européenne n'évolue pas dans un système déresponsabilisé, mais que la Banque centrale européenne a des comptes à rendre. A l'époque quand nous avons conclu le traité, nous avons appelé cela la *democratic accountability* de la Banque centrale. Il est évident que le président de la Banque centrale participera aux réunions du Conseil des ministres de finances et aux réunions du Euro 11, qui regroupe les 11 pays participants de l'euro. Il est normal que le président de l'Ecofin, j'ai pu le faire en septembre de l'année passée, participe activement aux réunions de la Banque centrale européenne. Il est normal que le président de la Banque centrale européenne s'adresse à trois reprises par année aux parlementaires européens.

Cela n'enlève en rien des éléments centraux à l'indépendance de la Banque centrale et le fait que les gouvernements articulent parfois publiquement des positions qui touchent à la politique monétaire qui devra être mise en place et exclusivement par la Banque centrale européenne est un phénomène qui caractérise les sociétés démocratiques et n'est pas une ingérence dans le secteur protégé que nous appelons indépendance de la Banque centrale européenne. Que nous discussions entre nous de la coor-

dination des politiques économiques n'est pas un pouvoir que nous nous serions arrogés, mais en fait constitue l'exécution d'une disposition afférente du Traité de Maastricht. Il n'est pas pensable que sur un continent dont une bonne partie est organisée sous forme de marché intérieur et d'union monétaire les ministres des finances, les chefs d'Etats et de gouvernement ne discutent pas entre eux des bonnes politiques économiques à mettre en place. Nous avons adopté lors du Conseil européen de Luxembourg de décembre 1997 une résolution du Conseil européen sur le renforcement des politiques économiques, sur le renforcement de la coordination des politiques économiques, et nous étions tombés d'accord pour dire que nous devrions discuter entre nous des politiques budgétaires nationales, des politiques fiscales nationales, des politiques structurelles nationales et des politiques salariales nationales pour pouvoir les ajuster les unes aux autres. Pour éviter que certains pays tirent à gauche et que d'autres pays tirent à droite.

Il ne faut pas des rappels un peu pénibles, parce que trop répétitifs de certains ministres des finances qui se retrouvent du côté de la gauche de l'échiquier politique pour nous rappeler sans cesse qu'il faut coordonner les politiques économiques. Nous le savons depuis que nous nous sommes mis d'accord sur le Traité de Maastricht puisque c'est une disposition du traité qui nous y invite. Nous nous sommes mis d'accord sur les grands axes de cette coordination lors du Conseil européen de Luxembourg. Par conséquent il ne s'agit pas de revendiquer ce qui a déjà été agréé. Il s'agit de faire sur quoi nous nous sommes mis d'accord. J'observe que les Présidences britannique et autrichienne s'y sont employées mais avec un dynamisme que j'aurais pu m'imaginer avoir plus d'élan qu'il ne l'avait.

Nous assistons au déferlement des crises asiatique, russe, partiellement latino-américaine. Nous en sommes à nous interroger sur les conséquences que ces déséquilibres ne manqueront pas de produire dans les différents pays de la zone euro. Nous disons à forte répétition que nos politiques économiques doivent être mieux coordonnées et nous ne les coordonnons pas suffisamment. Il faudrait que parmi les ministres des finances de la zone de l'euro nous nous mettions d'accord sur les bonnes

politiques économiques à mettre en place, celles qui devront être réactives aux crises financières qui sont les nôtres, celles qui doivent être pro-actives pour faire en sorte que la zone de l'euro reste une région à croissance économique durable et pour que cet euro devienne un élément de croissance internationale. Par conséquent il s'agira maintenant de nous mettre d'accord. Je proposerai que nous le fassions lors du Conseil européen de Vienne, sur les bonnes politiques macro-économiques à mettre en place, sur le bon policy mix et ensuite fortifier et revigorer par une même analyse et par une même intention actionnelle le débat avec la Banque centrale européenne sur les conséquences que la banque pourrait tirer de la mise en place de ces politiques économiques mieux coordonnées.

Il est évident que nous avons besoin en Europe d'un bon policy mix entre politique économique d'une part et politique monétaire d'autre part. Mais j'observe avec une certaine inquiétude, parfois elle va croissante, que certains estiment que la politique monétaire serait le seul domaine politique où des actions en faveur de la reprise conjoncturelle et de la reprise des marchés de l'emploi seraient possibles.

Si la réalité était ainsi faite que la politique monétaire à elle seule pourrait faire en sorte que des reprises conjoncturelles s'installent, que des affaissements conjoncturels n'aient pas lieu et que les politiques de l'emploi repartent, il y aurait longtemps déjà que toutes les banques centrales européennes et tous les gouvernements européens se seraient mis d'accord sur une action poussée, si j'ose dire, dans le domaine de la politique monétaire.

Or le monétaire ne peut pas remplacer le politique. On ne peut pas d'une part revendiquer une meilleure coordination des politiques économiques et d'autre part surcharger de responsabilités la politique monétaire. Nous avons une division du travail claire en Europe depuis l'adoption du traité qui veut que les gouvernements soient responsables des politiques économiques et que la Banque centrale, indépendante, soit responsable de la politique monétaire. On ne peut donc pas s'attendre à ce que la Banque centrale fasse le travail, très souvent domestique, des gouvernements qui composent la zone euro.

Mais il est non moins évident qu'il doit y avoir un dialogue permanent entre l'autorité monétaire et les instances politiques en Europe pour accorder nos vues, ou pour pouvoir mettre en place un mix qui serve avec des conséquences positives les marchés de l'emploi en Europe.

Mais il ne faut pas oublier, c'est une disposition du traité, que la Banque centrale européenne doit d'abord défendre la stabilité des prix en Europe. Ce concept que la stabilité des prix doit être un des principes directeurs de l'Union européenne ne doit pas être mis en cause. Et je persiste à croire que la stabilité des prix est la condition essentielle, sinon la précondition, pour permettre à l'Europe de voir s'articuler sur son territoire des marchés de l'emploi efficaces et fertiles en emploi.

Je ne crois pas que nous devrions réassister de façon un peu muette à un débat que j'avais cru être derrière nous et qui consiste à accrédi-ter la thèse que vous pouvez avoir des succès en matière de politique de l'emploi à condition d'endetter les Etats et les budgets nationaux. Si nous avons eu au cours des dernières décennies moins de déficits en Europe, nous aurions aujourd'hui une situation en matière d'emploi qui serait autrement plus avantageuse que celle que nous avons aujourd'hui. Il est un fait que les déficits accumulés au cours de certains replis conjoncturels ont empêché les gouvernements d'employer l'arme fiscale pour revigorer la croissance économique dans leur pays. A quelques exceptions d'ailleurs, comme celle du Luxembourg qui au creux de la vague conjoncturelle a pu alléger le poids fiscal qui pénalisait l'activité économique et qui ainsi a permis à l'économie luxembourgeoise de connaître des taux de croissance qui ne portaient jamais le signe de la décroissance qui caractérisa bien des situations économiques en Europe.

Je me répète en me résumant pour vous dire que la coordination des politiques économiques reste importante, elle est du ressort des gouvernements. Qu'ils fassent leur travail. La politique monétaire est du ressort de la Banque centrale européenne et indépendante. Elle fera son travail tout comme les banques centrales nationales ont fait leur travail jusque dans les dernières heures. Il doit y avoir un dialogue fructueux et fertile entre les deux pôles de l'architecture européenne pour que nous arrivions à

dégager le bon policy mix qui conviendra à la situation interne de l'Europe et à la situation que l'Europe devra affronter dans ses échanges avec le reste du monde.

Bien sûr, on ne peut pas se cacher l'évidence que la mise en place de l'euro - qui déjà aujourd'hui produit des effets bénéfiques dans tous les pays membres participant à l'euro - nous conduira à des corollaires qu'il ne faut pas sous-estimer. J'ai toujours estimé, et je l'ai dit souvent non seulement à l'étranger, mais également dans mon propre pays, que vous ne pouvez mettre en place un marché intérieur et une union monétaire sans vous occuper de l'évolution, parfois trop divergente, des systèmes fiscaux dans les pays qui composent la zone de l'euro. Je ne parle pas seulement de la nécessaire harmonisation de la fiscalité de l'épargne en Europe, je veux également parler de la non moins nécessaire coordination des autres politiques fiscales relatives à d'autres matières fiscales.

Nous avons toujours estimé, enfin toujours depuis deux ou trois années, que bien sûr la fiscalité de l'épargne en Europe ne pourrait pas continuer à produire des effets concurrentiels néfastes, mais qu'il faudrait également, après l'avoir harmonisée, mettre, mais parallèlement, en place un système qui s'inscrirait en faux contre cette nouvelle vague qui déferle sur l'Europe et qui consiste en une défiscalisation compétitive de certaines branches entières des économies européennes. En matière de fiscalité des entreprises, la concurrence déloyale entre les différents pays de l'Union européenne est au moins aussi vive qu'en matière de fiscalité de l'épargne. Par conséquent on ne peut pas exclure du champ de réflexion et d'action de la coordination des politiques fiscales le domaine de la fiscalité des entreprises.

Pour le reste, nous pensons, nous, que la concurrence fiscale en Europe n'est pas un péché mortel, mais que l'Europe se ferait le plus grand tort si nous abandonnions la compétitivité fiscale entre nous. Il y a à travers le monde des unions monétaires qui fonctionnent avec des régimes fiscaux divergents au plan interne. Il n'y a pas la même règle fiscale partout dans toutes les unions monétaires à travers le monde. Il n'y a pas les mêmes taux d'imposition sur tout le territoire de toutes les unions monétaires

qui existent à travers la planète. Il ne faut pas croire que l'Union européenne, la zone euro deviendrait plus forte en faisant en sorte que tous les taux d'imposition seraient exactement les mêmes partout dans les différentes régions de la zone euro. Nous disons donc oui à la concurrence fiscale interne à l'Europe, nous disons oui à la lutte contre la concurrence fiscale déloyale tout comme nous devons applaudir des deux mains les efforts de tous ceux qui voudraient doter l'Union européenne et l'union monétaire européenne d'une dimension sociale autrement plus prononcée que celle que nous pouvons admirer aujourd'hui.

Il est évident que sur un marché intérieur et dans une union monétaire vous avez besoin de quelques règles sociales fondamentales qui constituent des minima pour tous les pays membres de l'Union européenne et de la zone euro. Je n'aime pas trop l'expression "union sociale" parce qu'elle conduit certains à considérer qu'il s'agirait d'harmoniser les systèmes de sécurité sociale en Europe. C'est strictement impossible. Mais je revendique pour l'Europe la mise en place d'un socle de droits sociaux minima pour les travailleurs. Il nous faudra des règles communes, mais minimales, en matière de licenciements et en bien d'autres domaines du droit du travail pour faire en sorte que cette Union européenne et cette union monétaire européenne ne soit pas vécue par ceux qui travaillent en Europe comme une expérience qui ne leur serait pas destinée. Par conséquent, politique fiscale et politique sociale dans leur partie harmonisatrice et dans les descriptions et définitions que je viens de vous livrer, vont ensemble. Je suis comme Pascal en France: j'aime les choses qui vont ensemble. Et je voudrais donc que ceux qui revendiquent avec une frénésie un peu gênante l'harmonisation fiscale redoublent d'efforts lorsqu'il s'agira d'harmoniser le droit du travail en Europe pour le doter de quelques dispositions minimales qui seraient les mêmes partout.

Je suis un peu inquiet de voir notamment dans le domaine du débat fiscal, la notion d'intérêt national resurgir. J'observe avec incompréhension un débat hystérique au Royaume-Uni sur l'harmonisation fiscale. Il n'est dans l'intention de personne d'unifier le droit fiscal en Europe. Il est de l'intention de certains d'entre nous, et de l'intention de celui qui vous parle, de mettre en place des règles fiscales minimales

pour lutter contre la concurrence fiscale déloyale. Le Luxembourg devra opérer un certain nombre de changements, tout comme ses partenaires d'ailleurs, en matière de fiscalité de l'épargne. D'autres devront opérer de non moins grands changements dans d'autres domaines fiscaux.

La Commission vient de rassembler, de collecter 80 exemples de concurrence fiscale déloyale et j'observe avec un plaisir, qui lui alors va grandissant, que le Luxembourg n'est qu'un petit joueur dans la cour des grands concurrents fiscaux que sont les Etats membres de l'Union européenne. Tous doivent donc faire des efforts pour lutter contre la concurrence fiscale déloyale. Mais si certains grands Etats membres, pour empêcher la coordination des politiques fiscales, nous disent que leur intérêt national veut que cela ne se fasse pas, comment voulez vous que des Etats membres de l'Union européenne à taille plus réduite et à démographie moins pesante puissent convaincre leur opinion publique que dans leur pays un certain nombre de changements doivent être opérés, si ceux qui en prétendant au rôle dirigeant en Europe nous accablent de référence à leur intérêt national.

Si nous mettons en place l'euro, nous devons apprendre à raisonner à l'échelle de l'Union européenne et à l'échelle de la zone euro. Par conséquent tous les problèmes qui sont devant nous ont été bien vus par ceux qui ont négocié le traité de Maastricht. Tous les problèmes qui se poseront à nous ont été, et à temps, examinés par ceux qui depuis le début de l'année 1992 se sont chargés de réussir la marche de l'Europe vers l'euro.

L'union monétaire constitue la dernière grande ambition européenne de ce siècle. Il est évident que cette grande entreprise que constitue le passage de 11 pays membres de l'Union européenne à la monnaie unique n'aura de succès que si à terme nous réussissons à sous-tendre cette union monétaire qui se mettra en place par une union politique qui mérite son nom. L'union politique en Europe va de pair avec l'union monétaire. Il n'y a pas d'exemple au monde où une union monétaire aurait survécu en l'absence d'union politique. Et par conséquent, fort de ces exemples historiques, nous devons nous employer à doter l'Europe d'une véritable architecture politique qui lui permet-

tra de jouer à travers la planète entière le rôle auquel elle peut prétendre suite à la force nouvelle que l'euro lui permettra de se découvrir.

L'union politique, cela veut dire coordination des politiques fiscales, cela veut dire harmonisation sociale, cela voudra dire que nous devons mettre en place un véritable système de politique extérieure et de sécurité commune, cela voudra dire qu'un jour nous doterons l'Europe d'une dimension de défense qui aujourd'hui lui fait cruellement défaut.

Mais il ne faudrait pas que certains fassent la lourde erreur d'appréciation d'empêcher ce processus de se faire en surchargeant la barque par des considérations d'ordre institutionnel qui aura pour conséquence que certains de nos partenaires en Europe prendront leur distance par rapport au nécessaire complément politique dont l'union monétaire doit être complétée. Provoquer aujourd'hui un débat sur l'abandon du principe de l'unanimité en matière fiscale n'est pas une contribution argumentative à la mise en place d'une union politique parce qu'elle aura des répercussions prohibitives auprès de tous ceux qui ne veulent pas entendre parler de ce principe nouveau qui désormais deviendrait notre règle en matière fiscale. Le Luxembourg, tout comme beaucoup de ses partenaires, reste opposé à l'introduction du système de la majorité qualifiée lorsqu'il s'agira pour l'Europe de se prononcer sur un élément essentiel, non seulement des souverainetés nationales, mais des possibilités de façonnage des paysages socio-économiques dans nos pays que constitue la fiscalité.

Pour le reste, je reste convaincu que les conditions pour le lancement de l'euro sont optimales. Je suis impressionné par l'excellente préparation qualitative qui a été faite par les banques centrales en Europe. Je reste un peu sur ma faim en ce qui concerne la substance dans le domaine de la coordination des politiques économiques et je continuerai à travailler avec les modestes moyens que sont ceux de la diplomatie luxembourgeoise à la mise en place d'une union politique plus parfaite. Je persiste à croire que même le Traité d'Amsterdam nous permettrait de faire des avancées plus ambitieuses et plus concrètes en matière de politique extérieure et de sécurité commune, en matière de politique de défense, en matière de poli-

tique d'asile et d'immigration. Les traités parfaits peuvent conduire à des résultats imparfaits si la volonté de ceux qui sont chargés de les exécuter est imparfaite. Mais des traités imparfaits comme

celui d'Amsterdam peuvent conduire à des résultats parfaits si la volonté de ceux qui ont pour charge de les exécuter est elle parfaite. Je vous remercie de votre attention.